

futuribles

JUILLET
AOUT

- *L'avenir des transports maritimes*
- *Les usages du temps*
- *Le financement de la sécurité sociale*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

futuribles

Revue mensuelle de l'Association Internationale Futuribles
55, rue de Varenne, 75007 Paris, France – Tél. (1) 222 63 10+

comité d'orientation

Ismâïl S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Bernard Cazes, Michel Crozier, Jacques Durand, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Claude Guillemin, Paul-Marc Henry, Bertrand de Jouvenel, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eléonora Masini, Henri Mendras, Pierre Massé, Aurelio Peccei, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

directeur

Hugues de Jouvenel

rédaction

Christine de Guébriant, Olivier Protard

Association Internationale Futuribles
55, rue de Varenne, 75007 Paris, Tél. 222 63 10

abonnements-diffusion

Association Internationale Futuribles
55, rue de Varenne, 75007 Paris, Tél. 222 63 10
Telex : FECPAR 201 220 F

Un an	France	340,00 FF (TVA 4% incl.)
	C.E.E.	340,00 FF
	Etranger	375,00 FF
	Par avion	450,00 FF
Le numéro	40,00 FF TTC	

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles.
Tous droits de reproduction même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© Association Internationale Futuribles 1984

Commission paritaire n° 56798 – ISSN 0337 307 X
Imprimerie A.M.P. Paris – Dépôt légal n° 840065 Juillet-Aout 1984

futuribles n° 79 – juillet-août 1984

Philippe de Dietrich	3	<i>Les transports maritimes en l'an 2000</i>
Chantal Euzeby	27	<i>Le financement de la sécurité sociale : les paradoxes d'une réforme</i>
Groupe Travail et Société	43	<i>Temps de travail et temps libre</i>

Forum

	38	<i>Initiative individuelle et solidarité collective</i>
Alain Parant	69	<i>L'inégalité sociale devant la mort</i>
Jean Saint-Geours	82	<i>URBA 2000 et le développement régional</i>

Futur-Informations

	86	<i>Les nouvelles de la prospective</i>
	88	<i>Les actualités prospectives</i>

Bibliographie

	96	<i>Analyses critiques</i>
A. Sauvy, <i>Le travail noir</i> . H. Boularès, <i>L'Islam, la peur et l'espérance</i> .		
	103	<i>Comptes-rendus</i>

Les transports maritimes en l'an 2000

Philippe de Dietrich (1)

La croissance des transports maritimes a longtemps paru aller de soi. Les pétroliers géants ont même symbolisé avec éloquence un certain état de prospérité du monde puisqu'ils transportaient plus de la moitié de notre énergie alors d'origine essentiellement pétrolière. P. de Dietrich montre ici que l'avenir du transport maritime est étroitement lié au développement des échanges commerciaux (matières premières et produits manufacturés) et à l'évolution technique des navires. Il examine enfin quelles pourraient être la répartition du marché et l'organisation du trafic en fonction de la nature des marchandises, du type de navire, et des perspectives de développement des diverses régions.

Un tel effort prospectif a en tout cas une dimension opérationnelle. La plupart des navires en chantier aujourd'hui prendront encore le large à la fin du siècle.

Les questions de caractère économique, technique et politique que se posent les transporteurs maritimes peuvent être groupées sous trois rubriques : de quoi seront composés les échanges maritimes au début du XXI^e siècle ? Quels navires y seront affectés ? Comment sera organisé le trafic par voie de mer ?

Assortissons ces questions de deux remarques : la première se veut rassurante. Les quelques quinze années qui nous séparent de l'an 2000 correspondent à une durée de vie raisonnable d'un navire, ce qui veut dire que les bateaux qui sont aujourd'hui en projet seront encore en flotte à la fin du siècle. Ce n'est donc pas à un exercice de futurologie que se trouve convié le lec-

(1) Directeur pour les Affaires Économiques et Commerciales au Comité Central des Armateurs de France (C.C.A.F.).

teur, mais à une démarche du type que conduisent tous ceux qui veulent maintenir une activité dans ce secteur fondamental pour la vie économique et la sécurité des nations.

L'autre remarque risque davantage de perturber ceux qui ne considèrent que de loin les choses de la mer : l'évolution dans le secteur est en effet probablement beaucoup plus rapide que dans les autres secteurs de l'industrie. Les différentiels de vitesse d'évolution étant toujours difficiles à apprécier, on s'accordera pour parler d'à-coups. Quelques exemples puisés dans la période 1960/1965, homothétique donc de notre horizon par rapport à aujourd'hui, étayeront cette proposition. Entre 1960 et 1980, les échanges maritimes de pétrole, mais aussi de marchandises solides, ont été multipliés par 3,5. Alors qu'il y a vingt ans le navire porte-conteneurs n'existait pas, la conteneurisation touche à présent l'ensemble des lignes et plus de 500 millions de tonnes de marchandises ont fait l'objet de transport par boîtes en 1982. Il y a vingt ans également, il n'y avait pas de navires rouliers, pas de transporteurs de gaz, pas de navires mixtes vrac sec/pétrole, pas de pétroliers de plus de 200 000 tonnes (2). Les navires spécialisés dans les transports de marchandises solides en vrac existaient certes, mais leur tonnage, de 6,5 millions de tonnes en 1960, est à présent de 170 millions de tonnes. Les flottes des pays de libre immatriculation existaient elles aussi mais, depuis 1960, celle du Libéria est passée de 10 à 70 millions de tjb (3) et celle du Panama de 4 à 32 millions de tjb. Le Libéria est devenu la première flotte mondiale en 1967 et le Panama occupe aujourd'hui la cinquième place. Les pays en voie de développement possèdent actuellement 21 % de la flotte mondiale en nombre de navires et 15 % en tonnage, alors que la plupart d'entre eux venaient tout juste il y a 20 ans d'accéder à l'indépendance et qu'un certain nombre d'entre eux n'existait pas. Les transports transocéaniques de passagers (800 000 passagers ont franchi l'Atlantique en paquebot en 1963) ont à présent pratiquement disparu et c'est la raison pour laquelle les réflexions ci-après ne concerneront que les transports de marchandises.

Que ce soit sous l'angle de la demande ou des besoins de transport, des moyens mis en œuvre, des techniques utilisées, des changements géo-politiques, le regard en arrière donne le vertige : et si les mutations, éventuellement en sens contraire, devaient se poursuivre à ce rythme ?... La stagnation des besoins de transport depuis 1973, leur contraction même au cours des quatre dernières années ont contribué à créer une surcapacité considérable

(2) Tonnes désigne la portée en lourd ; se dit aussi TPL.

Un navire roulier est conçu pour le transport de fret sur roues. On parle aussi de technique du roulage.

Transporteurs de vrac ou vraquiers : navires spécialisés pour le transport de masse de marchandises non conditionnées, notamment matières premières, céréales, etc.

(3) Tjb : tonneau de jauge brute ; unité de capacité : 1 tjb = 100 pieds cubes = 2,83 m³.

dans tous les secteurs, telle qu'elle interdit d'imaginer avant plusieurs années un retour à des exploitations équilibrées : comment alors vaincre l'inhibition au moment d'engager l'avenir ?

Les perspectives pour les échanges maritimes

Besoins de transport et croissance économique

Le lien entre les besoins de transport, et notamment maritime, et la croissance économique a été mis en évidence de longue date. Cependant, le sujet d'aujourd'hui n'est pas de vérifier la validité de la corrélation ni d'estimer la valeur de l'élasticité retraçant hier l'ouverture croissante des économies vers l'extérieur, aujourd'hui probablement les tendances au repliement. A partir du moment où la plupart des experts voient dans le développement des échanges internationaux le moteur de la croissance, il est bien clair qu'il faut aller au-delà pour avoir une idée de l'évolution future. Dans l'intérêt récemment renouvelé pour la théorie des cycles de Kondratieff, on trouve certes des raisons d'espérer le retour à une tendance positive au cours de la dernière décennie de ce siècle, mais sans que cela renseigne pleinement sur les conditions et le cheminement de cette reprise.

Il semble plus important de déterminer s'il y aura croissance, quels seront les secteurs moteurs et où ils seront localisés géographiquement. Parmi les facteurs à prendre en considération, il nous semble devoir compter l'énergie, la population, la technologie, les matières premières non énergétiques, et les capacités de financement. On peut reprendre séparément quelques uns de ces facteurs, les autres n'étant abordés que de façon accessoire, parce qu'ayant moins d'incidence sur le sujet qui nous préoccupe.

L'énergie

Ce point est évidemment fondamental et il a été souvent étudié (4). A la veille du second choc pétrolier, en 1979, la contribution de l'énergie à la demande de transport était de 54 % environ sur la base des tonnes et de près des deux tiers pour la base des tonnes milles (5). Sur une production de 3 milliards de tonnes de pétrole brut, la moitié environ était transportée par mer. Il convient d'y ajouter environ 280 millions de tonnes pour les échanges de produits pétroliers. Les transports de charbon comptaient plus modestement pour 200 millions de tonnes par rapport à une extraction de 2 700 millions de

(4) On pourra se reporter notamment à l'article «Énergie et Transport Maritime» dans la revue *Transports*, octobre 1982, par Pierre de Demandolx, Délégué Général du C.C.A.F., ainsi qu'à sa conférence à l'Académie de Marine «Navires et Énergie» (avril 1983).

(5) Un mille marin = 1852 m. Une tonne mille vaut donc 1,85 tonne km.

tonnes. Les transports de gaz naturel (25 millions de tonnes) arrivaient très loin derrière, ainsi que les gaz de pétrole liquide (13 millions de tonnes).

L'année 1979 a été prise à dessein, puisqu'elle a marqué une sorte de plafond, au niveau des échanges pétroliers en particulier. La hausse des prix, les moindres besoins dus à la crise, les économies de consommation ont abouti en quatre ans à une réduction des échanges de plus de 30 %, réduction du tonnage accentuée par un raccourcissement des distances (utilisation accrue des oléoducs, achats auprès de producteurs moins lointains).

On s'accorde aujourd'hui à estimer que la demande 1983 préfigure en volume celle de la fin de siècle, la structure continuant cependant à se modifier par l'effet des éléments suivants : accentuation des transports de produits (raffinage sur les lieux de production) au détriment du brut, le rapport brut/produit passant à trois quarts/un quart ; nouvelle réduction des productions des pays OPEP ; une plus grande demande de la part des PVD. Trois facteurs qui, on reviendra sur ce point, ont une importance fondamentale en ce qui concerne la taille des navires de demain.

En ce qui concerne les PVD, la réorientation des flux de transport maritime d'énergie est évidemment fondamentale, puisque l'énergie conditionne leur avenir industriel. On aborde déjà les problèmes de financement et les PVD lourdement endettés devront trouver les moyens de payer cette énergie dont ils vont avoir un besoin grandissant. On peut penser qu'ils le feront par une industrialisation accrue, laquelle leur permettra d'exporter vers des régions développées et vers les pays homologues des biens semi-finis et même des produits manufacturés fabriqués à partir de matières premières qu'ils détiennent, non pas en totalité ni même en majorité, mais en proportion importante. Cependant, et on signalera à cet égard les avis convaincants exprimés par M. P.B. Baxendell, si les PVD sont assez pauvres en réserves d'énergie fossile, ils disposent de ressources renouvelables (hydroélectricité et biomasse) considérables (Amérique latine - Afrique sud-saharienne - Est du Moyen-Orient et Sud de l'Extrême-Orient). Si l'exploitation de ces ressources suppose elle aussi des investissements importants, on remarquera avec l'auteur que beaucoup de ces projets sont polyvalents (hydroélectricité, irrigation, traitement de matières premières par exemple) et qu'ils ont une cohérence qui les rend attrayants pour les grands programmes de développement dont le financement est favorisé (6). La demande additionnelle des PVD en matière d'énergie, si elle est prévisible, restera cependant modérée, d'autant que beaucoup de ces pays se trouvent dans des régions chaudes où les besoins de chauffage sont limités.

En ce qui concerne les échanges de charbon, on estime qu'ils seront de

(6) «La situation énergétique vers l'an 2000, qu'advient-il des PVD?» Conférence de P.B. Baxendell, Président de Shell Transport and Trading Company Ltd, prononcée à l'Imperial College of Science and Technology le 10 mars 1983.

l'ordre de 500 millions de tonnes à la fin du siècle, la part des nouveaux producteurs (Australie, Afrique du Sud et Canada) progressant le plus. C'est cependant un trafic qui intéresse, et intéressera, principalement les pays développés.

C'est aussi un doublement qui est attendu pour les échanges par mer de gaz naturel liquéfié et de gaz de pétrole liquide d'ici la fin du siècle, ce développement faisant suite à des implantations industrielles (raffineries, usines de liquéfaction).

Globalement donc, l'évolution des besoins énergétiques n'apparaît pas comme un facteur de croissance, et ceci d'autant moins qu'il existe encore une très importante surcapacité de la flotte. Le transport pétrolier, par la part qu'il avait prise dans l'équilibre global, joue plutôt dans l'immédiat le rôle d'un facteur de déséquilibre et d'incertitude qui perturbe tous les acteurs de la scène maritime.

La population

Une réflexion sur le long terme doit prendre en compte les évolutions de la démographie, surtout si l'on fait l'hypothèse préalable de l'interdépendance des économies. Un tableau simplifié regroupe les progressions attendues des populations dans les grandes zones du monde, telles qu'elles résultent d'études récentes. On s'attachera à observer les taux de croissance, mais également les conséquences qui en découleront sur la répartition par zones des 6 milliards d'hommes au moins qui peupleront la planète en l'an 2000 (d'autres parlent de 6,5 milliards) (cf tableau 1).

Au-delà de la progression proprement dite, il faut aussi avoir à l'esprit l'évolution en cours dans de nombreux pays en matière d'urbanisation. L'abandon des campagnes signifie que la nourriture n'est plus récoltée gratuitement, que les habitants des villes contractent de nouvelles habitudes de consommation, que la nécessité du développement s'accroît.

Si les transports de personnes ne jouent plus, comme au début du siècle, un rôle moteur, du moins les besoins de consommation, vivrière ou pas, induits par ces populations, auront une incidence déterminante. Les produits alimentaires ont toujours constitué un élément important de la demande de transport par voie de mer. En dépit de leur caractère d'ajustement, soumis aux aléas des saisons et des récoltes, les échanges maritimes de céréales connaissent une progression régulière. Les États-Unis viennent de loin en tête des fournisseurs, qu'il s'agisse du blé ou de céréales secondaires destinées à la nourriture du bétail, lesquelles sont de plus en plus demandées. Les réceptions des pays de l'Est sont allées croissant au cours des dernières années.

Mais les échanges par voie de mer touchent l'ensemble des produits : lait, poisson, beurre, viande, fruits, boissons. Le développement des transports

Tableau 1 — Population : répartition et progression

	1981	2000	2000/1981 en %
Monde	4 500	6 100	+ 36
Afrique	500	840	+ 68
— Afrique Nord	115	190	+ 65
— COA	150	260	+ 73
— Afrique Est	140	250	+ 79
— Afrique Centrale	55	90	+ 64
— Afrique Sud	35	50	+ 43
Asie	2 600	3 600	+ 39
— Asie Sud-Ouest	100	170	+ 70
— Asie Sud	960	1 420	+ 48
— Asie Sud Est	360	540	+ 50
— Asie Est	1 180	1 470	+ 25
Océanie	25	30	+ 20
Amérique latine	370	560	+ 51
— Amérique Centrale	95	140	+ 47
— Caraïbes	30	42	+ 40
— Amérique Sud	243	379	+ 56
Amérique Nord	254	286	+ 3
Europe	486	511	+ 5
— Nord	82	84	+ 2
— Ouest	154	153	-
— Est (hors U.R.S.S.)	110	121	+ 10
— Sud	140	153	+ 9
U.R.S.S.	268	310	+ 16

Source : *Population et sociétés*. — Bulletin mensuel édité par l'INED, septembre 1981

sous froid est spectaculaire, cependant qu'une partie croissante est effectuée par conteneurs frigorifiques.

Compte tenu des besoins liés à la démographie, et au déséquilibre entre les zones de production et de peuplement, sans parler des incidents climatiques, on peut envisager la persistance d'une croissance soutenue pour les produits alimentaires et, par voie de conséquence, pour les produits des industries agro-alimentaires.

Les matières premières non énergétiques

Les transports de minerai de fer par voie de mer, après une croissance très rapide dans les années 1960, motivée par la préférence des sidérurgies des

pays développés pour les minerais importés d'une teneur plus élevée, oscillent depuis 1974 entre 250 et 300 millions de tonnes, avec une tendance à la baisse. Les sidérurgies d'outre mer deviennent de plus en plus compétitives : certaines d'entre elles sont devenues exportatrices. Cette évolution paraît devoir se poursuivre et se renforcer compte tenu des projets existants.

Il a paru intéressant d'exposer le schéma d'évolution parce que le minerai de fer tient une place importante dans la demande de transport par mer, et aussi parce que le mécanisme de transfert risque de se renouveler pour plusieurs matières premières aujourd'hui transportées à l'état brut des PVD vers les pays développés. Il en est ainsi des phosphates, dont la demande est par ailleurs liée aux cultures, du bois, de la bauxite, alors que les transports d'alumine sont déjà très importants. On pourrait multiplier les exemples, plus ou moins significatifs.

On peut en conclure que si les transports de ces produits entre pays développés, au demeurant importants, devaient se poursuivre et même enregistrer un essor raisonnable, les transports des mêmes produits entre PVD et pays développés, de même qu'entre PVD, devaient connaître au fil des ans un net ralentissement et même disparaître au fur et à mesure que seraient implantés sur ou près des lieux de production les établissements de transformation en semi-produit et même de véritables industries assurant tout le cycle de production. Ceci conduit à s'interroger sur l'avenir des échanges de biens encore plus élaborés : produits chimiques, machines et produits manufacturés. C'est ici qu'interviennent des questions très complexes liées à la technologie et à son transfert, aux stratégies des investissements et des implantations, tant des Etats que des entreprises, multinationales ou non.

Les produits semi-finis et les produits manufacturés

Plusieurs études d'experts ont été consacrées à ce sujet qui constitue en réalité la clé du monde de demain et des échanges internationaux. Le lecteur consultera avec profit celle de M. Bela Belassa (7). L'auteur met bien en évidence l'évolution qui a été décrite, montrant le dynamisme particulier des exportations des PVD en matière de produits manufacturés. Son utilisation pour ce propos est toutefois limitée pour deux raisons : la première est que l'analyse s'arrête en 1990, alors qu'une évolution de ce type est fatalement lente et d'autant plus que les pays industriels n'ont pas encore défini totalement leur stratégie industrielle de l'après crise pétrolière. La seconde est que l'auteur s'intéresse à tous les échanges, maritimes ou pas, alors que par exem-

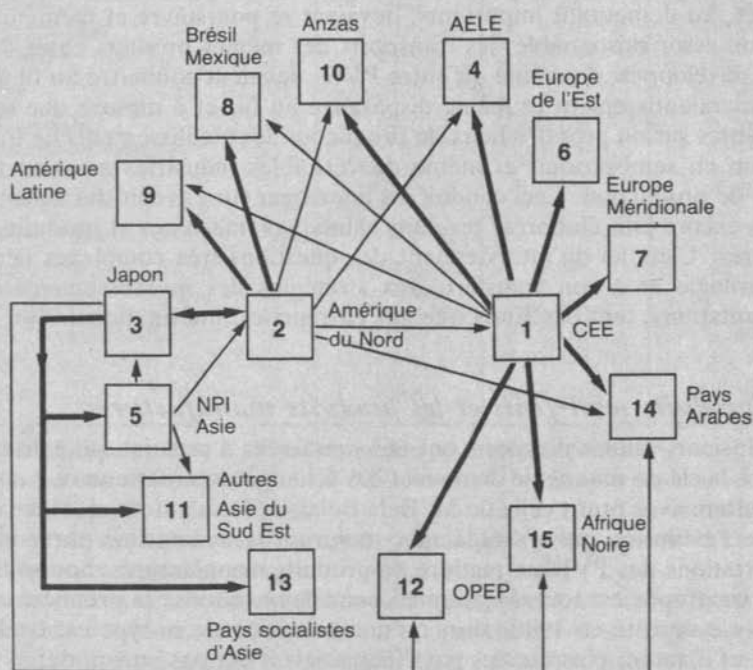
(7) Bela Belassa. — «Évolution de la structure des échanges de produits manufacturés entre pays industriels et pays en développement», in *Revue économique*, juillet 1981. (Tiré à part dans la collection de la Banque Mondiale, n° 180 a).

Structure des flux de produits manufacturés

Dans une étude récente consacrée aux «Mythes et Réalités» des rapports Nord-Sud, Michel Godet, Professeur associé au Conservatoire National des Arts et Métiers, a mis en relief la structure des flux de produits manufacturés entre les grands pôles commerciaux du monde (1).

Cette structure, qui n'est pas sans incidences sur l'évolution des transports maritimes, confirme la tripolarisation des échanges (le Japon, l'Europe et les États-Unis sont les principaux fournisseurs dans leurs zones d'influence privilégiée) et l'émergence de certains marchés du sud dynamiques.

Les principaux flux de fournisseurs de produits manufacturés en 1981



(1) Étude n° 20 du Centre de Prospective et d'Évaluation Ministère de l'Industrie et de la Recherche — Janvier 1984.

Légende : Les régions ou pays sont numérotés par ordre d'importance décroissante dans les exportations mondiales.

A → B signifie que A est le principal fournisseur de B
Exemple : l'Europe est le principal fournisseur de produits manufacturés pour l'OPEP.
D → C signifie que C est le second fournisseur de D.
Exemple : Europe → Amérique Latine

Commentaire : On remarque :

1. La tripolarisation des exportations de produits manufacturés : l'Europe, les États-Unis, et le Japon sont au centre des exportations de produits manufacturés ; ils dominent chacun en tant que premier fournisseur une zone de la périphérie.
2. Le Japon ne menace pas le leadership des États-Unis sur l'Amérique Latine, mais il menace celui de l'Europe sur l'OPEP, les pays arabes et l'Afrique.

Source : Calculs effectués à partir de la base CEPIL — Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII).

futuribles

ple les échanges entre les pays de la C.E.E., qui représentent environ la moitié des exportations mondiales de produits manufacturés entre pays développés, ne se font pas par voie maritime.

Dans l'ouvrage commentant l'étude réalisée par l'O.N.U. sur l'économie mondiale future, et notamment dans le chapitre consacré au commerce international, W. Leontieff (8) a lui aussi conclu à la prépondérance future des échanges de biens manufacturés au détriment des échanges de denrées agricoles et de matières premières. Il insiste aussi sur une plus grande division du travail, la place croissante des pays en voie de développement et, accessoirement, des pays à économie planifiée dans les échanges internationaux.

Autrement dit l'évolution attendue ici, et que confirme le BIPE dans un des scénarios établis en avril 1983 à l'intention du Commissariat au Plan (9), aura des effets maritimes accrus et elle développera tous ses effets au cours de la dernière décennie. Comme en réalité cette intensification dans le sens PVD/pays développés aura un effet d'entraînement sur les échanges en sens inverse entre les mêmes types de pays mais portant sur des produits d'un contenu technologique différent, il faut y voir un élément encourageant de rééquilibrage des échanges de marchandises générales, alors que le déséquilibre entre les voyages aller et retour constituée à l'heure actuelle le problème majeur des exploitations, notamment pour les navires porte-conteneurs (retour des boîtes vides). On signalera aussi que l'évolution du contenu tech-

(8) 1999 : *l'expertise de Wassily Leontieff*. — Dunod. Paris, 1977.

(9) BIPE (Bureau d'Informations et de Prévisions Économiques) — «Prospectives du système productif français à l'horizon 2000», avril 1983. Document de travail pour le IX^e Plan. Dans le scénario dit lent on relèvera ainsi que la croissance industrielle mondiale étant de 1,5 (1980/90) et de 2,4 (1990/2000) elle serait de 2,3 et 4,0 pour les PVD, tandis que, toujours pour les deux décennies, le commerce mondial progresserait en volume de 2,5 (1980/90) et 3,6 (1990/2000). *L'économie de la France à l'horizon 2000*. — Paris, Ed. Economica, 1984. — 512 p.

nologique engendre une modification sur le poids des marchandises transportées, la tendance générale étant à l'allègement (utilisation de plastiques, de métaux légers), et de façon moins marquée à la réduction des volumes (miniaturisation). En revanche, le coût unitaire des produits exportés tend à croître. L'effet combiné de ces différents facteurs permet d'ailleurs de conclure à une baisse tendancielle du coût du transport maritime pour le commerce international, et ceci indépendamment des aspects conjoncturels dus à la cor. urrence.

En réalité, l'évolution que l'on suggère à déjà commencé. L'invasion des textiles et de l'électronique grand public en provenance d'Extrême-Orient est connue de tous. Elle est clairement perceptible dans les statistiques. Un article très documenté de Jean Lempérière (10) met en évidence la part prise par les produits manufacturés en provenance des pays du tiers-monde dans les importations des États-Unis. De 10 % environ dans les années 1966 à 1972, cette part est devenue dans les années les plus récentes de l'ordre du quart. Une analyse plus poussée montre que ces progrès ne sont pas dus qu'aux biens de consommation (vêtements par exemple), mais qu'ils intéressent aussi les biens d'équipement, les produits semi-finis et, à un moindre titre, les produits chimiques. L'auteur montre encore que si le rôle des multinationales est indéniable, les échanges intra-firmes ne sont pas prépondérants et que les exportations du sud sont produites en majorité par des entreprises locales. Une évolution comparable est aussi observée pour les échanges des pays du tiers-monde avec l'Europe. Globalement, la part des produits manufacturés dans les livraisons (hors pétrole) du Sud au Nord est passée entre 1970 et 1981 de 22 à 51 %.

Dans un souci de démonstration et d'information chiffrée a été dressé le tableau 2, montrant la répartition des transports maritimes de marchandises solides (informations d'origine portuaire) selon les groupes de pays. L'évolution indiciaire (base 100 = 1950) montre que les exportations des PVD ont crû à peu près au même rythme que le commerce mondial et que leurs importations, en retard durant les décennies 1950 et 1960, ont compensé et au delà ce retard au cours des années 1970.

La même source permet de dresser le tableau 3 présentant l'évolution de l'indice du quantum pour les exportations. Il s'agit ici de l'ensemble des exportations et non des seules exportations maritimes, mais cette présentation a cependant pour avantage de caractériser les produits avec plus de détail. On remarque que par rapport à l'année 1970 = 100, qu'il n'est donc pas nécessaire de reprendre, les valeurs indiciaires des flux des pays développés vers les PVD (A2) et entre PVD (B2) sont en général plus fortes en 1960

(10) *Le Monde* du 5 juin 1984.

Tableau 2 — **Trafic maritime mondial des marchandises sèches par régions** (en millions de tonnes)

	1930	1937	1950	1959	1970	1980
Monde Total	440	494	550	996	2 605	3 652
dont sec (1959 : base 100)		389	325 (100)	518 (159)	1 165 (358)	1 801 (559)
Pays développés						
Import		322	246	414	891	1 266
Export		258	199	313	699	1.232
Pays en voie de développement						
Import (1950 : base 100)		61	73 (100)	90 (123)	180 (246)	463 (634)
Export (1950 : base 100)		112	100 (100)	173 (173)	366 (366)	532 (532)
Pays de l'Est						
Import	14	14	20	56	148	
Export		19	26	32	90	117

D'après le bulletin statistique de l'O.N.U.

Tableau 3 — **Évolution de l'indice du quantum des exportations**

	Année	Total	Produits aliment.	Matières premières hors énerg.	Combustibles	Produits chimiques	Marchandises	Produits manuf.
Exportations des pays développés								
— vers pays développés	1960	41	55	67	43	27	31	39
	1979	162	163	140	135	207	153	168
— vers PVD	1960	56	68	47	89	40	52	64
	1979	196	198	220	168	221	195	190
Exportations des PVD								
— vers pays développés	1960	52	74	74	36		37	
	1979	154	119	116	128		253	
— vers PVD	1960	57	86	67	63		35	
	1979	225	226	190	128		343	

Source : *Bulletin mensuel de statistiques*. — juillet 1981, Tableau spécial E

et en 1979 que celles des flux vers les pays développés, ce qui traduit une croissance plus faible sur la décennie 1960/70 et une croissance plus forte sur la décennie 1970/80. La seule exception claire concerne les matières premières hors énergie.

Durant les années 1970, les exportations des pays développés vers les PVD ont connu un rythme de croissance plus rapide que celles des pays développés entre eux, lesquelles, comme on l'a dit, se font davantage par voie terrestre (C.E.E.). Les échanges entre PVD ont connu depuis 1970 un réel essor, sauf en ce qui concerne les combustibles (observation valable pour l'ensemble des zones). L'essor est même particulièrement net pour les produits manufacturés, les machines et les produits chimiques qui étaient jusque là l'apanage des pays développés. Cette dernière observation est valable aussi pour les achats de ces produits que les pays développés effectuent auprès des PVD (253 en B1 sur le tableau 3), ce qui est bien la preuve que les phénomènes de délocalisation industrielle évoqués ci-dessus commencent à être observables au niveau des échanges. Depuis plus de dix ans, PVD et nouveaux pays industriels de l'Extrême-Orient connaissent une croissance économique, des taux d'épargne et d'investissement de très loin supérieure, bien que légèrement moins forte à présent, que les pays du bloc occidental et même que le Japon qui profite davantage de ce décollage. C'est cette nouvelle donnée qui permet de parler de développement bipolaire ou multipolaire pour le monde de demain.

En conclusion de ce survol hâtif des perspectives de trafic, on serait tenté de résumer très sommairement en estimant que si les échanges de matières premières énergétiques risquent d'ici l'an 2000 de connaître une stagnation ou même une réduction en demande réelle (tonnes milles), on peut escompter une progression modérée des transports de vrac (alimentaires ou matières premières non énergétiques), tandis que les échanges de marchandises générales devraient continuer à progresser, comme ils l'ont fait depuis 1971, à l'exception de l'année 1982, et sans doute 1983. Cet essor sera sensible notamment sur les relations intéressant les pays en développement, notamment pour ceux qui sont le plus fortement peuplés, où il devrait aller de pair avec un rééquilibrage des trafics dans les deux sens qui serait le bienvenu. Sur ces derniers trafics, la concurrence de l'avion devrait néanmoins s'intensifier et priver le mode maritime d'une partie intéressante de son aliment potentiel. L'avenir de la concurrence entre les modes de transport, et notamment entre le transport aérien et le transport maritime mériterait à lui seul une étude spéciale.

Au terme de cette analyse de la demande, on attirera l'attention sur trois points : d'une part sur l'inconnue que constitue l'ouverture de la Chine vers le monde extérieur. Du fait de sa population, de son retard industriel, de ses ressources énergétiques, ce pays justifierait un examen particulier qui devrait

d'ailleurs améliorer les espoirs modérés exprimés par ailleurs et confirmer le déplacement vers l'Est du centre de gravité économique.

Moins connue, mais susceptible d'avoir des effets économiques bien plus puissants, est la volonté toute récente des États-Unis d'intensifier leurs échanges extérieurs, notamment avec les pays en voie de développement avec lesquels ils sont déjà très importants.

Enfin, la fin du siècle connaîtra un développement spectaculaire des échanges entre les ports traditionnels et des points de chargement ou de déchargement situés en mer, qu'il s'agisse de l'exploitation pétrolière en mer ou de l'exploitation des océans. L'approvisionnement des installations de recherche et d'exploitation, qui doit être entièrement transporté, représentera un volume de transport de plus en plus important. Le transport et le déchargement des produits d'exploitation des fonds marins sera demain un aliment non négligeable des ports et des navires, eux-mêmes de plus en plus spécialisés et dont on reparlera ci-après.

L'évolution technique des navires

Si l'exposé sur les perspectives de trafic a donné lieu à des développements un peu copieux, dans le but de répondre à l'interrogation majeure du monde maritime, les autres aspects, et notamment l'évolution technique, peuvent être évoqués de façon plus cursive. Les décisions techniques étant influencées par les tendances du marché, cette influence s'exprimera à notre avis de deux façons. D'une part, en période d'incertitude, les armateurs souhaiteront conserver une grande flexibilité à leurs navires. D'autre part, on sait que les investissements de renouvellement sont plus porteurs d'innovation technique que les investissements de croissance, lesquels recherchent volontiers l'effet de taille.

Flexibilité ou spécialisation

La fin des années 60 et la première moitié de la décennie 70 ont vu l'apparition de nombreux navires spécialisés dans le transport d'un produit donné, de manière à parvenir au coût de revient le plus bas possible. Cette tendance se poursuivra en ce sens que, dès qu'un trafic atteindra la taille et l'intensité critique, il déclenchera l'investissement spécialisé. Ce qui à notre avis viendra non pas contredire mais compléter cette tendance, c'est que les armateurs s'efforceront de concevoir des outils susceptibles d'intervenir sur des marchés jusque là séparés. Ceci à partir d'études préalables plus poussées et d'un montant d'investissement probablement un peu plus élevé. Cette flexibilité étant déjà acquise ou recherchée pour un certain nombre d'unités de la flotte actuelle, la remarque signifie que les exemples vont s'amplifier et se mutli-

plier. On verra aussi davantage de navires vraquiers/porte-conteneurs, de vraquiers/porte-voitures, ou des transporteurs mixtes produits chimiques/produits pétroliers. Il n'y a pas non plus de raisons pour que les navires mixtes vrac sec/pétrole, dont la flotte a atteint plus de 40 millions de TPL vers 1975 et que certains considèrent comme condamnés, ne connaissent pas un regain d'intérêt. Dans tous les cas où cela est possible, la possibilité technique d'intervenir sur plus d'un marché est et sera de plus en plus une sécurité supplémentaire pour l'exploitation et, à terme, pour la revente.

Ce même souci de flexibilité incitera les armateurs à opter, quand ils en auront l'occasion, pour une taille conventionnelle (les anglo-saxons parlent de « handy size »), ceci élargissant l'éventail des acheteurs potentiels.

Les chantiers navals à l'encan

Le secteur de la construction navale a traversé dans les années soixante-dix la plus grave crise de son histoire.

Le double choc pétrolier a pris au dépourvu les sociétés et les pays qui avaient engagé des investissements beaucoup trop ambitieux.

Durant la décennie soixante-dix, le nombre des navires a doublé alors que le transport maritime ne s'accroissait que de 40 %. Résultat : plus de 15 % de la flotte mondiale étaient désarmés à la mi-1983, soit 100 millions de tonnes.

L'activité de « destruction navale » — spécialité de Taïwan — est florissante. Un pétrolier géant peut être racheté par les « casseurs » au dixième de son prix initial. Après l'effondrement de 1980, la production mondiale s'est stabilisée, avant de reprendre légèrement à la fin de 1983.

Les principales tendances jusqu'à la fin de la décennie seront certainement

— un renforcement de l'offensive des nouveaux constructeurs. Il s'agit avant tout de la Corée du Sud qui est, avec 8,3 % de la production en 1982, au deuxième rang mondial derrière le Japon.

L'Espagne, Taïwan et le Brésil talonnent aujourd'hui l'Allemagne Fédérale qui reste au premier rang de la communauté européenne. A terme, la Corée cherche à conquérir 25 % du marché mondial. Cette délocalisation structurelle des chantiers vers l'Asie s'accompagnera d'une accentuation de la concurrence des pays à bas salaire.

— la spécialisation de certains producteurs autour d'inputs à haute technologie et de produits dérivés de la construction navale : le Japon, qui n'a pu retrouver sa part du marché mondial qu'en constituant un cartel de producteurs fixant des quotas annuels, entend privilégier les mécanismes d'automatisation des navires et les activités annexes : usines sur l'eau, usines de dessalement de l'eau de mer.

Les États-Unis abandonnent progressivement toute velléité d'être présents sur le marché des navires de transport civils et suppriment progressivement leur système de subventions. L'essentiel des commandes pour les chantiers américains viendra des 90 milliards de dollars que la Marine militaire américaine a prévu de dépenser dans les cinq années à venir.

— la politique de subvention systématique du secteur naval dans les pays européens semble en voie de disparition. La France, l'Italie et le Royaume-Uni devront abandonner à terme toute ambition d'indépendance industrielle dans ce domaine. Le maintien de subventions dans les années à venir aura pour objectif de réduire sans trop de douleur les effectifs employés dans ce secteur, tout en conservant une capacité de production stratégique, c'est-à-dire utilisable à des fins militaires en cas de conflit.

futuribles

Répartition de la production mondiale de navires (en %)				
	1974	1878	1981	1982
OCDE	91,0	77,6	77,0	72,2
États-Unis	2,3	5,9	2,0	1,2
Japon	50,9	31,9	51,9	48,5
CEE	23,2	21,8	14,2	14,2
dont : - RFA	6,2	3,9	3,9	3,7
- Danemark	3,2	2,3	2,1	2,7
- France	3,9	4,1	1,5	1,7
- Italie	3,0	2,0	1,4	1,1
- Royaume-Uni	3,7	5,3	2,0	2,6
Espagne	4,1	4,3	3,5	3,3
Suède	6,4	8,5	2,3	1,6
Norvège	2,9	2,3	1,6	2,1
Corée du Sud	1,6	2,8	7,2	8,3
Taïwan	0,3	2,9	2,3	3,5
Brésil	0,9	4,5	3,2	3
Total en milliers de tonneaux de jauge brute	34 624	15 407	17 066	16 820

Source : Llyod's register of Shipping in *Rapport Ramsès 1984* — Paris, IFRI, Economica *futuribles*

Ceci ne signifie pas que les tailles unitaires des navires ne vont pas continuer à augmenter. Chaque fois qu'un trafic présentera une intensité et une stabilité suffisantes, la recherche du coût minimum conduira sans doute à rechercher le plus grand diviseur tonnage. On va ainsi voir des porte-conteneurs d'une capacité de 4 000 boîtes et certains trafics de charbon seront assurés par des navires de 170 000, voire 200 000 tonnes, en fonction des capacités portuaires aux deux bouts. Si tant de méthaniers neufs n'étaient pas inutilisés, on passerait très vite à des unités de 160 000 m³ et sans doute davantage. Il est plus probable que les nouvelles structures des trafics, telles qu'on a essayé de les décrire ci-dessus, modèleront les navires qui y seront affectés. Pour le pétrole brut, si les VLCC (200 000 tonnes et plus) pourront assurer de nombreuses relations, la flotte affectée au transport de brut sera aussi très largement composée de navires de 130 000 tonnes. Les tailles dominantes pour les produits se situeront dans les fourchettes 40/60 000 TPL et 60/80 000 TPL. Pour les marchandises solides, l'intensification des échanges avec les PVD ou entre eux imposera des contraintes de taille et de gréement correspondant aux équipements portuaires de ces pays.

Pour les transports de matériels et de produits consommables destinés à l'exploitation pétrolière sous-marine, la croissance des besoins et leur orientation vont entraîner des types nouveaux et plus diversifiés de navires approvisionneurs (*supply-ships*) tandis que leur taille va rapidement augmenter, suivant un processus déjà engagé. Les navires de transport associés à l'exploitation du fond des océans verront le jour à un horizon plus lointain, mais peut-être dès l'an 2000 pour les premiers d'entre eux.

Il est clair que l'innovation et le progrès technique pour les prochaines générations de navires seront plus particulièrement orientés vers la propulsion et l'informatique.

Propulsion

En ce qui concerne la propulsion, le décuplement des prix de l'énergie depuis 1973 a bien entendu sensibilisé les armateurs et les constructeurs à ce poste du compte d'exploitation devenu prioritaire. Des progrès déterminants ont été réalisés en ce qui concerne les rendements des moteurs et des hélices, les formes de coque, notamment à l'arrière, les économies et les récupérations. Les progrès concernant la consommation proprement dite (spécifique) sont allés de pair avec la solution des problèmes posés par la dégradation de la qualité des combustibles marins, dans lesquels les résidus sont de plus en plus concentrés. Pour les renouvellements de la flotte actuelle qui doivent, compte tenu de l'âge moyen des navires et d'un arrêt — relatif — des commandes depuis dix ans, avoir lieu d'ici la fin de la décennie, ils feront surtout appel aux moteurs, de préférence aux turbines à vapeur dont la consommation spécifique est trop élevée.

Quant à la vitesse, elle sera elle aussi un élément de la flexibilité décrite plus haut. Si, compte tenu de la loi d'airain qui unit la vitesse et la consommation, les recherches s'orientent vers des vitesses moyennes d'exploitation inférieures à ce qu'elles étaient il y a dix ans, les armateurs s'efforceront d'obtenir des appareils permettant d'assurer des vitesses très différenciées pour ajuster les consommations au niveau des frets, donc optimiser leurs résultats.

Il semble qu'il y ait une sorte de loi selon laquelle il faudrait une vingtaine d'années pour qu'un progrès technique en matière de propulsion atteigne le stade opérationnel (11). C'est sous cet angle qu'il faut probablement juger les multiples recherches en cours sur les propulsions de la fin du siècle : le

(11) Sur tous ces points, voir «Building for the Future» par Frank Chao, President of Wan Kwong and Co (Hong Kong) dans le numéro du centenaire de la revue *Fairplay* — 19 mai 1983) et dans le même numéro «Looking back from 2083» par Horatio Marischal Meck p. 155. On se référera aussi avec profit aux réflexions souvent sollicitées dans les conférences internationales de H.J. Kruse, Président de Hapag Lloyd, et tout récemment exposées dans le même numéro du centenaire de *Fairplay*. Voir aussi *Transport et Énergie* par P. de Demandolx, op. cit.

retour au charbon, techniquement maîtrisé, mais qui pose de redoutables problèmes de stockage et de manutention tant à terre qu'à bord, y compris pour les cendres ; l'énergie nucléaire, elle aussi utilisée à bord des navires militaires pour la plupart ; l'utilisation de l'énergie éolienne, au moins à titre d'appoint. L'ensemble de ces techniques a dépassé le stade des expériences et des prototypes. Elles ont donc de réelles chances de voir le jour au cours des vingt prochaines années si les conditions économiques étaient à nouveau bouleversées. Pour l'heure, techniquement et économiquement, le combustible en place semble cependant avoir assez durablement consolidé sa position.

Informatique

De plus grands bouleversements sont en revanche à attendre du développement de l'informatique embarquée. L'automatisation, qui permet le fonctionnement sans surveillance des appareils propulsifs, en mer et en manœuvre, remonte à une vingtaine d'années et elle a évidemment depuis ses débuts réalisé d'importants progrès. Les études aujourd'hui largement engagées visent à recenser l'ensemble des tâches de surveillance et de conduite du navire, mais aussi de gestion administrative et commerciale qui peuvent être confiées à des microprocesseurs et des automates programmables. Il n'y a pas lieu d'être surpris d'une telle évolution qui s'applique à terre à un nombre considérable d'activités professionnelles ou pas. Le point est davantage de savoir à quel rythme les chantiers et les armateurs feront l'effort nécessaire pour acclimater ces techniques sur ces usines flottantes que sont les navires. Les différentes applications se feront-elles de façon indépendante ou s'orientera-t-on assez rapidement vers des systèmes à architecture intégrée ? Le marché maritime sera-t-il considéré par le secteur de l'informatique (constructeurs et programmeurs) comme un débouché important, ce qui accélérerait la mutation ? Le navire étant une unité mobile, il est bien évident que les télécommunications et la télématique joueront un rôle prépondérant, où les transmissions par satellite seront particulièrement intensives. Un effort particulier de recherche et d'innovation va aussi être entrepris pour améliorer les conditions d'entretien, lequel, faisant l'objet de programmation poussée, sera facilité à bord par un accès plus aisé. Des résultats intéressants peuvent être attendus de l'amélioration des conditions d'opérations dans les ports, tant pour les marchandises générales que pour les vrac solides.

Les conséquences de l'évolution informatique sur les hommes méritent d'être évoquées. Le bouleversement qu'elle entraînera visera plus les conditions de vie et l'exécution des tâches professionnelles que fondamentalement le nombre des équipages. Dès à présent, des expériences sont engagées partout dans le monde pour réduire les effectifs à 18, 15 et même 12 hommes pour des navires armés jusque là de 23 à 28 personnes. Ces réductions s'appuient sur une rationalisation des tâches et une meilleure organisation du

travail. Celles-ci peuvent naturellement être mieux conduites lorsque la conception du navire (simplicité et accessibilité) et sa fiabilité sont améliorées. Comme à terre, les changements seront importants dans les déroulements de carrière. Le poids des connaissances acquises en cours de la carrière deviendra prépondérant, tandis que les enseignements de base, profondément modifiés dans leur contenu, devront être conçus en utilisant de nouvelles techniques d'enseignement et surtout en fonction des perfectionnements ultérieurs. La modification du contenu du travail à bord, allant de pair avec une réduction, cependant limitée, des effectifs embarqués, va entraîner un nouveau mode de vie et nécessiter de repenser les problèmes d'ergonomie et de la qualité de la vie à bord. D'une certaine façon, la tâche des prochaines années ne consistera pas tant à rechercher la substitution du capital au travail, qu'à améliorer la productivité globale du travail.

Ceci dit, à un horizon bien plus lointain que le nôtre, si le navire sans équipage — question évoquée à différentes reprises ces derniers temps — paraît exclu, le navire de long cours d'après demain pourrait bien être conduit par un équipage type aviation, c'est-à-dire trois ou quatre hommes, renforcé aux moments des manœuvres par des équipes amenées à bord au moment des atterrissages. Le temps de séjour à la mer pose cependant des problèmes redoutables, peut-être insurmontables. C'est également à des horizons beaucoup plus éloignés que pourraient apparaître des navires plus futuristes, tels que le navire modulaire à longueur variable ou le pétrolier nucléaire sous-marin allant chercher le pétrole extrait sous la calotte polaire.

L'organisation du trafic maritime du début du XXI^e siècle

Questions et enjeux

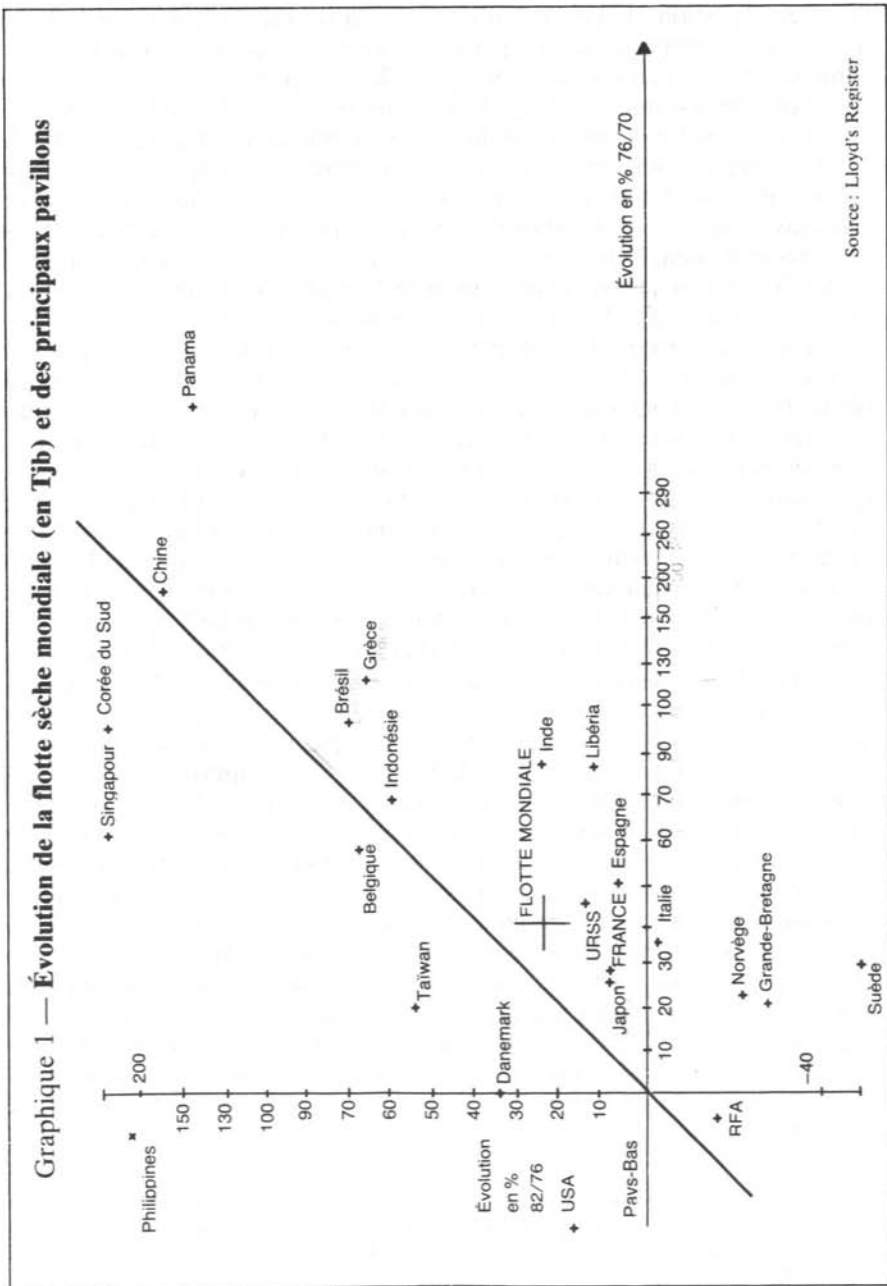
Avec cette question de l'organisation du trafic, on aborde un domaine au moins aussi incertain que celui des échanges de marchandises et de l'évolution de la technique, domaines dans lesquels quelques tendances lourdes, encore qu'imprécises, ont pu être dégagées.

Les causes de l'incertitude, ici, sont principalement de caractère politique. Très schématiquement, il s'agit de savoir si, après avoir, à l'issue de la deuxième décennie des Nations-Unies pour le développement, réalisé l'objectif de posséder 10 % de la flotte mondiale, les pays en voie de développement atteindront le nouvel objectif fixé à 20 % (base TPL) à la fin de la troisième décennie (1990). Or ceci nous place encore bien en deçà de l'horizon qui nous intéresse. La question est plutôt de savoir si la propriété, l'arme-

ment et la gestion (12) de navires seront, dans vingt ans, des activités auxquelles les entreprises et les pays du monde occidental pourront encore s'intéresser, ou si au contraire, le déclin de l'occident maritime est inéluctable. Tout ne se ramène pas d'ailleurs à un problème de pavillons. Va-t-on vers un système d'organisation du type bilatéral avec sur chaque trafic des droits égaux aux deux partenaires ? Les compagnies seront-elles des compagnies étatiques ou bien des armateurs privés parviendront-ils à survivre ? Les schémas évoqués sont-ils valables pour l'ensemble des trafics ou pour certains secteurs seulement ? Quel est dans la stratégie globale le poids des facteurs de main-d'œuvre ou encore, comme pour la délocalisation industrielle, existe-t-il d'autres causes que la recherche de main-d'œuvre la moins chère ?

En ce qui concerne la *flotte pétrolière*, l'excédent de capacité depuis près de dix ans est tel — 25 % de la flotte est désarmée, et l'inemploi larvé du reste de la flotte correspond à un autre quart — que personne ne se soucie d'accroître ses engagements dans ce domaine. Le retrait progressif des compagnies pétrolières, qui détenaient en flotte propre un tiers du tonnage et contrôlaient une part importante de la flotte restante par le biais d'affrètements de longue durée, s'est accéléré au cours de la période récente. Il est probable que leur tonnage propre dans l'avenir sera à la mesure de la part du marché pétrolier qu'elles contrôleront, c'est-à-dire en forte contraction. Par qui sera possédé le solde de la flotte dont le tonnage en 2000 peut être estimé à environ 180 MTPL (au lieu de 320 MTPL en 1978) ? Probablement par les pays producteurs, encore que les velléités manifestées après 1973 par les pays arabes n'aient pas connu de suite fracassante. Le Mexique, l'Indonésie ou même l'U.R.S.S. paraissent plus désireux de participer au transport de leur production. La CNUCED a manifesté sa volonté d'approfondir les conditions de fonctionnement du transport maritime pétrolier, à l'issue d'un exercice identique portant sur le transport des marchandises solides en vrac, avec comme objectif de favoriser l'insertion des flottes des PVD. Cependant, compte tenu des investissements à mettre en œuvre, on ne voit guère que les pays producteurs du tiers-monde, peu nombreux comme on l'a vu, pour développer significativement leurs flottes. On peut donc suggérer que, une fois surmonté le dérèglement catastrophique actuel du marché, ce qui prendra de nombreuses années, il subsistera une place pour les opérateurs indépendants dotés de flottes flexibles (taille, adaptation aux produits) et modernes. On notera que si le prix de la marchandise pétrole est aujourd'hui très cher, le prix relatif du fret, au niveau actuel, est probablement le moins cher qui soit.

(12) Référence au titre de la communication à Nor Shipping à Oslo les 7 et 8 juin 1983 du Dr Helmut Sohnen, du World Wide Shipping Group de Hong Kong «Who will own, manage and man the world fleet during the next decade?».



La flotte de méthaniers de son côté donne un bon exemple de ce qu'est un partage absolu de cargaisons entre le pays producteur et le pays consommateur avec noria de navires appartenant aux deux pays. Il est vrai qu'il existe dans ce cas une intégration industrielle poussée. Compte tenu de cet élément et de la durée de vie des navires, le schéma paraît devoir rester en vigueur encore pas mal de temps.

En ce qui concerne la *flotte sèche*, perturbée elle aussi mais à un moindre titre, l'évolution est déjà plus discernable. Pour la décrire au lecteur de façon simplifiée, on consultera le graphique 1. Les pays sont repérés sur les axes de coordonnées en fonction de la croissance de leur flotte (base tjb) observée sur les périodes 70/76 (abscisses) et 76/82 (ordonnées). Les pays qui se trouvent dans le quadrant I ont connu une croissance positive au cours des deux périodes. Ils se situent sous la bissectrice si leur croissance a été plus forte au cours de la première période. Au-dessus de la bissectrice, se retrouvent les pays dont la croissance s'est accentuée au cours de la deuxième période. Les localisations dans les autres quadrants signifient une régression durant une des deux périodes (quadrants II et IV) ou durant les deux périodes (quadrant III cf. R.F.A.).

Les conclusions que l'on peut tirer de l'observation sont les suivantes : ralentissement d'ensemble de la croissance au cours des six dernières années ; expansion très vive en revanche de certains pays comme la Chine populaire, le Panama, le Brésil, Hong Kong, l'Indonésie, Taïwan, Singapour et les Philippines ; déclin tout au long de la période (RFA) ou sur la période la plus récente des flottes de l'Europe du Nord, croissance ralentie ou très ralentie des flottes de l'Europe méridionale — dont la France — et du Japon ; à noter la reprise de la croissance de la flotte des États-Unis au cours de la deuxième période.

Les ambitions maritimes des pays en voie d'industrialisation et des PVD d'Amérique du Sud et d'Asie apparaissent clairement, le Japon participant à l'expansion générale des échanges dans sa zone. Comme on l'a vu — rapidement — pour le pétrole, le contrôle du trafic permet d'envisager et facilite le développement des flottes. Le phénomène va bien évidemment s'accroître encore, les pays en progression disposant, en outre, de possibilités de financement, d'équipages à bon marché et de capacités de construction performantes. Quoique de caractère un peu différent, le développement de la flotte chinoise est inéluctable.

Un autre aspect doit être pris en considération : l'essor des pays en expansion résulte aussi en partie du transfert de l'activité d'armateurs ou d'opérateurs occidentaux, américains ou japonais dans ces pays. Un grand nombre de sociétés norvégiennes, allemandes, grecques, britanniques et japonaises se sont établies à Hong Kong ou à Singapour, en y achetant ou en créant des sociétés de navigation, ou encore en assurant la gestion (management)

d'affaires locales sans posséder les navires. De façon inverse, les sociétés de Hong Kong détiennent des intérêts sous un grand nombre de pavillons.

La revendication des PVD, indépendamment de l'objectif chiffré, est très claire : participer davantage aux échanges de marchandises qui les concernent. Pour ce faire, les interventions étatiques directes prennent et continueront de prendre le relais de l'action multilatérale entreprise au niveau de la CNUCED. Pour les marchandises générales transportées dans le cadre des conférences maritimes, le processus engagé en 1974 (signature d'une convention des Nations-Unies sur un code de conduite des conférences maritimes) arrive à une étape déterminante avec l'entrée en vigueur début octobre 1983 déclenchée par les ratifications requises. Auparavant, dépassant la lettre et sans doute aussi l'esprit du texte, les PVD avaient revendiqué et souvent accaparé une part significative du trafic, pour servir d'aliment à une flotte en développement parallèle. Ce processus n'a pas encore produit tous ses effets. Dans le domaine du vrac sec, un autre processus est engagé, de façon moins vigoureuse, visant à mieux connaître le fonctionnement et les mécanismes du marché du fret et à améliorer la participation des flottes des PVD.

Pour les marchandises sèches, encore plus que pour le pétrole, la tendance est donc très nettement à associer davantage au transport les pavillons des pays entre lesquels les marchandises sont échangées. C'est une démarche menée à l'instigation des PVD, combattant vigoureusement les pays tiers-transporteurs (cross-traders) et à laquelle les pays à économie de marché principalement chargeurs prêtent épisodiquement l'oreille. Si, comme on a essayé de le montrer, les échanges se développent plus vite et davantage avec et entre les PVD, le mouvement décrit ici va s'amplifier et aura de réelles conséquences sur l'immatriculation des navires, non pas encore en 1990, mais à coup sûr dix ans plus tard.

On en est aussi conduit à évoquer une question considérée comme délicate à court terme, mais qu'il est plus facile de traiter à échéance lointaine. Qu'advient-il des *pavillons de libre immatriculation*, dont la flotte, pour ne parler que des deux plus importants d'entre eux (Libéria, Panama) comptait pour 28 % (base TPL) du tonnage mondial au milieu de l'année 1983 ?

Considérant d'abord le cas le plus facile des navires sous normes, normes qui peuvent être techniques ou sociales, un processus est d'ores et déjà engagé qui vise à les bannir des ports des pays « honorables ». L'action concertée des États, du port (memorandum de Paris), l'élaboration d'une convention internationale sur l'assurance et la solvabilité des armateurs peuvent entre autres concourir à leur disparition.

Plus difficile est le cas des navires modernes et « en règle » à tous égards, qui constituent tout de même la majorité du tonnage des pays de libre immatriculation. Outre les éclaircissements que procurera sur la propriété, l'assurance et la gestion la Convention évoquée ci-dessus, il semble que le facteur

Les goulots d'étranglement : la part de l'imprévisible

L'acheminement par voie de mer des matières premières dépend plus que jamais de la liberté et de la sécurité de navigation dans certains points de passage obligés. Le blocage de l'un de ceux-ci, outre qu'il résulte de situations de crise souvent imprévisibles, risque de provoquer à court terme des ruptures d'approvisionnement. A plus long terme, ce genre de blocage peut modifier radicalement la forme et le parcours des transports maritimes. La fermeture prolongée du canal de Suez a suscité le développement des «super-tankers», détournés sur le cap de Bonne Espérance pour approvisionner l'Europe de l'Ouest et les États-Unis. Ce «gigantisme» a été frappé de manière inattendue dans les années soixante-dix par les deux chocs pétroliers.

Dans l'éventualité où le détroit d'Ormuz serait fermé, il faudrait compenser dans les semaines qui suivent un déficit énergétique de 7,4 millions de barils par jour (mb/j). Trois sources possibles seraient alors mises à contribution :

— l'augmentation des quantités acheminées par les pipelines terrestres saoudiens Ras-Ianura-Yanbu et irako-turc dont la capacité cumulée est de 2 mb/j depuis avril 1984.

— l'essentiel du déficit (5 à 6 mb/j) serait couvert par les capacités de production sous-exploitées du Nigéria, du Mexique, du Venezuela, de l'Indonésie et éventuellement de la Libye.

— le recours aux stocks à 90 jours des pays industrialisés membres de l'Agence Internationale de l'Energie (A.E.I.). A raison d'un manque de 10 % des approvisionnements, ces stocks permettraient de maintenir la consommation d'énergie à son rythme annuel pendant près d'un an. L'A.E.I. a mis au point un plan de crise, qui prévoit une réduction de 10 % de la consommation pétrolière et un partage égal du déficit entre pays membres.

L'expérience des cinq dernières années confirme que les scénarios catastrophistes ont peu de chances de se réaliser : l'atomisation de la production des matières premières, y compris le pétrole, et les plans d'urgence pour les produits stratégiques constituent une protection pour les pays importateurs, d'une rupture brutale de leur approvisionnement. Ce constat optimiste ne vaut que pour le court terme, l'incertitude demeure complète pour les pays qui, comme le Japon et l'Europe, ne pourraient supporter des perturbations durables du trafic maritime.

futuribles

déterminant à terme sera la volonté des PVD de voir se renforcer entre le navire et le pavillon d'immatriculation le *genuine link* (lien véritable), terme dont l'acception n'est pas encore entièrement clarifiée, tandis que les trafics seront réservés aux navires ou aux lignes nationaux. Même si, comme on l'a dit, cette revendication est limitée par le poids réel de ces pays dans les échanges, elle contribuera au *phasing out* ou tout au moins à une contraction sensible du tonnage de libre immatriculation. Encore une fois, le pays qui détient la maîtrise du transport ou qui est à l'origine (*generator*) des échanges devrait finir par contrôler, sinon posséder, la flotte. La plus grande difficulté sera non pas tellement juridique ou économique que sociale, puisqu'il s'agira sans doute d'ajuster des besoins très différenciés de main-d'œuvre maritime entre des pays dont les niveaux de vie seront eux aussi très différenciés. On

peut espérer cependant que ce genre d'obstacles trouvera des solutions raisonnables avec le temps.

On s'étonnera peut-être que les cas de l'U.R.S.S. et d'autres pays de l'Est européen n'aient pas été davantage évoqués. Le développement de la flotte soviétique, chargée de gagner des devises sur le marché international des frets maritimes, a en effet été spectaculaire et préoccupant. Une vigilance assez générale s'est répandue à son égard et, sauf à rester attentif, il ne semble pas qu'il y ait lieu de redouter un redémarrage démesuré, du moins par rapport aux échanges extérieurs de ce pays par voie de mer. La Chine, en revanche, si son commerce extérieur atteint en 2000, comme le pensent certains, le niveau du commerce japonais, aura une des premières flottes du monde.

Au terme de ce rapide survol, le lecteur ne sera pas parfaitement informé des choses du transport maritime. L'incertitude n'aura pas non plus été levée sur l'évolution que le secteur pourrait connaître dans les vingt prochaines années. Mais pourrait-on garder l'idée qu'en dépit de spécificités réelles, plus sensibles dans les usages commerciaux et le vocabulaire, les problèmes d'avenir du transport maritime ne sont pas foncièrement différents de ceux des autres secteurs industriels ? Pour ce qui est de la structure des échanges ou de la localisation des flottes, l'avenir dépendra de l'aptitude des pays développés à répondre à la concurrence que leur créent, sur terre et sur mer, les pays à coûts moindres ; pour ceux-ci, l'avenir dépendra également des solutions trouvées aux problèmes de financement, aussi bien pour le développement industriel en général que pour le développement des flottes, l'armement étant un secteur à forte intensité de capital. Quant à l'outil de production lui-même, il intégrera et adaptera l'évolution technologique ambiante, tout en tenant compte, pour la fonction commerciale, d'une plus grande intégration au processus de production et d'échange des biens à transporter.

Le financement de la sécurité sociale

Les paradoxes d'une réforme

Chantal Euzeby (1)

Sur la crise de l'État-protecteur, la revue Futuribles a depuis des années alerté ses lecteurs. Dépassant le stade du diagnostic, elle a régulièrement fait écho aux diverses stratégies qui permettraient de sauvegarder l'acquis sans entraîner une aggravation des déséquilibres financiers et sociaux.

Le sujet est maintenant à l'ordre du jour dans tous les pays occidentaux, y compris en France où d'importantes réformes sont à l'étude/ notamment sur le financement de la sécurité sociale.

L'article de Chantal Euzeby vient fort opportunément montrer que les modes de financement ne sont pas neutres et que leur réforme peut entraîner de nombreuses conséquences sur le plan des assurances et des inégalités sociales, ainsi que sur la compétitivité des entreprises et la promotion de l'emploi. L'auteur montre ainsi la nécessité d'une réflexion globale permettant de mesurer l'incidence de certaines mesures envisagées sur l'ensemble de la dynamique de notre développement économique et social.

Les systèmes de sécurité sociale de la plupart des pays développés ont connu un essor prodigieux depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et représentent actuellement, dans la plupart des cas, des pourcentages de l'ordre de 20 à 30 % du PIB. Or si cet essor n'a pas posé de problème majeur tant qu'il a été soutenu par une croissance économique rapide et assortie de taux d'inflation et de chômage généralement modérés, il n'en est plus de même depuis le début de la crise économique. Celle-ci a pour effet

(1) Chargée de Conférences de Sciences économiques à l'Université des Sciences sociales de Grenoble.

Tableau 1 — Part des dépenses de protection sociale dans le produit intérieur brut (PIB)

	1970	1975	1982
Allemagne	21,5	29,8	29,4
Belgique	18,7	24,2	30,1
Danemark	19,6	25,8	29,4
France	19,2	22,9	28,5
Irlande	13,2	19,4	24,7
Italie	17,4	22,6	25,4
Luxembourg	15,9	22,4	29,1
Pays-Bas	20,8	28,1	31,4 (1)
Royaume-Uni	15,9	19,5	23,5 (1)

(1) Chiffre de 1981
 Source : Statistiques de la protection sociale, Eurostat, Bulletin statistique du 30 mars 1984

d'augmenter le volume de certaines dépenses (prestations de chômage, retraites anticipées), mais elle les rend d'autant plus difficiles à supporter que les recettes sont, de leur côté, freinées par la faiblesse de la croissance et l'ampleur du chômage. C'est la raison pour laquelle c'est surtout depuis 1974 que se développent les discussions et interrogations relatives aux modalités de financement des systèmes de sécurité sociale.

Dans les pays industrialisés à économie de marché, et notamment dans les divers pays de la Communauté économique européenne, ces discussions présentent un intérêt pratique immédiat, étant donné les décisions financières que la plupart d'entre eux doivent prendre pour faire face, selon les cas, à l'amélioration des systèmes de sécurité sociale, au vieillissement de la population, à l'augmentation rapide des dépenses de santé, ou à l'ampleur du chômage.

C'est la conjonction de ces problèmes financiers et des difficultés économiques liées à la crise qui explique la floraison des réflexions et propositions relatives aux modalités de financement de la protection sociale. Trois catégories d'objectifs peuvent être visées :

— *Objectifs sociaux* de réduction des inégalités de revenus et conditions sociales, dont certaines peuvent être entretenues, et même accentuées par les prélèvements opérés pour financer la protection sociale.

— *Objectifs économiques* liés à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et à l'encouragement de l'emploi.

— *Objectifs de rationalisation* visant à assurer une meilleure adaptation des sources de financement à la nature et aux modalités d'attribution de chaque prestation.

Ces trois objectifs peuvent être envisagés, non seulement dans le cadre de la recherche de ressources supplémentaires, mais aussi dans la perspective d'une réforme des modalités de financement en vigueur.

Dans cette note, on soulignera certains aspects de ces objectifs qui ne sont, à notre avis, pas suffisamment pris en considération dans les diverses réflexions et propositions de réformes relatives aux modalités de financement de la protection sociale.

Cotisations sociales et développement économique

Les dépenses de protection sociale sont financées essentiellement, bien que dans des proportions très différentes selon les pays, par des impôts et par des cotisations assises sur les revenus professionnels, en particulier sur les salaires (cf le tableau 2 pour les pays de la Communauté économique européenne).

Lorsque des prestations sociales sont financées sur le produit général des impôts, le problème des modalités de leur financement ne se pose pas de manière spécifique. Il renvoie en effet à la question plus générale de la structure d'ensemble du système fiscal en tant que tel (c'est-à-dire cotisations sociales non comprises). C'est la raison pour laquelle ce sont les cotisations qui sont au centre des critiques. Lorsqu'elles ne sont prélevées que dans la limite d'un plafond, elles sont dégressives par rapport aux salaires et, à ce

Tableau 2 — **Structure des recettes de la protection sociale en 1982**

	Cotisations des employeurs	Cotisations des personnes protégées	Contributions publiques	Autres recettes	Total
Allemagne	39,6	29,6	27,4	3,4	100
Belgique	40,5	18,5	36,3	4,7	100
Danemark	9,4	2,2	83,8	4,6	100
France	54,2	23,2	19,6	3,0	100
Irlande	23,6	12,2	62,9	1,3	100
Italie	54,6	15,5	27,5	2,4	100
Luxembourg	33,4	23,5	33,2	9,9	100
Pays-Bas (1)	35,4	32,1	19,9	12,6	100
Royaume-Uni (1)	33,0	15,4	43,3	8,3	100

(1) Chiffres relatifs à l'année 1981

Source : Statistiques de la protection sociale, Eurostat, Bulletin statistique du 30 mars 1984

titre, accusées d'être injustes sur le plan social. Mais à l'heure actuelle, les discussions les plus vives concernent l'impact sur l'emploi des cotisations des employeurs. Du fait qu'elles ne reposent que sur les seuls salaires, elles se voient souvent reprocher d'alourdir le coût de la main-d'œuvre et de constituer un frein à l'embauche (2).

Il ne faut pas négliger le fait que les processus de prélèvements et prestations mis en œuvre par la protection sociale sont, dans l'ensemble, favorables à l'emploi. En redistribuant des revenus (des actifs aux retraités, des bien portants aux malades et aux invalides, des célibataires et ménages sans enfants aux ménages avec enfants, et surtout des personnes ayant un emploi aux chômeurs), la protection sociale a pour effet d'élever la propension moyenne à consommer de l'ensemble de la Nation et constitue ainsi, surtout en période de crise, un élément fondamental de soutien de l'activité économique. Mais il n'en reste pas moins que les prélèvements opérés pour assurer le financement des diverses prestations sont de nature à élever les coûts de la main-d'œuvre et, dans des économies soumises à une forte concurrence internationale, à limiter la compétitivité des entreprises.

Avec la libéralisation des échanges internationaux, les économies des pays industrialisés à économie de marché sont devenues des économies concurrencées, c'est-à-dire dans lesquelles de nombreux secteurs d'activité sont exposés à une concurrence étrangère extrêmement vive. Il leur est donc indispensable, à moins de remettre en question leur ouverture aux échanges extérieurs et de revenir au protectionnisme, d'avoir des entreprises qui soient compétitives, c'est-à-dire capables de rivaliser avec leurs concurrentes étrangères. C'est par rapport à cette exigence de compétitivité que la part du PIB consacrée à la protection sociale est parfois présentée comme un poids et que la maîtrise des coûts de main-d'œuvre (salaires plus charges sociales) apparaît comme un véritable instrument de politique économique.

La logique sociale

Les nombreuses analyses de l'impact économique, et en particulier sur l'emploi, de diverses réformes possibles du financement de la protection sociale aboutissent souvent à des résultats très différents, voire contradictoires. Ceci est dû à la diversité des processus de répercussion et d'incidence des prélèvements effectués. Cette diversité empêche de répondre avec précision

(2) Pour une discussion des principaux arguments avancés, cf. notamment A et C. Euzeby «Modalités et financement de la Sécurité sociale, coût de la main-d'œuvre et emploi dans les pays industrialisés à économie de marché». — in BIT, *Sécurité sociale : Quelle méthode de financement ? Une analyse internationale*. — BIT, Genève, 1983, pp. 53-88.

aux questions de savoir qui supporterait le poids effectif, ou qui bénéficierait réellement, d'éventuels alourdissements ou allègements de tel ou tel impôt ou de telle ou telle cotisation.

Ainsi, par exemple, dans le domaine des cotisations patronales, un alourdissement des taux peut affecter l'autofinancement ou la distribution des bénéfices, voire les deux à la fois. Mais il peut aussi être répercuté sur les salariés s'il se traduit par de moindres augmentations de salaires ; ou sur les consommateurs, s'il est incorporé dans les prix de revient et de vente ; ou encore sur les Pouvoirs publics, et par conséquent sur l'ensemble des contribuables, s'il nécessite un soutien accru (subventions, allègements fiscaux) à certaines entreprises. L'incidence d'une mesure d'augmentation, d'allègement, ou de modification du mode de calcul de ces cotisations est donc loin d'être un phénomène uniforme. Elle est liée à de multiples facteurs, tels que les objectifs de profit des firmes, leur degré d'exposition à la concurrence étrangère, les formes et intensité de la concurrence sur les marchés de leurs produits et de leurs facteurs de production, les élasticités des offres et demandes de leurs produits, les stratégies des syndicats et des Pouvoirs publics. Il est donc extrêmement difficile d'apprécier l'impact de ces mesures sur telle ou telle variable de l'activité économique.

Cela contribue à expliquer l'importance des divergences qui caractérisent l'interprétation des effets à attendre de telle ou telle réforme des modalités de financement. Mais cela devrait surtout inciter les Pouvoirs publics à ne pas modifier ces modalités en fonction de motifs purement économiques, aussi légitimes soient-ils. Il est certes très souhaitable, avec la persistance de la crise économique, de rechercher quelles sont les ressources qui risquent le moins d'affaiblir la croissance, d'accélérer l'inflation, ou de faire obstacle à l'emploi. Mais une telle orientation ne doit pas pour autant négliger les finalités sociales de chaque catégorie de prestations et faire des modalités de financement de la protection sociale un pur instrument de politique économique. Elle doit plutôt s'inscrire dans une perspective plus large, axée sur la recherche de relations cohérentes et logiques entre chaque prestation et le mode de financement qui lui est le mieux adapté en fonction des objectifs recherchés en matière de réduction des disparités de revenus et de conditions sociales et du type de solidarité mis en œuvre.

Le respect de ce critère logique devrait constituer le fil directeur de tout effort de rationalisation financière de la protection sociale. Il constitue en tout cas une étape préalable à la définition des modalités de financement les moins défavorables possibles au fonctionnement de l'activité économique. Quand le financement est, en effet, établi sur des fondements logiques, il n'y a plus aucune raison de lui reprocher d'être anti-économique ; ainsi, du point de vue de l'impact défavorable que le coût élevé de la main-d'œuvre est sus-

Répartition employeurs-salariés des cotisations sociales, en %		
	Employeur	Salarié
Suède	96,4	3,6
Espagne	78,7	21,3
France	74,5	25,5
Canada	65,2	34,8
Japon	64,4	25,6
États-Unis	61,3	38,7
Autriche	57,8	42,2
Royaume-Uni	56,4	41,6
RFA	55,4	44,6
Danemark	48,5	51,5

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques*, 1983.

Le tableau II de l'article de Chantal Euzéby reprend la répartition de la structure de l'ensemble des recettes du système de protection sociale. Il convient néanmoins, pour apprécier les propositions de réforme des cotisations patronales, de se référer à la répartition entre employeurs et salariés de la part des cotisations prélevées sur les salaires.

futuribles

ceptible d'exercer sur l'emploi, ce sont les salaires directs et/ou le coût global de la protection sociale (et non pas les modalités de son financement) que l'on peut incriminer.

Trois réformes en discussion

L'extension de l'assiette des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises

C'est dans la perspective d'une amélioration de l'emploi que cette formule est souvent évoquée. Elle apparaît en effet, mais à première vue seulement, comme une solution séduisante. Elle est neutre vis-à-vis de l'utilisation des facteurs de production car elle pèse à la fois sur le travail (salaires) et sur le capital (amortissements). Elle supprimerait donc la discrimination entre ces deux facteurs que le système des cotisations assises sur les seuls salaires introduit au profit du capital et au détriment du travail ; elle assurerait, du même coup, une meilleure répartition des charges sociales des entreprises entre celles qui sont très mécanisées et celles qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre. Mais si un certain rééquilibrage est effectivement souhaitable, la solution du recours à la valeur ajoutée comme assiette des cotisations patro-

nales ne nous paraît pas de nature à le réaliser dans des conditions satisfaisantes. Elle présente, en effet, trois catégories de défauts importants.

Sur le plan économique, on remarquera d'abord qu'à niveau global de prélèvement identique cette solution n'opèrerait qu'un transfert de charges des entreprises fortement utilisatrices de main-d'œuvre vers celles qui sont, au contraire, très mécanisées. L'appréciation exacte de l'impact total d'un tel transfert est extrêmement difficile car elle ne doit pas se limiter à la mesure des variations des charges sociales directes par secteurs ou même par entreprises (3). Elle doit également tenir compte des répercussions, directes et indirectes, de ces variations sur les prix, les salaires, l'autofinancement, les investissements de chaque secteur puis, au niveau global, sur les principales variables économiques, et en particulier sur le niveau de l'emploi.

Ceci suppose non seulement l'utilisation de modèles macro-économiques plurisectoriels très détaillés, mais aussi la formulation de plusieurs hypothèses alternatives sur les réactions des entreprises (hausses pour les unes, baisses pour les autres) au niveau de leurs charges sociales. On se heurte alors à l'épineux problème de l'incidence. Mais il apparaît que parmi les secteurs qui seraient les plus affectés par cette extension d'assiette, figurent des secteurs de base, tels que le gaz, l'électricité, le pétrole et les carburants), dont l'augmentation des charges sociales aurait toute chance de provoquer des effets induits sur les coûts de production de l'ensemble des autres secteurs.

L'extension de l'assiette risquerait aussi d'avoir, contrairement à l'objectif recherché, un impact négatif sur la croissance et sur l'emploi. Elle pénaliserait les investissements car ils seraient frappés deux fois : en amont, dans les charges d'exploitation supportées pour la fabrication des biens d'équipement, et en aval, dans l'amortissement de leur coût. D'autre part, les bénéficiaires seraient également frappés puisqu'ils font partie de la valeur ajoutée. Une telle mesure risquerait donc de constituer un frein à la modernisation de l'appareil productif, ce qui aurait des répercussions négatives au niveau de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises et, finalement, de l'emploi.

En pesant sur le facteur capital, l'extension de l'assiette irait encore à l'encontre des dispositions que comportent de nombreux systèmes fiscaux dans le but d'encourager les entreprises à investir. Il est vrai qu'un prix artificiellement élevé du travail et un prix artificiellement bas du capital risquent de favoriser la réalisation d'investissements de faible utilité et, de ce fait, un

(3) On qualifie ici de charges sociales « directes » celles dont le montant est versé directement par les entreprises aux organismes de protection sociale. Les charges sociales « indirectes » sont celles qu'une entreprise supporte à la suite de la répercussion, dans les prix de vente des biens d'équipement et des consommations intermédiaires dont elle a besoin, des charges directes de l'entreprise vendeuse. Au niveau des branches, les charges indirectes peuvent être appréciées au moyen de tableaux entrées-sorties.

certain gaspillage de capital. De ce point de vue, un certain rééquilibrage découragerait les investissements non rentables et permettrait peut-être de favoriser l'emploi. Mais il faudrait alors décourager seulement les investissements les moins utiles, c'est-à-dire ceux qui ne sont rentables que parce qu'ils bénéficient de mesures, générales ou spécifiques, d'encouragement des investissements et parce que certaines cotisations gonflent artificiellement le coût de la main-d'œuvre. Pour cela, il faudrait surtout revoir les systèmes d'aide à l'investissement et supprimer, progressivement, les seules cotisations patronales que l'on peut considérer comme un impôt injustifié sur l'emploi, c'est-à-dire celles qui servent à financer des prestations qui n'ont rien à voir avec la garantie d'un revenu professionnel.

Sur le plan pratique, l'élargissement de l'assiette des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée présenterait des difficultés d'application non négligeables. Parmi celles-ci, on relèvera que la valeur ajoutée est une assiette instable et connue a posteriori, alors que les salaires constituent une base relativement stable et facile à appréhender. La liquidation et le recouvrement de la nouvelle cotisation seraient donc sans doute difficiles et coûteux à organiser. En outre, le rendement à en attendre dans l'avenir ne serait pas meilleur que celui de l'assiette actuelle car il apparaît que la valeur ajoutée n'augmente, tendanciellement, pas plus vite que les salaires.

D'un point de vue strictement logique, enfin, il convient d'insister sur le fait que toutes les cotisations patronales ne doivent pas être systématiquement considérées comme des prélèvements injustifiés sur les salaires et sur l'emploi. Tout dépend de la nature et des conditions d'attribution des prestations qu'elles servent à financer. Ce n'est que lorsque de telles cotisations sont prélevées pour financer des prestations qui n'ont rien à voir avec la perte d'un revenu professionnel (prestations familiales, soins médicaux, pensions versées aux personnes âgées indépendamment de la durée de leur vie active et de leurs revenus d'activité), qu'on peut parler d'impôt injustifié sur l'emploi ; mais pour celles-là seulement. Leur remplacement par un financement fiscal apparaît alors comme la solution la plus logique.

Mais pour les cotisations affectées au financement de prestations qui sont, elles aussi, calculées en fonction des salaires, il n'y a aucune raison de leur reprocher d'être calculées en fonction de ces mêmes salaires, à la garantie desquels elles sont affectées. Elles font partie du coût normal du travail car elles constituent vraiment un salaire différé. Il s'agit en effet de sommes que les salariés ne perçoivent pas directement, mais qui sont versées, globalement, pour leur compte, aux organismes de protection sociale. Il n'y a donc rien de choquant dans le fait que ces cotisations représentent une charge d'autant plus élevée pour les entreprises que celles-ci emploient plus de main-d'œuvre. Elles pèsent davantage sur ces entreprises, de la même façon que

les frais d'énergie ou d'entretien et de renouvellement du matériel pèsent davantage sur les entreprises qui sont, au contraire, très mécanisées.

Le partage entre impôts et cotisations

Le financement par des cotisations assises sur les salaires ne se justifie que dans le cadre de prestations ressortissant strictement à l'idée *d'assurance* ; c'est-à-dire lorsque ces prestations sont, elles aussi, calculées par rapport aux salaires. Les salariés se voient imposer un effort de prévoyance, et les cotisations, qu'elles soient à la charge des employeurs ou à celle des assurés, se présentent comme une part du salaire dont ces derniers ne bénéficient pas directement, mais qui est destinée à leur garantir un revenu de remplacement dans les périodes d'inactivité forcée (vieillesse, maladie, invalidité, chômage).

Par contre, chaque fois qu'il s'agit de garantir un *minimum social* (prestations en nature d'assurance maladie, prestations familiales, certaines indemnités de chômage, allocations de base aux personnes âgées), c'est l'idée de solidarité nationale qui prédomine. L'impôt constitue alors le mode de financement le mieux adapté en l'absence de tout rapport entre les prestations et les salaires ayant servi d'assiette aux cotisations.

Lorsque des prestations versées en l'absence d'un revenu professionnel comportent à la fois un élément uniforme de base et une allocation calculée en fonction du salaire (cas de certains systèmes de pensions et d'indemnisation du chômage), elles relèvent simultanément du domaine de la solidarité nationale et de celui de l'assurance. Leur financement devrait alors être

Prélèvements obligatoires en % du PIB (en 1981)			
	Recettes fiscales	Cotisations sociales	Total
Suède	36,1	15,2	51,3
Danemark	44,3	1,0	45,3
France	24,6	18,3	42,9
Autriche	29,1	13,4	42,5
Royaume-Uni	31,3	5,9	37,2
RFA	24,1	13,3	37,4
Canada	30,7	4,0	34,7
États-Unis	23,0	8,3	31,3
Japon	18,8	8,1	26,9
Espagne	13,1	12,1	25,2

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques*. 1983.

futuribles

réparti, de manière spécifique, selon les droits reconnus aux bénéficiaires en tant que membres ou anciens membres de la population active (idée d'assurance) et en tant que membres de la collectivité nationale (idée de solidarité nationale).

Le financement des pensions : répartition ou capitalisation

Il est compréhensible que, dans la perspective d'un avenir marqué par un vieillissement de leur population, certains pays s'interrogent sur l'opportunité de remplacer, au moins partiellement, leurs systèmes de répartition par des systèmes de capitalisation. Dans ce second système, chaque assuré cotisant pour sa propre pension, cela présenterait l'intérêt de s'affranchir des problèmes financiers posés aux systèmes de répartition par la dégradation du rapports actifs/retraités. En outre, la mise en place d'un système de capitalisation permettrait l'accumulation d'une épargne particulièrement précieuse pour le financement des investissements.

Mais la substitution intégrale d'un système de capitalisation à un système de répartition apparaît difficilement envisageable car cela impliquerait que pendant toute la phase transitoire de mise en place du nouveau système les salariés et leurs employeurs supportent une double cotisation : l'une destinée au financement des pensions des retraités ayant cotisé dans le cadre de l'ancien système, qui sans cela seraient dépouillés de leurs droits, et l'autre pour leurs propres pensions futures.

Un remplacement partiel qui suppose, lui aussi, un surcroît immédiat de cotisations, mais moins lourd, apparaît, de ce point de vue, plus réaliste. Il aurait l'avantage d'atténuer la sensibilité de l'équilibre financier des régimes de pensions de vieillesse à l'évolution démographique, tout en permettant l'accumulation d'une épargne forcée. Mais, en revanche, une telle mesure serait de nature à porter atteinte à la solidarité entre générations réalisée par le système de la répartition. On pourrait donc, par exemple, limiter la capitalisation à des systèmes conventionnels ou facultatifs venant en complément de régimes de base.

D'une manière générale, le système de financement des pensions de vieillesse devrait être adapté à leurs modalités d'attribution, c'est-à-dire au type de solidarité auquel on entend les faire participer. Pour celles qui sont attribuées indépendamment de la durée de la vie active et du niveau des rémunérations antérieures (4), c'est un financement par l'impôt qui est le plus logique. Pour celles qui sont calculées en fonction de la durée de la vie active et des rémunérations perçues au cours de celle-ci, le système des cotisations semble tout à fait justifié. Une partie obligatoire pourrait être financée selon

(4) Ceci est notamment le cas du minimum vieillesse.

le système de la répartition, tandis qu'une partie facultative pourrait résulter de systèmes de prévoyance individuelle fondés sur le principe de la capitalisation.

Mais il convient de noter aussi que la nécessité d'augmenter les taux des cotisations destinées au financement des pensions n'est pas seulement imputable au vieillissement des populations. Elle est également souvent liée à l'ampleur du chômage, qui se traduit par d'importantes pertes de recettes, et à la tendance accélérée par le chômage, à l'abaissement de l'âge de cessation de l'activité professionnelle. La dégradation du rapport actifs/retraités n'étant donc pas due exclusivement à des phénomènes démographiques, on peut se demander si le remplacement, même partiel, d'un système de répartition par un système de capitalisation est le meilleur moyen d'atténuer les difficultés financières des régimes de pensions.

On sait que devant l'ampleur du chômage, les Pouvoirs publics de certains pays sont tentés d'inciter les travailleurs les plus âgés à se retirer de plus en plus tôt du marché du travail pour laisser leur place à des jeunes. Mais cette utilisation de la protection sociale à des fins économiques a pour conséquence, non seulement d'alourdir les charges des régimes de pensions de vieillesse, mais aussi de négliger certaines perspectives susceptibles d'aller dans le sens d'un allègement desdites charges tout en répondant mieux aux aspirations de certaines personnes âgées. Elle aboutit en effet à reléguer dans la condition de retraités des travailleurs encore capables d'exercer une activité professionnelle. Or il est pour le moins paradoxal d'inciter les individus à cesser leur activité de plus en plus tôt, alors que les progrès de la médecine, l'amélioration de l'hygiène et des conditions de vie et de travail contribuent non seulement à l'allongement de l'espérance de vie, mais aussi à la conservation des capacités physiques et intellectuelles. En face d'un phénomène de vieillissement de la population, il serait sans doute plus rationnel, sinon de relever l'âge juridique d'ouverture des droits à la retraite, au moins d'inciter les travailleurs à occuper un emploi aussi longtemps qu'ils le souhaitent, notamment en leur confiant des tâches mieux adaptées à leurs aptitudes et en instituant des formules de transition progressive de l'activité professionnelle à la retraite complète.

Initiative individuelle et solidarité collective

L'avenir des systèmes de protection sociale, l'évolution du rôle de l'Etat, la place laissée aux initiatives personnelles à côté de la prévoyance obligatoire constituent l'un des thèmes majeurs des travaux de *Futuribles*.

Il est certain que les conditions démographiques et économiques actuelles amènent à remettre en cause les structures existantes, en France en particulier, mais aussi chez certains de nos voisins européens.

Les articles, déclarations, colloques, prises de position sur cette question foisonnent depuis quelques années. Les intérêts en jeu sont en effet énormes: les dépenses de protection sociale ne représentent-elles pas, en France, le tiers du produit intérieur brut? En outre, le système de protection sociale, qui résulte d'un cheminement historique difficile, est généralement considéré comme la matérialisation de toute une philosophie de l'organisation politique et sociale de la Nation. C'est pourquoi c'est un sujet extrêmement sensible, souvent traité au plan des principes ou des passions.

Les faits économiques de plus en plus pressants imposent cependant que les parties prenantes examinent avec

davantage de pragmatisme les orientations à prendre.

Au-delà des querelles techniques et idéologiques

C'est dans cet esprit que s'est inscrit le colloque, organisé le 24 mai dernier par le Groupe Drouot et les Mutuelles Unies, avec la participation d'Europe n° 1, du *Nouvel Observateur* et du Centre de Communication Avancée. M. Claude Bébear, Président du Groupe Drouot et des Mutuelles Unies, en ouvrant les travaux, situait clairement le problème: «L'ampleur du défi auquel nous sommes aujourd'hui confrontés est telle qu'il est indispensable nous dépassions les querelles techniques ou idéologiques, afin de pouvoir, tous ensemble, bâtir un système capable d'affronter les décennies à venir avec une efficacité comparable à celle dont le système actuel a su faire preuve jusqu'à maintenant ».

Les 1 100 participants réunis au Pavillon d'Ermenonville allaient, au cours d'un après-midi particulièrement dense, entendre M. Pierre Bérégovoy, M. Raymond Barre, et les parti-

cipants à une table-ronde présidée par M. Claude Bébear et animée par M. Michel Tardieu, Directeur du *Nouvel Économiste* (1).

Les Français favorables à des formules plus individuelles

En préambule, M. Bernard Cathelat, Directeur du Centre de Communications Avancées, présente les résultats d'un sondage BVA/CCA, réalisé à la demande des Mutuelles Unies et du Groupe Drouot, mettant en évidence les attitudes actuelles des Français face au problème de la protection sociale (cf. encadré 1) :

— ils refusent massivement une diminution du niveau des prestations, aussi bien maladie que retraite, et acceptent donc des cotisations supplémentaires, mais

— ils préfèrent en majorité organiser individuellement leur complément de retraites ou de couverture maladie, plutôt que d'augmenter leurs cotisations aux systèmes collectifs actuels. Ces résultats confirment d'ailleurs ceux d'enquêtes réalisées par le CCA sur les styles de vie : pessimisme et dramatisation de la crise, perte de crédibilité des institutions traditionnelles, montée de l'individualisme.

La sécurité sociale est équilibrée et elle le restera

M. Bérégovoy réfute, quant à lui, les risques d'une explosion du système de protection sociale.

Certes, les choix faits ces dernières années (loi Boulin, abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans), conduisent à une augmentation des prestations retraites de 4 à 5 % par an en volume.

Sans doute, l'évolution des techniques médicales, l'offre croissante de soins, et le vieillissement de la population contribuent-ils à accroître les dépenses de santé mais, affirme-t-il :

— il est possible de freiner ces dépenses de santé sans mettre en cause la qualité des soins ;

— et par ailleurs le rapport actifs/retraités restera stable jusqu'en 2005 ; « au delà c'est l'inconnu pour une raison simple : ceux qui auront vingt ans à partir de 2005 ne sont pas encore nés, d'où notre effort en faveur de la natalité... »

« La sécurité sociale est équilibrée et le restera ». Affirmation courageuse mais en partie contredite par la reconnaissance de l'hypothèque que fait peser sur l'équilibre des systèmes sociaux la situation de l'emploi : « à moyen terme, l'équilibre durable des comptes sociaux repose sur le retour à la croissance économique ».

En tout état de cause M. Bérégovoy récuse « l'idée qu'un autre système pourrait coûter moins cher en procurant des avantages identiques, voire plus élevés ».

Diversité et convergences

La table-ronde qui suit donne lieu à un débat ouvert et animé. Prenant le

(1) Participaient à cette table-ronde : MM. Yves Canac, ancien Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, Paul Hecquet, Directeur Général de l'ARRCO, Jacques Lallement, Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, François Mercereau, Directeur de la Sécurité Sociale, Dominique Strauss Kahn, Chef du Service du financement au Commissariat au Plan, René Teulade, Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

42 % des Français pour une retraite complémentaire individuelle

Les retraités

- Si le régime actuel ne permettait plus de vous garantir le niveau de retraite tel qu'il avait été prévu, quelle solution accepteriez-vous ?

Je préférerais que les cotisations ne soient pas augmentées mais je m'organiserais moi-même pour maintenir ma retraite au niveau prévu grâce à une retraite complémentaire	42
Je préférerais que l'on augmente les cotisations pour m'assurer une retraite d'un niveau équivalent	31
J'accepterais la réduction de ma retraite pour ne pas payer davantage de cotisations	5,8
Ne se prononcent pas	21,2

- Cette retraite complémentaire comment voudriez-vous la souscrire ?

Plutôt de façon individuelle en m'adressant à l'organisme de mon choix	63
Plutôt de manière collective par exemple dans le cadre de mon entreprise	30,4
Ne se prononcent pas	6,6

La maladie

- Si l'on ne pouvait, dans l'avenir, vous assurer le même montant de remboursement pour les frais de maladie et d'hospitalisation qu'aujourd'hui, que préféreriez-vous ?

Avoir la garantie qu'avec les cotisations actuelles la Sécurité Sociale nous rembourse aux taux actuel les maladies et hospitalisations importantes et nous assure de façon complémentaires pour les petites maladies	50
Que le montant des remboursements soit maintenu en payant des cotisations plus chères	21,2
Accepter des montants de remboursements réduits pour ne pas cotiser plus	7,3
Ne se prononcent pas	21,5

- Si vous souscriviez une assurance complémentaire que préféreriez-vous ?

Une mutuelle	83,9
Une société d'assurance	10,4
Ne se prononcent pas	5,7

Chiffres en pourcentages.

Le sondage Omnibus BVA a été réalisé du 16 au 24 avril 1984 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1 114 personnes.

Source : *Le Nouvel Économiste*, n° 441, 28 juin 1984

contre-pied des propos de M. Bérégovoy, M. Canac considère que le système actuel engendre des « coûts financiers et politiques trop élevés » et que l'omni-présence de l'État provoque une « prépondérance du présent par rapport à l'avenir pour des raisons électorales ».

M. Bébear ne fait pas l'unanimité lorsqu'il propose que soit confiée à l'Assurance la gestion du petit risque maladie ou des garanties accidents du travail, ce qui permettrait d'en abaisser sensiblement le coût.

La réponse de M. Teulade, qui reproche à l'assurance de sélectionner les

bons risques et de laisser les mauvais à la mutualité, traduit une vieille querelle entre ces deux mondes concurrents — querelle dont l'un des derniers aspects est l'hypothèse d'une exclusion de l'Assurance de la couverture complémentaire du risque maladie dont M. Bérégovoy rappelait que l'«on doit en discuter».

S'agissant de la retraite, apparaît en revanche un consensus sur un point fondamental : la coexistence possible, et même souhaitable, des systèmes actuels fondés sur la répartition et le

développement de formules individuelles de capitalisation :

«Il n'y a plus de sujet tabou. La question de la capitalisation est posée, et il est bon qu'elle le soit», affirme M. Mercereau. «C'est une idée intéressante que les travaux du IX^e Plan ont d'ailleurs mise en lumière pour ce qui concerne la politique de l'épargne».

Cela ne va pas jusqu'à reconnaître à l'assurance le droit à un régime fiscal aussi avantageux que celui des retraites par répartition ainsi que le demande M. Bébear mais, selon M. Bérégovoy lui-même, «si l'assurance

«Ce qu'il faut savoir»

La protection maladie

- Les Français ont dépensé en 1983, 320 milliards de Francs pour leur santé =
— plus du tiers du budget de l'État,
— plus de 8 % du PIB.
- Tous les Français sont aujourd'hui pratiquement couverts par la Sécurité Sociale, et 70 % bénéficient d'une assurance complémentaire maladie.
- La Sécurité Sociale a payé en 1983, 230 milliards de Francs au titre des remboursements maladie (72 % des dépenses), les 90 milliards restant étant :
— soit remboursés par une mutuelle, société d'assurance ou institution de prévoyance (21 milliards de Francs),
— soit pris en charge par l'Aide sociale (6 milliards),
— soit payés directement par les familles (63 milliards de Francs).
- Mutuelles, sociétés d'assurances et institutions de prévoyance couvrent environ 23 % des dépenses de santé qui ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale, et 75 % du ticket modérateur de la Sécurité Sociale.
- Les Français ont reçu en 1983, environ 64 milliards de Francs de prestations en espèces (principalement indemnités journalières en cas de maladie, maternité, accident du travail) dont 81 % de la Sécurité Sociale.

La retraite

- 348 milliards de Francs de prestations vieillesse ont été versés aux Français en 1982, dont
— 81 % au titre des régimes de base,
— 19 % au titre des régimes complémentaires.
- Les sociétés d'assurances ont recueilli en 1983 environ 20 milliards de Francs épargnés par les Français pour préparer leur retraite.
- Le rapport du nombre d'actifs au nombre de retraités est passé de 4,30 en 1975 à 3,39 en 1981 pour le régime général, de 21,4 à 1,94 pour les artisans, de 1,49 à 1,32 pour les industriels et commerçants.

Extraits du dossier de presse du colloque «Mutuelles unies» — Groupe Drouot

ne peut se substituer au système de retraite, elle peut par contre le compléter en se substituant à d'autres formes de placement ».

M. Lallement souligne d'ailleurs que l'assurance n'a pas la prétention de se substituer aux régimes de répartition existants. Devons-nous croire que cette convergence, exprimée peut-être pour la première fois aussi clairement devant un large auditoire, est l'amorce d'une action positive commune? «Les générations futures ne nous pardonneraient pas, souligne M. Bébear, de ne pas avoir travaillé tous ensemble — pouvoirs publics, Sécurité Sociale, mutuelles, sociétés d'assurances et régimes de retraites — à sauver un régime de protection sociale qui a eu des mérites incontestables et qui reste indispensable pour l'avenir. Ces générations futures ne nous pardonneraient pas non plus de leur léguer un système rigide, coûteux, ne laissant pas à l'initiative individuelle la part qui lui revient de droit dans une société actuellement développée.

Pour le pluralisme

M. Barre dont l'intervention termine le colloque, insiste d'abord sur l'attachement des Français à leur système de protection sociale, «ce qui ne veut pas dire qu'il ne doit pas être aménagé pour tenir compte des évolutions économiques et sociales, mais ce qui signifie qu'il convient d'éviter de raisonner en termes de bouleversements profonds».

A propos du niveau des prélèvements obligatoires, M. Barre émet de sérieux doutes quant aux possibilités de réduction.

«Est-on capable de réduire les prélè-

vements obligatoires en maintenant une situation financière dont le déficit ne s'accroisse pas? Autrement dit, est-il possible de stabiliser ou de réduire les prélèvements obligatoires en procédant partout à des abattements des dépenses publiques et des dépenses sociales?

On peut bien sûr réduire les prélèvements obligatoires en majorant le déficit budgétaire. Au niveau de déficit budgétaire où nous nous trouvons, je ne crois pas que cela soit sain...»

Devant des dépenses qui tendent à croître se pose donc le problème de ressources supplémentaires. Qui doit en supporter la charge? Les entreprises ont atteint un niveau de cotisations qu'il n'est plus possible d'augmenter. Ce sont donc les ménages qui doivent choisir le niveau de la protection qu'ils veulent obtenir au-delà de ce qui sera la protection assurée par la Solidarité Nationale», chacun d'eux décidant de «ce qu'il entend consacrer comme part de son revenu à cette protection supplémentaire».

Quant aux organismes qui seront chargés de mettre en œuvre cette protection, il faut accepter le pluralisme — «c'est-à-dire qu'il faut, dans une société de plus en plus diversifiée, que des institutions différentes puissent proposer à ceux qui sont intéressés des produits qu'elles s'efforceront de rendre aussi attrayants que possible... Nous sommes dans une société où la gamme des choix doit être proposée aux citoyens et où la liberté de choix des citoyens peut s'exercer. Et c'est le domaine où cette liberté peut s'exercer, au-delà de ce qui est une solidarité nationale, auquel nous ne pouvons pas renoncer».

F.V.

Temps de travail et temps libre

Les budgets-temps : l'état de la recherche en Europe

Groupe Travail et Société (1)

La recherche de solutions à la crise de l'emploi passe de plus en plus par la réallocation des ressources en temps. Au-delà des choix relatifs à la réorganisation des modes de production, il reste à comprendre les interdépendances invisibles qui relient les rythmes de la vie professionnelle et ceux de la vie privée. D'autant que tout effort d'organisation nouvelle du temps devra intégrer la mutation profonde qui affecte les modes de vie. Dans cette optique, il est important d'examiner les interactions entre temps de travail et temps libre. Le centre « Travail et Société » de l'Université de Paris IX — Dauphine a réalisé sur ce thème une intéressante étude bibliographique sur les recherches menées en Europe. Nous en publions ici de larges extraits.

Budgets-temps : l'état des recherches en Europe

A l'échelle nationale

Les budgets-temps constituent un appareil d'observation statistique et économique de l'évolution de la vie

quotidienne d'une population. Le champ couvert par ces études — la population nationale —, les ventilations nombreuses auxquelles elles procèdent, par catégories socio-professionnelles, sexe, âge, classes sociales... le minutage précis qu'elles effectuent de l'ensemble des activités exercées par les individus, tant dans le domaine du travail que dans le hors

(1) Ce texte est extrait d'un rapport sur les « recherches portant sur l'articulation temps de travail et temps libre en Europe » rédigé par des chercheurs du centre « Travail et Société » de l'Université Paris IX — Dauphine : Jean-Yves Boulin, Jean-Pierre Huiban, Jocelyne Loos et Pierre Rosanvalon pour le compte de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin).

travail, sont autant de facteurs qui en font un instrument très lourd et très coûteux. Rien d'étonnant alors que ce type d'étude se soit essentiellement développé dans les pays où les pouvoirs publics ont affecté des moyens financiers substantiels à des organismes d'études nationaux chargés de mener à bien une telle entreprise. C'est le cas en général des pays où il existe une pratique de planification : la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark. Les budgets-temps servent alors parfois d'instrument de connaissance opératoire pour les décideurs politiques. Cette pratique d'enquête se maintient, bien que l'on voie se dessiner dans certains pays une tendance à critiquer cet outil de connaissance tant sur le plan méthodologique que sur le plan des présupposés idéologiques de la démarche.

En France, cette approche statistique et économique du temps relève d'une tradition ancienne (2) et continue à être utilisée par les institutions disposant des moyens matériels adéquats, et spécialisés dans l'analyse des conditions de vie des Français. L'INSEE a mené en 1974-1975 une enquête sur l'emploi du temps et le CREDOC en 1979-1980 sur les conditions de vie des Français.

Ces enquêtes assez lourdes utilisent souvent la méthode des budgets-temps (Duflos 1978, Lemel 1974, Riaudey 1976, Roy 1981) en l'appliquant parfois à des catégories particulières : les femmes (Roy 1981, Riaudey 1976) ou les citoyens (Lemel 1974). Elles permettent d'établir les disparités dans la ventilation du temps

libre selon les catégories sociales. Ces disparités semblent d'autant moins sensibles du point de vue de la quantité de temps libre disponible qu'elles ne sont significatives sur le plan qualitatif en termes d'affectation de ce temps libre, notamment en ce qui concerne l'accès aux équipements collectifs.

Le cas du *Danemark* est plus spécifique dans la mesure où l'utilisation du temps libre par les individus, en particulier sous l'angle des activités de loisir, constitue un objet même du débat sur la planification des structures d'équipements collectifs de loisirs. Ainsi le mode d'utilisation du temps par les individus est-il considéré comme un des critères de détermination majeur du bien-être. Il est aisé de mettre en liaison cette tendance majeure de la politique sociale danoise et le développement de toute une série d'études relativement lourdes (Worm 1980, Kverkegaard 1976) visant à décrire les conditions de vie des individus. On peut également expliquer ainsi le recours relativement fréquent à la méthode des budgets-temps (Kuhl et Munk 1976; Mauritzen 1974).

Développée aux *Pays-Bas* dès avant la seconde guerre mondiale, la méthode des enquêtes budgets-temps menées à un échelon global n'a été ravivée que dans les années récentes, notamment à travers une étude de la structure d'utilisation du temps des Néerlandais sur une durée d'une semaine (Knulst 1977). Croisant le temps affecté à l'ensemble des activités, que celles-ci soient liées au travail, au hors-travail

(2) Citons M. Guibert, N. Lowit, U. Greusen, «L'enquête comparative des budgets-temps», *Revue Française de Sociologie*, Paris, septembre 1965.

ou aux loisirs, avec tout un ensemble de variables socio-économiques, cette recherche révèle de profondes disparités dans la gestion de l'interaction temps de travail/temps libre selon le sexe, l'activité principale, le niveau d'éducation ou la position sociale. Les effets induits, tant par la réduction de la durée hebdomadaire du travail que par la rupture d'avec la sphère du travail (chômage/retraite) sur la structure d'utilisation du temps, ont également été appréhendés.

De tradition ancienne, notamment appliquées à l'étude d'une catégorie donnée ou menées à un échelon local, les enquêtes budgets-temps n'ont cependant guère suscité l'intérêt de la communauté scientifique en *Grande-Bretagne*. C'est ainsi que des études de ce type n'ont pu être publiées qu'à l'étranger (Moser 1949, Abrams 1969). Les enquêtes de portée nationale et couvrant l'ensemble des activités sont cependant rares puisqu'elles se résument, mis à part le travail d'Abrams, à celles de l'«Audience Research Department» de la B.B.C. Ce sont ces dernières enquêtes qui ont permis à des chercheurs d'étudier les évolutions intervenues dans les structures d'utilisation du temps dans les années soixante/soixante dix (Gershuny, Thomas 1980).

En *Belgique*, les études reposant sur la méthode des budgets-temps sont surtout le fait du Professeur Javeau de l'Université libre de Bruxelles. Déjà auteur en 1970 des «vingt-quatre heures des Belges», il est chargé par le Fonds National de la Recherche en Sciences Sociales d'une étude du même type à effectuer dans les années à venir. Mais, plus qu'à une simple reproduction de sa démarche antérieure, il se livre cette fois-ci à une

analyse critique de la signification sociologique et idéologique de cette méthode (Communication au Colloque «Sociologie et anthropologie du quotidien : questions de méthodes» — 8 - 9 juin 1982, organisé à Paris par le Centre d'études sur l'actuel et le quotidien).

Cette même tendance critique sur les soubassements idéologiques de la méthode se fait jour en *République Fédérale d'Allemagne* (Blass 1980), pays où les budgets-temps ont pourtant connu un très faible développement. Les seuls travaux récents qui font référence en la matière sont ceux qui s'attachent à mesurer les effets macro-économiques des interactions entre temps de travail et temps libre que l'on peut dégager à partir d'études budgets-temps (Université de Regensburg, 1975).

De la même manière, *l'Italie* ne connaît pas de tradition nationale en ce domaine. L'I.S.I.A.T., l'Institut national italien de la statistique, n'a pas effectué de travaux à cette échelle sur les budgets-temps de la population italienne. Il faut d'ailleurs rappeler pour ce pays l'importance des centres de recherches régionaux et des financements par les régions de recherches économiques et sociales, tant et si bien que l'on trouve des études budgets-temps plus ponctuelles, menées essentiellement dans les grandes villes du Nord, Milan et Turin (Belloni, 1980-1981).

Une floraison d'études ponctuelles

Ces études plus restreintes empruntent à la méthode budgets-temps le principe du minutage précis de l'affectation du temps et de sa ventilation en

plusieurs variables socio-démographiques de référence : l'âge, le sexe, la condition professionnelle, la classe sociale. Elles s'en écartent dans la mesure où elles sont souvent davantage finalisées. Plutôt que de chercher à dégager une fresque des conditions de vie de toute la population, elles cherchent à pointer la difficulté que rencontrent dans la gestion de leur temps certains groupes de population particuliers, par exemple les femmes, les habitants d'une ville, ou encore à mesurer, sur la seule base du temps libre disponible, la part affectée par chaque individu à une activité particulière, par exemple à la consommation marchande de services, à l'écoute de la radio ou de la télévision...

Ce n'est qu'au Danemark et aux Pays-Bas que coexistent des budgets-temps à l'échelle nationale avec des budgets-temps dérivés à échelle plus réduite. Dans le premier pays, ils mesurent l'audience des émissions de télévision et de radio (Kuhl, Koch Nielsen & Westergaard 1976) ou encore ils analysent les pratiques culturelles des Danois : lecture, fréquentation des salles de spectacles... (Dansk Kultur Statistik, 1979). Aux Pays-Bas, il existe une véritable floraison d'enquêtes budgets-temps dérivées. Certaines tentent de dresser, pour la population nationale, une typologie des comportements dans le seul champ du loisir : loisir actif ou passif, à domicile ou à l'extérieur, loisir léger ou sérieux (C.B.S. 1955/56; 1962/63). D'autres n'analysent qu'une activité ponctuelle, par exemple le type de lecture. Là encore le croisement des variables s'effectue peu avec la nature du travail salarié mais bien plus avec le niveau d'éduca-

tion, l'âge, le sexe de la population observée (L.S.S. 1974/1977). Enfin, de nombreuses études budgets-temps ont pour finalité de mesurer les taux de participation à des associations, des clubs, des sociétés de loisirs ou les taux d'utilisation des équipements de plein-air afin de cerner les besoins d'infrastructures dans le cadre de l'aménagement de l'espace tant sur le plan local, régional que national (C.B.S. 1962/63, enquête L.S.S. 1974 et 1977).

Mais c'est surtout dans les pays où une tradition d'observation statistique fait défaut à l'échelle nationale que ce deuxième type d'études budgets-temps plus restreintes s'est développé.

Ainsi, en Grande-Bretagne, on note une tradition historique d'études portant soit sur les comportements d'une catégorie donnée de la population, soit sur l'ensemble des activités, mais saisies cette fois-ci à un échelon géographique donné («The Social survey of Merseyside», Jones et alii 1934). Cette dernière étude apparaît d'ailleurs comme un modèle d'analyse sociologique par son souci de mettre en relation l'influence de l'organisation du travail industriel sur la vie quotidienne des habitants de la région de Liverpool. Plus récemment, ce type d'études à champ limité a été réactivé par une enquête portant sur les comportements dans l'utilisation du temps des couples mariés de la région de Londres (Young et Willmott, 1973). Dans le même temps, des enquêtes portant sur un type de loisir donné, par exemple l'audience de la radio et de la télévision (B.B.C.'s Audience Research Department, 1938, 1951, 1961, 1974/75) ou sur les comportements dans différents

types de loisirs faisaient l'objet d'un suivi (General Household Survey, National Survey of Countryside Recreation).

On trouve également en *République Fédérale d'Allemagne* toute une floraison d'enquêtes cherchant à mesurer précisément, au niveau d'une région ou d'une ville, l'affectation de leur temps par les individus lors des week-ends, des congés annuels. Mais dans la mesure où elles n'établissent pas de liens avec les structures du temps de travail des populations étudiées, il n'y a pas lieu de les développer ici. Seule l'étude de Middecke (1979) analyse cette interaction pour mesurer la part de temps libre consacrée par chaque catégorie socio-professionnelle à l'utilisation de services marchands ou au contraire à l'autoproduction de biens. Enfin, certains pays ont procédé à des analyses statistiques et économiques du temps avec des approches très différentes de celle de la méthode des budgets-temps.

La *France* notamment a tenté de mettre sur pied un système de comptabilité nationale en équivalent de travail sur la base des théories d'inspiration principalement marxiste (Hollard 1978, Caire 1979, de Lagaussie 1978) et dont les implications ont été soulignées par Naville (1980). Cette tentative semble cependant marquer le pas actuellement en raison de difficultés qui sont principalement d'ordre méthodologique.

En *Belgique*, des tentatives de modélisation des processus d'allocation du temps ont été menées, notamment à Anvers (Kesenne, 1980, 1982). L'approche du loisir devient alors micro-économique et s'intéresse, sur la base de la théorie du capital humain

de Becker, aux arbitrages effectués par les individus entre consommation et loisirs.

A noter enfin en *Irlande* la seule enquête disponible permettant de se faire une idée du temps passé par la population irlandaise prise dans ses différentes composantes (âge, sexe, etc...), tant dans les activités de travail que de hors-travail. Il ne s'agit encore que de données brutes pour l'essentiel, auxquelles ont été adjoints des éléments de perception de l'état de santé et de bien être général, mais qui donneront sûrement lieu à une exploitation ultérieure (Health Education Bureau).

Le temps du travail et le temps du loisir

Les recherches qui évaluent l'influence des conditions de travail sur le contenu et les formes du temps libre sont en général très nombreuses. Mais elles concernent le plus souvent des populations bien déterminées : les travailleurs postés en particulier mais également certaines catégories de travailleurs à la chaîne. La plupart de ces recherches relèvent de *l'approche ergonomique* classique. C'est *la pathologie du travail*, ou plus exactement les conséquences pathologiques de certains types de travaux, qui sont d'ailleurs étudiés assez inégalement dans les différents pays. Les recherches dans ce domaine sont relativement peu développées en Irlande, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Belgique. Elles sont par contre spécialement riches en France. Ce qui s'explique largement par un facteur historique : l'ancienneté de la médecine

hygiéniste qui a joué un rôle central dès le XIX^e siècle dans la vie industrielle et sociale de ce pays. Le faible développement des relations industrielles en France explique également que l'approche médicalisée du travail, longtemps jugée seule scientifique, ait été prédominante. Le laboratoire de physiologie du travail du C.N.A.M. (Conservatoire National des Arts et Métiers), dirigé par le Pro-

lité de l'individu — et non plus seulement son intégrité physique — n'est étudié de façon véritablement scientifique que depuis relativement peu d'années. L'hypothèse d'une discontinuité entre le temps de travail et le temps libre a en effet longtemps été admise. Leur rapport n'était appréhendé que de façon strictement *quantitative* : partage entre travail et loisirs d'un continuum présupposé homo-

Taux d'activité professionnelle des femmes (1) 1982	
Belgique	30,7
Danemark	45,7
Espagne	20,7
Finlande	41,2
France	33,0
RFA	33,3
Irlande	19,7
Italie	26,0
Luxembourg	25,2
Pays-Bas	24,1
Norvège	39,7
Portugal	36,2
Suède	46,5
Grande-Bretagne	35,9

(1) Ce ratio mesure la population active de sexe féminin par rapport à la population totale du même sexe.
Source : BIT. Annuaire statistique du travail 1982.

futuribles

fesseur Wisner a joué, et continue de jouer, un rôle central dans ce domaine, même si l'approche des chercheurs de ce laboratoire s'est progressivement « démedicalisée » depuis dix ans.

L'influence du travail

Le lien entre le contenu du travail, pris dans un sens global incluant des facteurs plus subjectifs — satisfaction ou intérêt — et plus qualitatifs, et le contenu du temps libre et la personna-

gène de temps. Le fait le plus frappant à signaler, en ce qui concerne les recherches menées dans ce champ, réside dans la pluralité des hypothèses théoriques utilisées pour aborder cette question de l'influence du contenu du travail sur les attitudes des individus à l'égard du temps libre.

La situation de la recherche en Allemagne est à cet égard significative. Les recherches menées s'appuient sur trois types d'hypothèses, qui définissent trois grands « courants » que l'on

retrouve aussi au centre des débats théoriques dans d'autres pays tels que les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne :

— *L'hypothèse compensatrice*: le temps libre est perçu dans une relation de compensation par rapport au temps de travail. Il a une fonction correctrice: l'individu, frustré dans son lieu de travail, cherche des formes d'épanouissement hors travail.

— *L'hypothèse reproductrice*: elle présuppose une relation de généralisation entre temps de travail et temps libre. Le postulat sous-jacent à ce courant est celui de l'universalisation des savoir-faire et des pratiques acquises sur le lieu de travail. L'individu reproduit dans le temps libre les habitudes et les façons de faire du temps de travail.

— *L'hypothèse neutraliste*: elle postule qu'il y a étanchéité entre temps de travail et temps de loisirs. Selon cette hypothèse, la psychologie des individus serait structurée par des facteurs multiples. Ils trouvent leurs possibilités d'épanouissement tantôt sur le lieu de travail, tantôt pendant les loisirs, sans que l'on puisse établir la moindre interdépendance entre les deux champs.

Ces hypothèses constituent ainsi trois idéaux-types que l'on retrouve constamment, à l'état «pur» ou «mixte». Quelques études allemandes ont testé la validité de ces hypothèses sans pour autant arriver à définir la relation la plus plausible. Certains rejettent toutefois la théorie de la généralisation, le rapport au temps libre des individus ne pouvant être strictement déterminé par la structure du temps de travail. La rareté des études empiriques peut s'expliquer, d'une part par un manque

de clarification conceptuelle: les notions de travail et de temps libre peuvent notamment recouvrir des significations très différentes et l'une des difficultés majeures de ce genre d'études est de distinguer nettement ces deux champs. D'autre part, des problèmes méthodologiques viennent compliquer ce type d'investigation jusqu'à aboutir à des résultats contradictoires selon le type d'enquête menée (sur la base de critères subjectifs ou de critères objectifs). Comme illustration de ce biais méthodologique, il suffit de se reporter aux deux principaux textes théoriques allemands sur l'articulation temps de travail et temps de loisirs (Ulich/Ulich 1977, Grunwald/Hecker 1981). S'ils partent tous deux des mêmes hypothèses, les méthodes d'investigation choisies par les auteurs respectifs conduisent cependant à des résultats contradictoires. Pour les Ulich, la valeur travail perd de sa centralité; pour Grunwald et Hecker au contraire, la valeur travail demeurerait centrale pour les individus à tel point qu'une forte corrélation s'établit entre la satisfaction au travail et la satisfaction par rapport à l'occupation du temps libre.

Le sociologue qui se penche sur ces questions est de toutes façons confronté au problème classique de la délicatesse du maniement du concept de «satisfaction» dans les recherches empiriques. Contrairement à d'autres domaines, il y a donc une difficulté propre à ces recherches pour passer des constats monographiques à la généralisation sociologique. Malgré l'importance de cette question, on est donc en droit de s'interroger sur la *plus-value réelle* des résultats de cette

catégorie de travaux, en terme de connaissance de la société.

A côté de ces deux approches, ergonomique et socio-anthropologique, il faut aussi signaler le développement de la *chrono-biologie*. Si elle intéresse essentiellement des biologistes et des médecins, elle commence à être introduite dans l'analyse du travail ainsi que du rapport temps de travail/temps libre. La prise en compte du «temps biologique» et de la «rythmicité» des individus constitue en effet une tendance forte de la médecine actuelle. Il s'agit d'une science qui puise ses racines dans une tradition fort ancienne (médecine chinoise, indienne ou amérindienne). Toute une série de manifestations récentes attestent de ce renouveau (3). L'application des enseignements de la chronobiologie aux problèmes du temps et du rythme de travail n'est certes qu'un des aspects de cette recherche mais elle en constitue un aspect important. De plus, ces recherches présentent un caractère opérationnel: «Il convient aussi de souligner que ces recherches débouchent déjà sur des recommandations pratiques. Par exemple, le système de rotation rapide (changement de poste de travail tous les deux, trois ou quatre jours) doit être préféré au système de la rotation hebdomadaire. En effet, le système de la rotation rapide est le moins «désynchronisant» des deux. Il «détraque» moins les horloges «biologiques», écrit ainsi A. Reinberg (1982) le spécialiste français de la question. Certains chercheurs français commencent même à parler de

«chrono-sociologie» pour appréhender les effets sociaux de la qualité et du rythme des différents temps de vie.

Travail à la carte et loisirs

Horaires variables, travail à temps partiel, emploi partagé: ces nouvelles modalités d'emploi sont actuellement en plein développement. Ont-elles un effet sur la structure et le contenu du temps libre des individus qui les pratiquent? Peu de recherches ont actuellement été menées sur ce thème. Les nouvelles formes de travail sont essentiellement étudiées du point de vue de l'emploi (problème de leur contribution à la lutte contre le chômage) et du point de vue de la gestion des structures productives (question de la flexibilité du travail). Le contenu du récent ouvrage collectif sous la direction de Jean-Pierre Jallade, *L'Europe à temps partiel* (Economica 1982), est caractéristique à cet égard. Les recherches en droit du travail ou en sociologie des relations industrielles commencent également à se développer sur cette question. Mais l'impact sur le temps libre est encore un terrain en jachère. Aux Pays-Bas une enquête menée auprès de femmes travaillant à temps partiel (M. Hellen-doorn 1982) montre que le temps hors travail supplémentaire est essentiellement absorbé par les tâches domestiques, le temps de loisir résiduel restant relativement constant. Le temps de travail domestique semble ainsi davantage lié au temps globalement disponible hors-travail qu'à une durée invariante de tâches à accomplir. En

(3) Congrès annuel de médecine du travail (Lille, 27-29 mai 1982). The American Industrial Hygiene Conference (Cincinnati, 6-11 juin 1982).

ce qui concerne les femmes, l'utilisation du temps libre reste marquée par les modèles sociaux existants. Le travail à temps partiel contribue ainsi davantage à faire réémerger le modèle de la ménagère, à l'intérieur même d'une activité professionnelle, qu'à développer de nouvelles opportunités d'utilisation du temps libre (loisirs, culture, etc.). A signaler également le lancement, en Grande-Bretagne, d'une recherche financée par le Sports Council et le Social Science Research Council (4), sur les conséquences pour les loisirs des systèmes d'horaires diversifiés. Menée par une équipe de l'Université de Liverpool, la recherche portera sur un gros échantillon d'ouvriers et d'ouvrières semi-qualifiés ou qualifiés de l'industrie textile du Lancashire.

La réduction du temps de travail

La réduction du temps de travail entraîne mécaniquement un accroissement du temps libre, d'un point de vue quantitatif. Là encore, la littérature syndicale, économique ou managériale est considérable.

Mais le thème de la réduction du temps de travail reste globalement peu étudié dans ses conséquences sur le contenu du temps libre. On peut mentionner, et ce n'est pas indifférent, le reflux généralisé de toute la littérature sur l'avènement d'une «civilisation des loisirs» qui avait fleuri au début des années 1960 (cf. par exemple en France *Les 40 000 heures* de J. Fourastié, ou *Vers une*

civilisation des loisirs de J. Dumazedier).

Les modalités de la réduction du temps de travail ont cependant parfois été étudiées dans leur impact sur le temps libre. La semaine de 4 jours de travail a par exemple donné lieu à une récente étude de D. Linhart, du laboratoire de Sociologie du travail du C.N.A.M. à Paris (5). Cette recherche analyse une expérience ponctuelle : la semaine de quatre jours de travail dans une petite entreprise de bijouterie employant essentiellement des femmes. La recherche a abouti à une intéressante conclusion paradoxale : les salariées désiraient farouchement conserver «leur vendredi», malgré les effets pervers reconnus par elles-mêmes de cette forme de distribution du temps. Il vaut la peine, à cause de son caractère exemplaire et relativement unique d'en indiquer ici les conclusions.

— Un phénomène de dégradation physique et intellectuel s'opère entre le début et la fin de la semaine, qui n'est pas sans conséquence sur le climat familial. Les différences sont nettes entre les différentes situations familiales. Le célibat aboutit dans ce cas à une négation des activités habituelles (récupération et sommeil immédiat, parfois sans repas). La situation des mères de famille devient alors très difficile : il y a un minutage extrême des activités et empiètement sur les besoins physiologiques. Dans certains cas, le conjoint apporte une aide, mais celle-ci est extrêmement variable et empêche rarement une

(4) Dans le cadre de l'action Changing Patterns of Work and Leisure.

(5) Résumé dans «Mon Vendredi, qui gagne au change?». — *Revue française des affaires sociales*. — Paris, mars 1981.

dégradation des conditions de fonctionnement du ménage.

— L'existence d'un week-end de trois jours : ou « quand la salariée devient femme au foyer ». L'usage du jour supplémentaire, le vendredi, est stéréotypé : « il est réservé, pour toutes les ouvrières, à la récupération, aux courses, au ménage ». La possibilité d'utiliser un jour de plus entraîne des effets pervers : « le premier est que pour les hommes, il n'y a plus de raisons d'aider leurs femmes, à partir du moment où celles-ci ne sont plus coincées par le temps pour des raisons professionnelles ». Le deuxième aspect est que, d'après cette enquête, les femmes concernées ne savent pas comment occuper leur vendredi en terme d'occupation de loisir. Le problème de l'isolement apparaît aussitôt : le temps libre n'est pleinement utilisable que s'il est partagé. En ce sens « les deux jours restants » qui sont deux journées de temps libre, apparaissent également comme deux journées de désœuvrement, où la télévision tient une place importante.

Toutes ces conclusions relativement pessimistes se heurtent à une attitude quelque peu paradoxale de la part des intéressées : toutes désirent conserver « leur vendredi ». La raison de cet attachement n'est finalement pas à chercher dans le mode d'occupation mais dans l'éloignement de l'usine. Le vendredi est davantage vécu comme un jour supplémentaire loin de l'usine, laquelle ne semble pas offrir des conditions de travail particulièrement agréables.

« Ce qui les motive dans leur attachement au vendredi, conclut l'auteur, n'est pas lié à la qualité du temps en soi pendant les trois jours : elles n'ont

pas d'activités particulièrement stimulantes et sont souvent seules et désœuvrées ou bien confinées dans les tâches ménagères. Il n'est pas lié, non plus, à la qualité de la vie pendant les quatre jours de travail ; ils sont éprouvants et l'on ne « vit » pratiquement pas pendant cette semaine de travail. Leur attachement au vendredi ne s'explique que dans le contexte bien particulier et bien spécifique de l'usine ».

La division sexuelle des tâches

Aux Pays-Bas une importante recherche de W.P. Knulst montrait en 1977 que la réduction du temps de travail n'avait pas d'effets notables de modification de l'usage du temps libre. Les conclusions les plus saillantes de ce travail de grande ampleur, portant sur un échantillon de 1 300 Néerlandais, étaient les suivantes :

La quantité du temps libre dont disposent les gens qui ont une occupation principale durant la journée varie peu selon que cette activité est un travail professionnel, un travail domestique ou des études. La différence la plus nette à cet égard concerne les femmes mariées ayant un emploi à l'extérieur, qui ont moins de temps libre que les femmes au foyer ou les hommes qui travaillent.

Les individus qui ont une activité professionnelle externe au foyer consacrent une plus grande partie de leur temps libre dans des activités hors foyer. Cette constatation se trouve être singulièrement vérifiée quand on compare les femmes qui travaillent à plein temps et celles qui ne travaillent pas à l'extérieur ou seulement à temps partiel : les premières, même si elles ont des enfants, consacrent une plus

Durée effective du travail. Moyenne hebdomadaire en 1981 (1)	
Suisse	44,3
Allemagne	41,2
France	40,5
Italie	—
Pays-Bas	40,5
Belgique	33,8
Luxembourg	40,6
Royaume-Uni	43,0
Norvège	36,1
Suède	35,2
(1) pour les activités non-agricoles	
Source : BIT — Annuaire statistique du travail 1982.	
<i>futuribles</i>	

grande partie de leur temps libre à l'extérieur et ont des activités plus diversifiées. Les femmes qui restent au foyer ont une structure de temps libre très fragmentée.

Les effets d'une réduction de la durée de la semaine de travail sur l'affectation du temps libre sont différenciés en fonction du sexe. Pour les hommes, l'essentiel du temps ainsi récupéré est consacré aux activités de loisir. Il n'y a pas investissement dans de nouvelles activités mais un allongement du temps passé dans les activités habituelles. Pour les femmes, l'essentiel est réabsorbé par le travail domestique. Là non plus il n'y a pas révision de la division sexuelle des tâches.

Une recherche effectuée en Italie par L. Gallino (1979), de l'Institut de Sociologie de Turin, a analysé les effets sur le rapport de l'individu à la société de la baisse du temps de travail. L'originalité de son hypothèse rend nécessaire de la signaler ici. Utilisant les matériaux de la recherche

effectuée sous sa direction sur les budgets-temps de la population de Turin, L. Gallino ébauche une théorie des systèmes d'identification sociale liée à la structure des rapports entre temps libre et temps de travail.

Pour Gallino, la réduction du temps de travail a pour conséquence la perte progressive d'identification sociale simple, centrée sur la famille et le travail, et le développement de la participation à un nombre plus élevé de lieux de socialisation (école, double travail, associations sportives, culturelles, groupes politiques et syndicaux, associations diverses). Mais le développement positif de ces «systèmes associatifs» s'accompagne, c'est sa théorie, d'effets pervers «dissociatifs», producteurs de fragmentation, d'oligopolisation sociale et d'anomie pour reprendre le langage de Durkheim. Gallino poursuit donc à ce propos un des axes essentiels de son œuvre consacré à la réflexion sur l'interaction individu/collectivité (6).

(6) Cf. notamment *Personalita e industrializzazione*, Torino, 1968.

Les conséquences du chômage

Deux formes de rupture de la vie de travail retiennent actuellement l'attention par leur ampleur : le chômage et les systèmes de pré-retraite. La pathologie du chômage commence à être étudiée, mais ces études sont le plus souvent réalisées dans une optique socio-médicale (7).

Cependant, dans les années récentes, on a vu émerger, d'abord aux Pays-Bas (Knulst 1978) puis en Grande-Bretagne (Smith/Simpkins 1980; Rhodes 1980, Kelvin 1980), un certain nombre de réflexions concernant les conséquences du chômage sur la structure et le contenu du temps libre. Les chercheurs insistent sur le fait que la structure d'utilisation du temps libre des chômeurs est très pauvre ; son caractère morne et vide s'expliquant à la fois par des raisons financières, mais aussi par le poids culpabilisant de la représentation sociale du chômage. Nous sommes bien loin, dans les faits, de cette image positive du «chômage créateur» dont Ivan Illich s'était fait l'apôtre il y a peu. Si, dans les deux pays, la recherche d'une alternative au travail comme seul moyen d'obtenir un revenu et un statut social va dans le sens d'une réintégration du travail et du temps libre, des divergences se font jour quant à la nature de cette alternative : partage du travail et effacement de la démarcation entre travail rémunéré et tra-

vail non rémunéré aux Pays-Bas, notamment à travers des notions de travail volontaire et de loisirs socialement orientés (Th. Beckers, 1981); et loisirs en Grande-Bretagne (Smith/Simpkins; Rhodes) par le biais de la définition d'une politique des loisirs passant, entre autre, par l'éducation. Cependant, la controverse est vive dans ce pays où, au moyen de ce qui constitue, à notre connaissance, la seule recherche de terrain de grande ampleur menée sur ce thème (8). P. Kelvin tente de saisir à la fois la portée et les limites d'une alternative au travail comme mode de structuration de la société qui serait constituée par les loisirs (9).

De la même façon, pour les personnes à la retraite, le temps libre est loin d'être synonyme d'un temps riche tout en étant cependant perçu comme porteur d'opportunités nouvelles ainsi qu'en attestent quelques recherches menées récemment en Grande-Bretagne (S. Parker 1980, A. Mc Goldrick 1982).

Les gouvernements et les partenaires sociaux commencent à se préoccuper sérieusement de cette question. Voir le rapport «Troisième âge» du VIII^e Plan en France (1979) ou le rapport final du «Comité d'étude pour l'élaboration d'une politique en direction des inactifs» du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi aux Pays-Bas (1981) (10).

(7) Cf. par exemple les recherches de Poncin (1981) en Belgique ou de Bengener et Louis en France (1981). On a également vu se développer les recherches sur le rapport chômage-délinquance.

(8) Projet «Leisure and the Unemployed, 1980-1982» par le Sports Council/S.S.R.C.

(9) Voir aussi P. Kelvin «Work, Unemployment and Leisure: Myths, Hopes and Realities», 1980.

(10) *Futuribles* reviendra sur cette question dans un de ses prochains numéros qui sera intégralement consacré au «troisième âge».

Le temps collectif et les structures sociales

Le temps ressource sociale

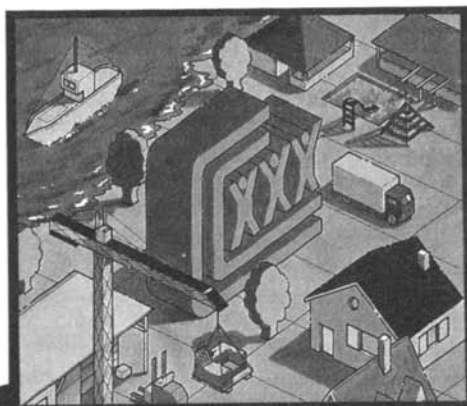
L'organisation du temps n'est pas une variable indépendante du reste de la vie sociale. Dans les années 1960, les planificateurs ont pris conscience de l'importance des coûts collectifs (encombrements) liés à un manque de rationalisation de «l'emploi du temps social». Dès cette période, toute une série de recherches ont été menées à l'initiative des pouvoirs publics des différents pays, essentiellement dans le domaine de l'urbanisme et des infrastructures de transport. Il s'agissait en effet d'intégrer dans le cadre bâti le développement des communications et de faire face à des phénomènes de saturation. A cette approche planificatrice originelle s'est progressivement ajoutée, et souvent substituée en raison du ralentissement de la construction de logements, une approche plus «économique». Alors que les planificateurs des années 1950 et 1960 avaient surtout pour préoccupation d'aligner les programmes sur les points de circulation par exemple, l'idée d'une utilisation plus rationnelle d'équipements existants s'est progressivement imposée avec la crise.

C'est naturellement en France, là où l'aménagement du territoire est le plus déséquilibré, que ces préoccupations ont commencé à s'affirmer. Dès 1974 le rapport Chalendar faisait des propositions en matière d'aménagement social du temps (étalement des vacances, étalement des horaires de travail). De nombreuses recherches ont essayé de chiffrer dans ce pays les gaspillages de temps, d'énergie,

d'équipements liés à une insuffisante fluidité des rythmes sociaux, (cf. l'importance bibliographie p. 58-60 du rapport sur la France). On se référera en particulier aux travaux du C.E.T.E. (1980) et à ceux de Labrusse (1977) et Mosse (1979) qui intègrent dans leurs développements les autres recherches existantes. On notera l'existence d'un organisme public, le C.A.T.R.A.L., qui coordonne les réflexions et propositions dans ce domaine. En Allemagne, l'aménagement du temps et les diversités régionales ont été étudiés par B. Teriet.

Mais la même situation prévaut aux Pays-Bas : il existe plus de 160 organismes scientifiques ou politiques qui s'occupent des problèmes de l'espace mais pas un seul des problèmes du temps. Il ne faut donc pas s'étonner, du fait que la plupart des approches faites pour résoudre des problèmes d'encombrement soient surtout appréhendées en terme d'espace. Les heures de pointe sont par exemple considérées comme une justification pour obtenir des routes supplémentaires ou des autoroutes dont les capacités peuvent répondre à leurs nécessités. Ce n'est que tout récemment, d'après Teriet, que l'on voit émerger des réflexions sur la relation temps de travail-structures de l'espace.

B. Teriet a également étudié (1980) le rapport entre économie du temps de travail et économie d'énergie. L'apport de Teriet a consisté à développer l'idée que le temps devait être appréhendé comme une «ressource sociale». Il prône pour sa part, en conclusion de ses différents travaux, un «régime temporel plus moder-



ASSOCIATIONS :
santé-formation, loisirs
et tourisme social.

**GROUPEMENTS
COOPÉRATIFS :**
production, distribution,
pêche...

**SOCIÉTÉS MUTUALISTES,
LOGEMENT SOCIAL.**

le **CRÉDIT COOPÉRATIF**,
banque de l'économie
sociale, met à votre
service et à celui de
vos adhérents, la longue
expérience acquise
à votre contact.



Ses spécialistes, dans votre région, vous apportent des services financiers et bancaires, - spécifiques -, élaborés en fonction de vos particularités, avec vos organisations nationales :

- des crédits à court, moyen et long terme, bonifiés;
- des services de trésorerie (comptes courants, à terme, bons de caisse);
- des placements attractifs (fonds communs de placement, obligations);
- des services d'ingénierie financière (Centre d'études pour le développement régional dans un cadre associatif et coopératif - CEDRAC -; Centre d'études pour le financement des associations - CEFA -);
- des services d'aide à la gestion (prélèvements, gestion de portefeuille, services informatiques personnalisés).

CONSULTEZ-NOUS

Crédit Coopératif

Parc de la Défense
33, rue des Trois-Fontanot B.P. 211 - 92002 Nanterre Cedex
Tél. 724.85.00

Liste de nos agences régionales sur demande.

niste», dans lequel tous les horaires seraient moins rigides et plus désynchronisés.

En Italie, la question n'est pas encore analysée sur une grande échelle. Ce ne sont que des chercheurs isolés, comme Teriet en Allemagne, qui ont travaillé sur la question. C'est spécialement le cas de Antonio M. Chiesi. Dans «Il sistema degli orari, l'organizzazione del tempo di lavoro nella grande città», il analyse de façon très fine les liens entre la productivité du travail dans l'entreprise et les nouvelles contraintes de la productivité globale. Son objectif : «étudier les effets induits par un changement des horaires en un point du système sur la structure complexe globale des horaires».

Il tente ainsi d'établir un pont entre les réflexions sur la réduction du temps de travail et l'analyse des interactions entre temps de travail et temps de loisirs. Cette approche systématique ne se fonde pas sur un matériau de recherche original. L'auteur utilise de nombreuses données sur la ville de Milan : horaires de travail dans les bureaux, les services et les mines, données statistiques sur la circulation, la consommation d'électricité, etc. Sa principale contribution est donc d'ordre méthodologique et théorique. On doit également signaler ses travaux novateurs sur l'étalement des vacances (Chiesi, 1982). Les recherches menées sur le thème de l'organisation du temps et les structures de

l'espace sont nettement moins développées, sinon inexistantes dans les autres pays (11).

Le dilemme du temps de transport

Le lien de tous ces thèmes avec le problème du rapport temps de travail/temps de loisir réside naturellement dans l'effet pervers suivant : un accroissement du temps libre des individus peut être contrebalancé par les pertes de temps collectif s'il n'y a pas de gestion sociale du temps. C'est dans cette mesure que de nombreux travaux ont été effectués sur le rapport temps de travail/temps de transport. Dans certains cas, les organisations syndicales ont même élargi à la notion de «temps contraint global» leur approche revendicative sur le temps de travail, constatant que la réduction de ce dernier pouvait être annulée par l'accroissement de la durée des trajets domicile-travail. Mais les recherches dans ce domaine n'en sont qu'à leur début. On constate d'après les premières données recueillies que la situation est fort variable selon les pays. Alors que les temps de transport ont tendance à s'allonger en France, la durée du trajet domicile-travail se raccourcit au contraire notablement en Allemagne. C'est ce que montre une étude de Helmut Scheider (*Arbeitsweg und Belastung*, 1981). Pour la population allemande, l'éloignement moyen du lieu de travail est, pour un trajet simple, de 7 km en

(11) Voir cependant les travaux de J. Hansen (1978-1980) au Danemark ; ceux de Reszohazi (1975-1980) et du Bureau du Plan (1981) en Belgique ; ceux de Montgomery, Wheatley et May en Grande-Bretagne, de l'Université de Leeds (Cf. leur rapport «Constraints Imposed by the Firms and by Individuals on the Timing at Which Journey Can Be Made»).

1975, de 9,3 km en 1977. Cependant, l'amélioration de la qualité des transports a permis d'effectuer plus rapidement ces trajets. La durée moyenne journalière des temps de transports est ainsi passé en Allemagne de 96 minutes en 1975 à 60 minutes en 1979. Les plus défavorisés restent les ouvriers, et surtout les ouvriers de la production. Ils sont aussi les plus grands utilisateurs de transports en commun : le taux d'utilisation est de 24 % pour les ouvriers qualifiés, 32 % pour les ouvriers spécialisés, 22 % pour les employés. 53 % des utilisateurs passent plus de 30 minutes pour effectuer un trajet simple.

Un peu étudié en Italie (voir l'ouvrage de Chiesi, *L'orario di lavoro tra fabbrica e società*, Milano, 1981), et en Irlande («Aspects of leisure, health and fitness», Health Education Bureau 1979), ce problème ne l'est guère dans les autres pays.

Sur ce point, la situation irlandaise paraît assez spécifique sans doute, en raison du mode rural de son organisation sociale : pour un quart de la population, le lieu de travail et l'habitat ne font qu'un et pour seulement un tiers des gens qui travaillent la durée du trajet quotidien habitat-travail excède une heure. Cette durée croît d'ailleurs avec la position sociale des individus.

Des modèles théoriques

Même dans les pays où les recherches empiriques sur l'organisation sociale du temps sont peu nombreuses, on trouve une littérature «théorique» sur le temps. On peut les classer en deux catégories : les approches «sociétales» et les approches «économiques». C'est principalement en France que

les approches sociétales sont le plus développées. Les temps de la société sont considérés dans ce cas comme un analyseur du système social global. On notera en particulier le travail de Jean Robert, *Le temps qu'on nous vole : contre la société chronophage* (Paris, Ed. du Seuil, 1980). L'auteur réutilise ici la notion de *vitesse généralisée* déjà utilisée dans les travaux qu'il a effectués en collaboration avec J.P. Dupuy. Une constatation s'impose : alors que la vitesse potentielle des véhicules s'élève sans cesse, la vitesse réelle moyenne des déplacements dans les grands centres urbains n'évolue pas parallèlement. Au-delà de ce constat étayé par l'observation d'un certain nombre de métropoles, complété par des données statistiques concernant les déplacements qui ont lieu, l'auteur met en avant des résultats plus précis. Ces résultats aboutissent à une conclusion majeure : si le fonctionnement des transports urbains pose, globalement, problème, les inconvénients qui en découlent ne sont pas supportés de manière uniforme par les différents individus. Le temps devient ainsi l'un des critères centraux de l'inégalité dans la société. Dans la même perspective la revue *Projet* a publié en 1978 un numéro spécial intitulé *La société chronophage*. Ces travaux se réclament globalement de la critique des sociétés industrielles qu'ils développent sur un nouveau mode.

A signaler également la publication depuis 1980, aux éditions Denoël, de la revue *Temps Libre* qui a l'originalité de regrouper des sociologues, des économistes, des anthropologues et des historiens autour de cette question de l'analyse du rapport

temps/société : Le Goff, Ariès, Sachs, Isabelle Stengers, Henri Laborit, Maurice Godelier y publient régulièrement. C'est une entreprise pluridisciplinaire d'une envergure peu commune. Mais ce sont encore les analyses «économiques» qui sont les plus nombreuses, souvent dans une perspective marxiste (12).

Le livre de Lovane et Pala, *Lavoro salariato e tempo libero, un'analisi dell'economia del tempo* (Milano, 1977) est l'expression la plus aboutie de ce type d'approche. Il s'agit d'un livre essentiellement théorique et méthodologique qui se donne pour finalité de critiquer les théories traditionnelles du «temps-libre». Pour les auteurs, le temps libre ne peut être appréhendé que dans son rapport dialectique au temps de travail. «Dans une telle perspective, écrivent-ils, l'analyse du temps libre ne peut être dissociée d'aucun des moments organiques du processus général de production. Ses différents déterminants sont liés à la production comme activité particulière (opposition du temps libre/temps de travail), à la consommation (le temps libre comme temps de consommation), à la distribution (détermination du temps de travail et du temps libre nécessaires à la reproduction de la force de travail), et à l'échange (le temps libre comme substitut de la marchandisation)».

Dans cette optique, qui s'inscrit dans le cadre conceptuel marxiste, ils définissent les concepts suivants :

— *le temps de travail complexe* correspond au temps de travail total. A partir des analyses en termes de plus-

value, ils montrent comment celui-ci se décompose en «temps de travail socialement nécessaire» et en «temps de surtravail social».

— *Le temps de non-travail* comprend le «temps libre nécessaire» à la reproduction objective et subjective de la force de travail : (sommeil, repas), et le «temps libre résiduel». Ce temps libre résiduel se décomposant à son tour en «temps libre contraint» (obligations familiales par exemple) et «temps libre objectif». Ce dernier étant le seul temps véritablement libre, c'est-à-dire dont l'usage est laissé à la totale discrétion de l'individu.

Le tableau que nous reproduisons page suivante résume leur typologie.

En Grande-Bretagne, les travaux de C. Critcher, *The politics of leisure: social control and social development* (publié en 1980 par la «Leisure Studies Association») analysent, dans une optique proche, l'évolution de l'industrialisation capitaliste.

Le système des horaires

Il s'agit là d'une approche essentiellement italienne de l'inter-action travail/loisirs qui mérite d'être signalée à cause de son originalité.

Au point de départ de cette approche menée par Chiesi, un constat : le temps libre consiste pour une large part en consommation de *travail direct* (dans les commerces, les services, les organisations sportives, etc.). Le temps de loisir en vient ainsi pour l'auteur de plus en plus à consommer du temps de travail : sous forme d'ani-

(12) Par exemple Kruijt (1968) aux Pays-Bas, Lunde (1979) au Danemark, Duclos (1979) et Linhart (1981) en France.

Temps social complexe			
Temps de travail complexe		Temps de non-travail	
Temps de travail socialement nécessaire	Temps de sur-travail social	Temps libre nécessaire	Temps libre résiduel
	Temps de travail accumulation surconsommation		Temps libre contraint Temps libre effectif
Temps libre social			

mateurs, de serveurs de restaurant, d'employés des transports, etc. Le développement des loisirs et l'accroissement de la liberté dans l'utilisation du temps libre engendre ainsi une demande implicite de diversification des horaires de travail dans la société, puisque le loisir des uns correspond au travail des autres.

«La réduction du temps de travail, écrit-il, risque d'être neutralisée à cause des conséquences non prévues qu'elle engendre dans le domaine de l'utilisation des services». Le problème clef est donc à ses yeux de mettre au point un *nouveau système des horaires*, c'est-à-dire «une articulation de l'organisation sociale du temps qui se structure en une série d'interdépendances réciproques, entre les différents horaires de travail, les horaires des services et des usages et les horaires d'utilisation des ressources». Le paradoxe du système du temps, c'est en effet que des bénéfices individuels peuvent se traduire par des coûts collectifs (encombrements, etc.). Chiesi

se réfère ici explicitement aux travaux de Boudon (13).

Le problème clef pour l'auteur est que l'accroissement de l'offre de travail féminin remet en cause tout le système social du temps: la division entre temps de travail et temps de consommation étant fonctionnelle liée à la division des rôles entre fonctions productives (hommes) et fonctions reproductives (femmes). Tous les services publics et les commerces, fait-il remarquer, ont des horaires qui sont encore conçus en fonction de cette vieille distinction.

Chiesi prêche à cet égard pour davantage de flexibilité dans l'emploi du temps et le système des horaires de la société. C'est à ses yeux d'autant plus important que c'est autour de cet axe que peut se réaliser le paradoxe des sociétés industrielles «qui ont eu l'idée de faire des calculs très sophistiqués en matière d'organisation taylorienne du travail (...) mais dans lesquelles les déséconomies territoriales et temporelles en dehors de l'usine

(13) R. Boudon. — *Effets pervers et ordre social*. — Paris, PUF, 1979.

réduisent la productivité générale du système».

Ces problèmes ne sont, à notre connaissance, guère abordés dans les autres pays que nous avons étudiés. Le fait que les syndicats soient, sur cette question, en porte à faux puisqu'ils défendent à la fois les droits aux loisirs et ceux qui travaillent dans ce secteur et dans celui des services, n'est pas sans importance. La question a par exemple été posée en Allemagne à propos des travailleurs postés, dont le décalage des rythmes de travail ne leur permet pas de bénéficier de nombreux services ou activités.

On voit également dans ce domaine le poids des cultures. Lorsque le temps libre est assimilé au temps familial et au temps passé à la maison, la question se pose en effet dans des termes différents. Dans tous les cas, la réduction du temps de travail et le développement du travail féminin feront de cette question, actuellement peu étudiée, un enjeu qui prendra de l'importance.

Les nouvelles tendances de la recherche

La notion de travail reconsidérée

En Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France, des travaux portant sur l'évolution de la notion de travail ont été publiés en assez grand nombre depuis plusieurs années.

En R.F.A., Schrank (1974) avait effectué une étude montrant la perte de centralité de la valeur-travail pour les individus. Trist (1973) faisait de la

volonté des individus d'exercer un libre arbitrage entre temps de formation-temps de travail et temps libre, une caractéristique de la société post-industrielle. B. Teriet, dans un travail publié en 1978, *Nimmt die musse ab?* montrait que la réduction du temps de travail ne signifiait pas qu'il y avait accroissement du temps libre si ce dernier était défini comme tout temps «non encore affecté».

On trouve une problématique proche de celle-ci aux Pays-Bas où Theo Beckers a montré que l'on ne pouvait assimiler mécaniquement le temps libéré par la réduction du temps de travail à un temps libre disponible (Th. Beckers, 1977). Ce même auteur, dans une vision plus prospective, plaide pour un élargissement de la signification du travail, de telle sorte qu'il n'y ait plus de frontière entre activité rémunérée et activité non-rémunérée, le travail et le loisir devant tous deux contribuer à l'épanouissement individuel et être socialement utiles (Th. Beckers, 1978).

Rousselet avait souligné en 1974 dans *L'allergie au travail* que de nombreux jeunes ne se reconnaissaient plus dans le travail. En Italie, Chiesi (1981) et Frey (1980) ont insisté sur l'effacement des frontières classiques entre travail et non-travail.

A la dichotomie classique travail/loisirs, ces auteurs commencent les uns et les autres à substituer deux autres types de distinction : activité libre/travail dépendant (salarie) et temps contraint/temps non affecté. On voit ainsi s'esquisser dans plusieurs livres une vision de la société post-industrielle très différente de celle de la société des loisirs qui était véhiculée dans les années 1960. L'idée de civili-

sation des loisirs reposait sur une vision purement quantitative des effets de la baisse du temps de travail, liée à une vision souvent optimiste du temps « libre », systématiquement assimilé à un temps créateur.

Les nouvelles représentations de la société post-industrielle s'appuient au contraire sur l'idée d'une reconquête généralisée de l'autonomie dans le travail et dans le hors travail. C'est la réduction de la dépendance qui est considérée comme centrale. [Cf. l'ouvrage collectif allemand sous la direction de J. Huber *Anders arbeiten-anders wirtschaften* (Fischer Verlag 1978) ou *Le scénario bleu* de Guy Aznar (Paris, Le Seuil, 1981) dans une perspective « alternative »].

On ne saurait cependant classer uniformément cette littérature comme « utopiste » ou « alternative ». On s'en rend compte en ouvrant le rapport officiel du VIII^e Plan français consacré à la perspective du travail ou encore le livre *La révolution du temps choisi* publié par l'association Echange et Projets (Albin Michel, 1980). Le but de cet ouvrage collectif préfacé par Jacques Delors, actuel Ministre français de l'Économie, est de faire le point de la situation existante et de faire des propositions pour ce qui concerne l'utilisation globale de leur temps par les individus. Pour l'association Echange et Projets, la mise en œuvre d'une politique du temps doit être globale comme est global le vécu du temps par les individus. Les interactions entre temps de travail et temps libre sont telles, notamment dans le sens d'une emprise du premier sur le deuxième, que toute tentative d'aménagement de l'un sans l'autre n'a guère de sens.

Les auteurs distinguent quatre temps qui traduisent le passage de la situation actuelle à une autre plus satisfaisante :

— *le temps subi* : il caractérise la situation actuelle qui juxtapose des individus pour qui le temps libre est trop rare en raison des contraintes de travail à d'autres qui sont en situation d'inactivité forcée et pour qui le temps libre devient pesant ;

— *le temps reconquis* : il s'agit ici de faire apparaître à chacun la valeur réelle du temps, bien le plus important qui soit, mais que l'économie n'a pas su prendre en compte par suite de l'inexistence d'un marché où l'échanger ;

— *le temps choisi* : la valeur du bien temps est maintenant fixée. Il convient donc d'en assurer une juste répartition. A partir d'une répartition initiale utilisant des méthodes centralisées (aménagement et réduction systématique du temps de travail), le but est d'arriver à la mise en place de possibilités permettant à chacun d'aller vers une autogestion de son temps.

— *le temps enrichi* : une fois établies les modalités individuelles de gestion du temps, il est nécessaire de revenir, au sein d'un effort collectif, à une tentative d'enrichissement du temps ainsi reconquis — développement des moyens culturels, des équipements collectifs, réflexions sur le système éducatif.

Dans sa communication, J.B. Foucauld, l'un des co-auteurs du livre, tente de jeter les bases d'une négociation concrète sur le thème du temps choisi. Quelques réalisations ont déjà été faites dans certaines entreprises. Les salariés se sont vu accorder la possibilité de prélever un temps libre sup-

plémentaire sur leur temps de travail moyennant un coût financier. J. B. Foucauld tient ensuite à effectuer une analyse avantages/coûts pour chacune des propositions «d'Échange et Projets».

— Pour les salariés : le droit au temps choisi peut être assimilé à un «nouveau droit de l'homme», un «droit de la 3^e génération» destiné à permettre une réalisation effective de l'individu. Les coûts en sont immédiatement monétaires avec, de plus, un danger de marginalisation au sein de l'entreprise si le processus n'est pas général.

— Pour les entreprises, les avantages sont immédiats en terme de productivité, la formule ayant l'avantage de ne rien leur coûter. Le danger provient davantage des risques de désorganisation qu'une telle formule peut entraîner.

— Pour la collectivité le gain est triple : économique (productivité accrue), social (action pour l'emploi) et culturel. Les dangers sont de deux ordres : d'ordre fiscal (possibilité d'une diminution des recettes), d'ordre statistique (possibilité d'une accentuation du chômage apparent par afflux de nouveaux arrivants sur le marché du travail).

On voit donc émerger dans cette direction un nouveau type d'approche qui, même s'il est encore relativement isolé, mérite d'être mentionné.

L'économie informelle

Ce thème n'est pas directement lié à cette étude. Il concerne pourtant de façon assez notable le problème des rapports temps de travail/temps de loisirs, dans la mesure où l'économie informelle peut être définie comme une activité productive de biens ou de

services qui se déroule dans un cadre extérieur à la sphère du travail salarié traditionnel. Cette économie informelle est donc ici à distinguer du travail noir classique, en tant que travail classique illégal ; mais elle est également plus large que la notion de travail domestique. Il n'est donc pas étonnant que la question retienne de plus en plus l'attention des chercheurs. Nous mentionnons ici quelques-uns de ces travaux les plus significatifs dans la mesure où ils impliquent presque toujours un nouveau regard sur le problème qui fait l'objet de notre survol. Nous avons surtout noté sur ce point les travaux effectués en Allemagne, en France, en Italie, en Grande-Bretagne et au Danemark.

L'auteur de base est, en Angleterre, J. Gershuny qui a publié en 1979 *The social division of labour : working time and economic development* (University of Sussex) où il montre notamment que le temps de travail domestique croît régulièrement. Gershuny a également publié en 1980 avec R.E. Pahl, *The hidden economy* (New Society). Ses livres et ses articles publiés dans plusieurs pays ont exercé une réelle influence dans les milieux universitaires et les milieux de la recherche. On notera également la recherche plus récente de R. Bartholomew, *Hidden economics and hidden work* (M.S.C., mars 1981). La question du double emploi a suscité depuis longtemps de nombreuses recherches en Grande-Bretagne (J. Yates, 1972 ; J.D. Alden, 1974).

Le problème a été également traité, en Allemagne, par J. Huber (op. cit.), en France par I. Sachs, P. Rosanvalon et d'autres dans la perspective

d'une réflexion sur économie informelle et société post-industrielle. Au Danemark, toute une série de travaux, notamment ceux utilisant les méthodes des budgets-temps (Kuhl, Morkeberg, Hansen, Mauritzen), mettent nettement en parallèle les activités de travail « officielles » et les activités de travail « non officielles ». Dès lors, un pont est jeté entre deux axes de la réflexion économique et sociologique danoise. Deux voies de recherche de nature différente découlent des mêmes tentatives statistiques. On rappellera par ailleurs que la fiscalité, particulièrement pesante au Danemark, rend extrêmement délicate l'appréhension auprès des individus de leurs activités de travail non déclarées.

En Italie, par contre, l'économie informelle reste uniquement appréhendée dans sa « dimension noire », problème qui a une ampleur considérable dans ce pays, on le sait. Mais on compte de nombreuses recherches consacrées au *double travail* dans son rapport avec la réduction du temps de travail. Cf. notamment Bianchi, Bosco, Laise, *La riduzione dell-orario di lavoro nei suoi aspetti applicativi* (Isril 1980) qui résume une recherche assez lourde de l'Isril (Istituto di Studi sulle Relazioni Industriali e di Lavoro), recherche très documentée, essentiellement d'un point de vue économique, indications intéressantes, à partir d'études monographiques, sur le rapport entre baisse du temps de travail et phénomène de *double travail*. C'est de ce point de vue qu'elle concerne le problème des rapports temps de travail/temps de loisir.

Famille et évolution du travail

Deux études allemandes consacrées à cette question permettent de souligner un phénomène qui prendra de plus en plus d'importance : les modifications des rythmes familiaux liées au développement du travail féminin.

On retiendra en particulier celle de J. Rinderspacher, *Arbeitszeit und Familie* (14) (Berlin 1981). La synchronisation des temps, note Rinderspacher, deviendra de plus en plus difficile au sein de la famille. D'autre part, le temps affecté à la récupération de la force du travail va croissant en raison d'une intensité du travail accrue et d'un changement des temps de transport.

Le travail doit aujourd'hui être transformé conformément aux besoins de la famille. Il faut alors s'interroger sur les modalités d'aménagement du temps de travail qui favorisent la structure familiale (Cf. Teriet, 1976), mais aussi l'égalité des rôles entre hommes et femmes.

Rinderspacher analyse dans sa recherche toute les barrières s'opposant à l'allocation optimale du temps au sein de la famille ainsi que les stratégies familiales de contournement de ces contraintes. Il conclut en faisant le bilan des marges de jeu dont disposent les acteurs, montrant bien leurs limites.

B. Teriet a également abordé ce problème en se référant à une enquête réalisée auprès des travailleurs de la métallurgie du Bade-Würtemberg, *Zeit für den Menschen Schaffen — Familien und Arbeitszeit* (1980) dans

(14) On notera à ce propos que la C.D.U./C.S.U. a mené en 1981 une grande enquête sur la relation temps de travail et famille dont les conclusions furent tirées lors des Assises du 17.11.81.

laquelle il montre bien les problèmes de désynchronisation des temporalités propres à chacun des individus composant une famille.

Ces deux recherches ont l'avantage d'insister sur le fait que le problème des rapports temps de travail/temps libre ne saurait seulement être appréhendé au niveau des individus. La désynchronisation sociale reste pourtant globalement un phénomène mal étudié au niveau micro-social, cette question n'étant généralement appréhendée qu'au niveau macro-social (problèmes d'encombres, de systèmes des horaires, etc.).

Inactivité et temps libre

Jusqu'à maintenant la question du temps libre a presque toujours été pensée comme la face complémentaire du temps de travail. C'était d'ailleurs l'objet de ce survol que de présenter les recherches consacrées à leur interaction. On doit cependant noter la montée d'une préoccupation nouvelle : celle de l'analyse du temps libre comme inactivité. Problème qui concerne les chômeurs, les préretraités et les jeunes retraités, le temps de la retraite devenant de plus en plus une période longue de l'existence. On parle ainsi aux Pays-Bas, comme nous l'avons déjà mentionné, de la nécessité de redistribuer l'inactivité entre les différentes catégories de la population.

Cette préoccupation d'une nouvelle distribution des cycles de l'activité et du temps libre (et plus seulement du rapport temps de travail/temps de loisir dans leur interaction immédiate) tend à émerger dans plusieurs pays, mais si elle fait l'objet de réflexions et de propositions, elle n'a pas encore

donné lieu à de véritables recherches spécifiques. C'est d'ailleurs ici pour nous l'occasion de distinguer les groupes de travail publics et les centres de recherches. Les premiers expriment des préoccupations sociales et collectives, une sensibilité des différents acteurs et sont centrés sur l'évaluation des politiques économiques et sociales. Mais ils ne s'appuient pas toujours sur des recherches empiriques de nature scientifique.

L'effet des mutations industrielles

Les recherches dans ce domaine sont particulièrement nombreuses en Grande-Bretagne, au Danemark et en France. Elles sont par contre moins développées en Belgique ou en Irlande. La grande majorité de la littérature foisonnante consacrée aux mutations industrielles et aux nouvelles technologies reste centrée sur les problèmes d'emploi et de conditions de travail, ainsi que sur les transformations qu'elles induisent dans la structure des collectifs de travail. On comprend les raisons conjoncturelles de cette priorité.

C'est en *Grande-Bretagne* que les recherches sur ce thème ont été le plus développées, essentiellement sous l'impulsion de la «Leisure Studies Association» qui a organisé à partir de 1980 une série de séminaires en vue de dégager une prospective du travail et du loisir («Leisure in the 1980's: alternative futures», Spring 1980; «Work and Leisure: the implications of technological change», Autumn 1980). On retiendra particulièrement les contributions de T. Stonier concernant les effets des nouvelles technologies dans la sphère du travail («Tech-

nological change and the future») et celle de R. Sidaway qui a notamment construit d'intéressants scénarii sur l'évolution de la structure et du cycle des temps libres. Un texte de B.S. Duffield, *A change for better?* fait la synthèse des travaux de la seconde conférence (document de base sur la question). On notera également les ouvrages de Jenkins et Sherman, *The collapse of work*, 1979, et *The leisure shock*, 1981.

En France, le thème de l'introduction et du développement des nouvelles technologies est également fécond lorsqu'il est envisagé dans ses rapports avec l'utilisation du temps. Les pistes de recherche sont multiples, citons :

— le progrès technique et le partage des gains de productivité entre accroissement du temps libre et supplément de revenu (Grossin 1982, Doyelle 1982, Scardigli 1980) ;

— le progrès technique et le passage vers une maîtrise plus réelle de leur temps par les individus. Les réponses ici varient. Pour certains auteurs, le développement des technologies constitue un moyen d'atteindre à une autonomie plus grande, y compris au sein de l'entreprise (Fourastié 1976, Roustang 1982, Grossin 1982, Scardigli 1980). Pour d'autres, le développement technologique déplace irrémédiablement hors de l'entreprise les lieux de l'enjeu social (Gorz 1981).

En Belgique, les enseignements tirés dans le domaine de la sociologie du loisir intègrent la dimension technologique du problème (L. Van de Romps, Van Cle 1981). Ceci est vrai notamment parce que la technologie

a, elle-même, été appréhendée de façon contradictoire avant et après la crise : instrument de libération (Van Cle 1973), elle est devenue menace (Van Cle 1981, Pacte pour l'emploi du Ministère du Travail 1982). La tentative du Pr. Palasthy mérite d'être signalée (Palasthy 1982) : elle s'inscrit dans un cadre puridisciplinaire et propose des mesures concrètes. De ce point de vue elle pourrait préfigurer la forme que seraient amenés à prendre les travaux sur le temps dans un futur proche.

En Irlande, il convient de signaler une recherche non encore publiée sur les effets de l'industrialisation sur l'organisation sociale globale mais aussi, plus précisément sur les mode de vie et les structures de loisir des habitants de la région de Limerick (Joyce O'Connor, 1982). A cet égard, on notera aussi un travail d'analyse critique consacré aux effets contraignants de la technologie (implantation d'industries électroniques) sur le système éducatif et la structure du marché du travail irlandais (P. Murray, J. Wickham, 1981).

On notera globalement la quasi-inexistence de travaux sur les conséquences spatiales des nouvelles technologies (problèmes de télé-travail par exemple). On peut pourtant estimer que la redistribution de l'espace productif qu'elles peuvent entraîner, sera un facteur important de modification des rapports entre temps de travail et temps libre, la distinction des deux ne s'accompagnant plus forcément d'une rupture des espaces d'activité ou de l'usine et de la maison.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie ci-dessous ne reprend pas l'ensemble des travaux mentionnés dans le texte du groupe «Travail et Société». L'exhaustivité eût été impossible. La liste qui suit regroupe les références les plus importantes ou les plus récentes. Les bibliographies complètes par pays peuvent être consultées au centre de documentation de l'Association Internationale Futuribles ou auprès du centre de recherche «Travail et Société» de l'Université Paris IX-Dauphine.

I - Budget-temps, enquêtes, statistiques.

CREDOC: *Enquête 1979-1980 sur les situations et les perceptions relatives aux conditions de vie et à la qualité de vie des Français*, CREDOC, Paris, phase I, 1979; phase II, 1980; phase III, 1981; phase IV, 1981.

GERSHUNY, J. and THOMAS, G.: *Changing Patterns of Time Use in the U.K. 1961-1974/5*, SPRU Occasional Paper n° 11, University of Sussex, 1980.

HUET, M.T.; LEMEL, Y; ROY, C.: *Résultats de l'enquête emploi du temps INSEE 1974-1975*, Paris, INSEE, 1979.

JAVEAU, C.: «Comptes et mécomptes du temps», Communication au colloque *Sociologie et Anthropologie du quotidien: question de méthodes*, 8-9 juin 1982, organisé à Paris par le «Centre d'Études sur l'Actuel et le Quotidien».

KNULST, W.P.: *Een Weektijd*, Sociaal en Cultureel Planbureau, Cahier n° 10, 1977.

MIDDECKE, J.J.: *Das Freizeitgeschäft für Handel und Dienstleistungsparten in der Bundesrepublik bis 1985*, Band 1: «Rahmendaten und Freizeitverhalten», Band 2: «Konsumstruktur, Distribution, Verkaufsforderung», Institut für Freizeitwirtschaft und Freizeitinfrastruktur, München, janvier 1979.

NAVILLE, P.: «Temps, travail et loisirs», *Sociologie du travail*, n° 4, Paris, 1980, pp. 431-448.

ROY, C.: «Les activités quotidiennes des Français: différences entre catégories sociales», In *Données sociales*, INSEE, 1981, pp. 271 à 281.

II - Les effets généraux sur l'individu du contenu et des formes du temps de travail.

AZNAR, G.: *Tous à mi-temps ou le scénario bleu*, Paris, Ed. du Seuil, 1980.

COLIN, J.F.: «Temps de travail et emploi: les enjeux d'une réduction de la durée du travail», In *Futuribles*, n° 48, 1981.

DUMAZEDIER, G.: «Temps libre et Loisir», *Temps Libre* I, 1981.

GAULLIER, X.; GOGNALONS-NICOLET, M.: *Crise économique et mutations sociales — Contrats de solidarité et cessation anticipée d'activité*, Paris, Ages et Sociétés, 1983.

GRUNWALD, HECKER: «Über die Beziehung zwischen Arbeits- und Freizeitzufriedenheit — ein Theoretisch — empirischer Beitrag», in *Soziale Welt*, n° 32, j.g. 1981.

KAMPHORST, T.J., WITHAGEN, J.C.M.: *Vrijtijdsbesteding en bedrijfsleven*, Mededelingen van het Sociologisch Instituut van de Rijksuniversiteit te Utrecht, n° 91, 1974.

LETOURNEUR, D.: «Vécu d'une réduction du temps de travail», In *Futuribles*, n° 48, 1981.

LINHART, D.: «Mon vendredi: qui gagne au change?», *Revue Française des Affaires sociales*, Paris, mars 1981.

LUND, R., LARSEN, H.: *National surveys of experience in new model of work organization in Denmark*, Handelshøjskolen, København, 1978.

PARKER, S.: «The work-leisure relationship under changing economic conditions and societal values», in *Working Life*, B. Gardell and G. Johansson ed., 1981.

PONCIN, A.M. : *Enquêtes sur les conséquences néfastes du chômage*, Cité par le rapport du Bureau du Plan, Bruxelles, 1981.

REINBERG, A. : *Des rythmes biologiques à la chronobiologie*, Gauthiers-Villars, Paris, 1979.

SCARDIGLI, V. : «La durée du travail : quelques comparaisons», In *Futuribles*, n° 48, 1981.

WIPPLER, R. : *Sociale determinatie van het vrijetijdsgedrag*, Assen, 1968.

III – Les effets de l'organisation du temps sur le système social global

CHIESI, A. : *Il sistema degli orari, l'organizzazione del tempo di lavoro et di non lavoro nella grande città*, Franco Angeli, Milano, 1981.

CRITCHER, C. : «The politics of leisure — social control and social development », in *Work and leisure: the implications of technological change*, Tourism and Recreation Research Unit, Edinburgh, 1982.

DROUET, D. ; DURAND, C. ; MATHIEU, H. : «Durée du travail et utilisation de l'espace, trois images prospectives », In *Futuribles*, n° 48, 1981.

DUCLOS, D. : État capitaliste et administration des emplois du temps », *La Pensée*, n° 199, 1979.

GROSSIN, W. : *Les temps de la vie quotidienne*, Paris, Ed. Mouton, 1976.

HANSEN, E.J. : *Fordelingen Af Levekarene, Hovedresultater fra Velfaerds Undersogelsen*, Bind I-5, 1978 à 1980, S.F.I. n° 82, Teknisk Forlag, Kobenhavn.

LABRUSSE : *Rapport sur l'aménagement du temps*, rapport au Premier ministre, Paris, 1976.

LOVANE, A., PALA, G. : *Lavoro salariato e tempo libero, un'analisi dell'economia del tempo*, Franco Angeli, Milano, 1977.

REZSOHAZY, R. : *Étude sur les systèmes de valeurs des Belges francophones*, Université de Louvain. Institut des Sciences Politiques et Sociales, Service de Diagnostic social, 1982.

ROBERT, J. : *Le temps qu'on nous vole : contre la société chronophage*, Paris, Ed. du Seuil, 1980.

IV – Les nouvelles tendances de la recherche.

BACKER, G., SEIFERT, H. : «Arbeitszeit, politische Kontroverse : individuelle flexibilität oder tarifverträgliches Regelsystem» in *WSI Mitteilungen*, février 1982.

GERSHUNY, J. : *Social innovation and the division of labour*, SPRU, University of Sussex, 1982.

GORZ, A. : *Les adieux au prolétariat*, Paris, Ed. Galilée, 1980.

GROSSIN, W. : «Aménagement du temps et comportements culturels », *Revue Française des Affaires Sociales*, Paris, avril-juin 1982, pp. 75-86.

JENKINS, C., SHERMAN, B. : *The leisure shock*, Eyre Methuen, 1981, London.

KELVIN, P. : «Work, unemployment and leisure : myths, hope and realities» in TRRU, ed. *Work and leisure: the implications of technological change*, Edinburgh, 1982.

O'CONNOR, J. : *The social impact of industrialisation : a baseline study of transition and change*, Social Research Centre, College of Humanities, N.I.H.E., Limerick (not yet published).

ROBERTS, K. : *Biography and history: work and leisure across the life-span*, Working paper, 1982.

ROSANVALLON, P. : «Les effets sociétaux de la vie économique», In *Temps libre*, n° 8, hiver 1983.

ROUSTANG, G. : *Le travail autrement (travail et mode de vie)*, Paris, Ed. Dunod, Coll. L'œil économique, 1982.

SUE, R. : *Vers une société du temps libre : chômage ou temps libre?* Paris, PUF, 1982.

TERIET, B. : «Tarifpolitik, zwischen, Haben und Sein», in *Arbeit und Sozialpolitik*, n° 10, 1979.

L'inégalité sociale devant la mort

Alain Parant (1)

Tous les morts sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres ! Ce détournement du slogan orwellien traduit durement mais exactement les conclusions de l'article d'Alain Parant. Non seulement la mort ne frappe pas indifféremment les hommes, mais encore l'écart se creuse toujours davantage entre les catégories sociales du sommet de la hiérarchie et les autres.

Les femmes, traditionnellement plus robustes que les hommes, se différencient néanmoins selon qu'elles travaillent ou non. Les femmes actives occupent, vis-à-vis de la mort, une position plus enviable que les femmes inactives.

Cet article qui fait le point des recherches récentes, apporte des informations inédites sur un phénomène social mal connu et souvent délibérément occulté.

Si les études sur la mortalité différentielle selon le sexe et l'âge se sont rapidement généralisées et ont très vite atteint, dans la plupart des pays, un très bon degré de précision, c'est parce que ces deux caractéristiques des individus sont définies, sauf exception, sans aucune ambiguïté. Elles peuvent donc être appréhendées de façon très satisfaisante aussi bien par l'état-civil — qui fournit les effectifs de décédés à chaque âge — que par les recensements — qui donnent les effectifs correspondants de population. Ce faisant,

(1) Démographe à l'Institut National d'Études Démographiques (INED), chargé de recherche au département de démographie sociale.

les rapprochements des statistiques provenant de ces deux sources de collecte n'introduisent pratiquement aucune erreur dans la mesure du phénomène.

Tel n'est malheureusement plus le cas dès lors que les études différentielles portent sur une toute autre variable que le sexe ou l'âge : par exemple, sur la catégorie socio-professionnelle.

L'information recueillie par les services de l'état-civil lors de la déclaration du décès d'un individu par une tierce personne et l'information communiquée par l'intéressé lui-même à l'occasion du précédent recensement peuvent, en effet, différer de façon fort sensible. Que la situation de l'individu en question ait effectivement varié sur l'intervalle de temps ou, qu'en l'absence de toute modification, elle ait fait l'objet de deux déclarations ou de deux interprétations (lors du chiffrage) différentes. Sans compter qu'un même individu peut être classé de façon identique dans les deux statistiques sans pour autant l'être de façon correcte.

On conçoit dès lors aisément, qu'apprécier des différences — parfois légères — de mortalité entre des catégories sociales — dont certaines pèsent d'un faible poids dans le total — en rapportant, pour chaque catégorie, les effectifs de décédés à chaque âge de l'état-civil aux effectifs correspondants du recensement peut conduire à de graves mécomptes, alors même que la cohérence et l'homogénéité des deux séries de données ne sont pas assurées.

La mesure de la mortalité par catégorie sociale en France

Afin de limiter les biais statistiques introduits, il faut donc se résoudre à n'envisager qu'un seul classement : en l'occurrence, celui du recensement. Deux démarches sont alors possibles. Soit on part des déclarations de décès et l'on recherche dans les bulletins individuels du recensement de référence les bulletins correspondants, pour y relever les caractéristiques, au premier chef la catégorie socio-professionnelle, requises pour l'étude. Soit, au contraire, on part des questionnaires du recensement et on les apparie au fur et à mesure avec les déclarations de décès.

Les deux méthodes ont fait l'objet d'applications concrètes dès les années cinquante-soixante, aux États-Unis pour la première (2), en France, par l'INSEE, pour la seconde (3). Ne serait-ce que parce qu'elle a récemment

(2) Evelyn M. Kitagawa et Philip M. Hauser. — «Social and Economic Differentials in Mortality in the United States, 1960, A Report on Methods». — Communication présentée au Congrès International de la Population, Ottawa, 1963.

(3) Les premiers résultats diffusés dès 1955 par MM. Febvay et Aubenque ont été suivis d'une étude de MM. Calot et Febvay : «La mortalité différentielle suivant le milieu social, présentation d'une méthode expérimentée en France sur la période 1955-1960». — *Études et Conjoncture*, n° 11, novembre 1965.

donné lieu à publication de nouveaux résultats, c'est tout naturellement à cette dernière que nous nous sommes intéressés. Non sans avoir toutefois signalé que la principale difficulté de la première façon de procéder consiste à retrouver tous les bulletins individuels de recensement correspondant aux diverses déclarations de décès. Une tâche parfois longue, donc coûteuse, mais dont il est nécessaire de s'affranchir sous peine de déboucher sur des estimations minorées de mortalité.

A partir d'un échantillon tiré dans le recensement et constitué de façon à obtenir des estimations de mortalité comparables du point de vue de leur précision quelle que soit la catégorie socio-professionnelle retenue (ce qui exclut que l'échantillon soit un microcosme de la population active à la date du recensement), l'objectif de la méthode retenue par l'INSEE consiste à repérer, passé un certain délai, si les différents individus qui y figurent sont ou non décédés et, dans l'affirmative, à quelle date.

Dans son principe, la méthode est fort simple. Mais son application suppose l'existence préalable d'un fichier où sont répertoriées toutes les personnes et où sont enregistrés de façon continue tous les décès. En France, le répertoire national d'identification des personnes physiques, celui-là même qui sert à l'établissement du numéro national d'identification à treize chiffres et qui est aujourd'hui entièrement informatisé, remplit cet office.

Si la méthode offre d'incontestables avantages (homogénéité statistique, possibilité de prolonger l'étude sur une longue période et donc, possibilité de mener tout à la fois des analyses transversales et longitudinales), elle présente aussi quelques limites ou inconvénients :

— «elle impose des délais importants entre le recensement et le moment où des mesures peuvent être réalisées sur des effectifs suffisants ;

— le répertoire qui permet le relevé des décès n'est pas sans défaut : même pour les Français nés en France, certains décès ne sont pas transcrits ; quelques décès survenus à l'étranger peuvent échapper à l'enregistrement dans les consulats ;

— les étrangers échappent à l'étude : ils constituent pourtant une fraction importante de certaines catégories socio-professionnelles (4)».

A défaut de pouvoir s'appuyer sur un fichier où seraient consignés les moindres faits et gestes et les caractéristiques de l'ensemble des personnes résidant à chaque instant ou ayant résidé en France (un fichier pour lequel plaident certains, pas toujours uniquement soucieux de calculer des estimations statistiquement sans biais et pleinement efficaces), la méthode développée par l'INSEE, pour encore perfectible qu'elle soit, n'en conduit pas moins à des résultats forts utiles et déjà suffisamment significatifs.

(4) Guy Desplanches. — «L'inégalité sociale devant la mort». — *Économie et Statistique*, n° 162, janvier 1984.

Les principaux résultats

L'échantillon tiré dans les fichiers du recensement de 1954 et composé de 460 000 hommes alors âgés de 30 à 69 ans et des 330 000 épouses de ceux-ci commençant, pour des raisons parfaitement compréhensibles, à s'étioler très sérieusement, l'INSEE a procédé en 1975 au tirage de deux échantillons distincts (c'est là une nouveauté par rapport à 1954 : les femmes font l'objet d'un traitement identique à celui des hommes) de 400 000 individus, tous âgés de 30 à 64 ans à cette date.

S'agissant d'une première mise à jour (5), l'étude de l'inégalité sociale devant la mort conduite à partir de ces deux nouveaux échantillons est loin d'avoir livré toutes ses conclusions. En outre, nous ne présentons ici que les quelques résultats qui nous sont apparus les plus fondamentaux.

L'étude de la mortalité masculine sur la période 1975-1980 fait apparaître des différences considérables entre les diverses catégories socio-professionnelles considérées (voir tableau 1). Entre les deux catégories extrêmes d'actifs, celle des professeurs d'une part, et celle des manœuvres d'autre part, la probabilité de décéder entre 35 et 60 ans varie dans un rapport de 1 à 3,6 et l'écart d'espérance de vie à 35 ans atteint 8,9 ans, soit en termes relatifs un peu plus de 25,9 % au bénéfice de la première catégorie citée. En ce qui les concerne, les inactifs qui ont fêté leur trente-cinquième anniversaire ont à peine un peu plus de 50 % de chances de survivre jusqu'à 60 ans. Avant de conclure cependant que le travail constitue en quelque sorte une assurance contre une mortalité précoce, on fera remarquer que dans la catégorie des inactifs figurent des personnes privées d'emploi pour cause de longue maladie ou d'incapacité permanente (en d'autres termes, des personnes plus exposées que la moyenne au risque de décéder précocement), des chômeurs (dont la situation peut aussi résulter d'un mauvais état de santé : «chômage et décès pourraient avoir pour cause commune la maladie, sans que le chômage ait eu quelque incidence en lui-même sur le décès») et des «jeunes retraités», eux aussi plus exposés que la normale au risque de décéder (ceci valant tout particulièrement pour les anciens salariés du secteur privé). Ceci dit sans vouloir minimiser l'incidence bénéfique, pour les actifs, des efforts déployés, par exemple, par la médecine du travail dans le domaine de la prévention des accidents et du dépistage précoce de certaines maladies.

Jusque dans les surprises qu'elle ménage (on pense là essentiellement aux agriculteurs, dont la mortalité est très voisine de celle des cadres moyens et des techniciens), la hiérarchie qui se dégage en matière de mortalité mascu-

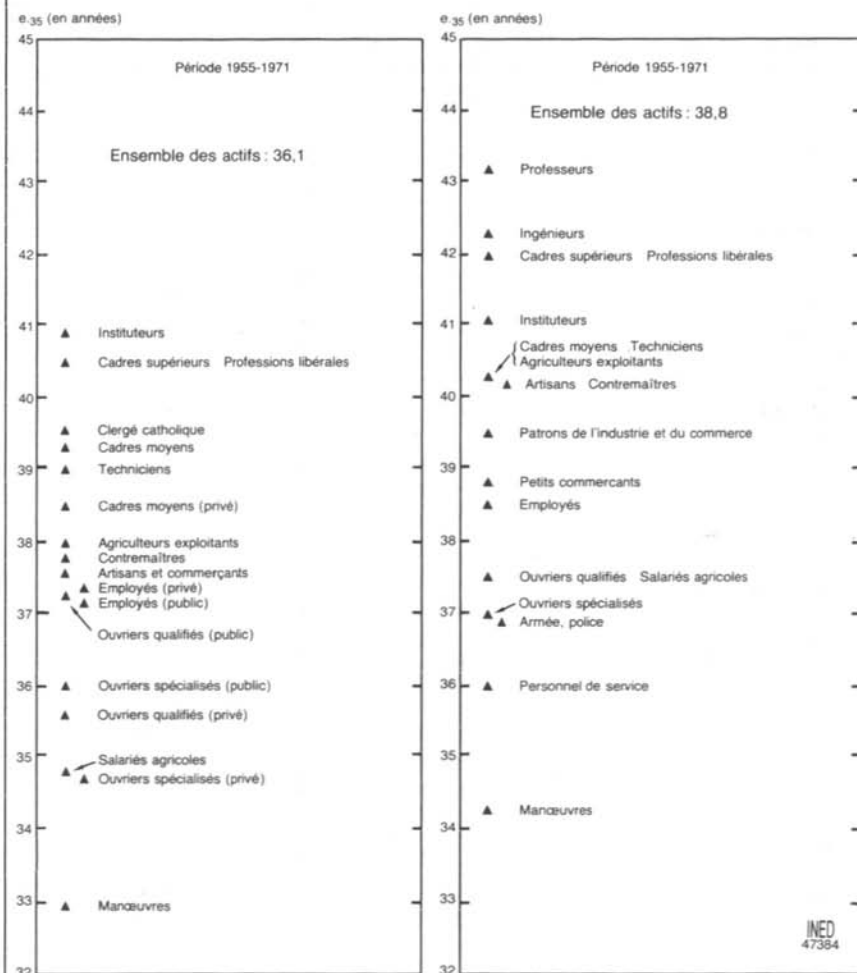
(5) Sur le précédent échantillon, quatre mises à jour ont été successivement faites à chaque premier janvier des années 1961, 66, 72, et 1980. Outre l'article de G. Calot, et M. Febvay précédemment cité, voir aussi à ce sujet celui de G. Desplanques. — «La mortalité des adultes suivant le milieu social, période 1955-1971». — *Les collections de l'INSEE*, Série D, n° 44.

Tableau 1 — **Mortalité des hommes selon la catégorie socio-professionnelle sur la période 1975-1980 (classement selon une probabilité de décéder croissante)**

Catégorie socio-professionnelle	Probabilité de décéder entre 35 et 60 ans (en ‰)	Espérance de vie à 35 ans (en années)
Professeurs	71	43,2
Ingénieurs	83	42,3
Cadres supérieurs et professions libérales	91	42,0
Instituteurs	98	41,1
Cadres administratifs supérieurs	98	41,4
Professions libérales	100	(1)
Contremaîtres	116	40,2
Techniciens	117	40,3
Cadres moyens	117	40,3
Industriels et gros commerçants	120	(1)
Agriculteurs	120	40,3
Artisans	124	40,2
Cadres administratifs moyens	126	39,6
Patrons de l'industrie et du commerce	134	39,5
Autres actifs (artistes, clergé, armée, police)	137	(1)
Petits commerçants	148	38,8
Employés de commerce	155	38,4
Employés	156	38,5
Employés de bureau	157	38,5
Armée, Police	165	36,9
Ouvriers qualifiés	170	37,5
Ouvriers	181	37,2
Ouvriers spécialisés	186	37,0
Personnel de service	194	36,0
Salariés agricoles	202	37,5
Manceuvres	253	34,3
Ensemble des actifs	149	38,8
Inactifs	470	(1)

(1) Données non significatives.

Graphique 1 — **Espérance de vie à 35 ans des hommes (e₃₅) selon la catégorie socio-professionnelle**



Sources : G. Desplanques. — «La mortalité des adultes suivant le milieu social 1955-1971». — Les collections de l'INSEE, série D, n°44, 1976.

G. Desplanques. — «L'inégalité devant la mort». — *Économie et statistique*, n°162, janvier 1984.

line entre les diverses catégories sociales est conforme à celle qu'avait déjà mise en valeur l'INSEE lors de ses précédentes investigations (voir graphique 1). Néanmoins, les écarts de mortalité se creusent entre les catégories sociales du sommet de la hiérarchie et les autres. C'est ce qui ressort des calculs réalisés par G. Desplanques concernant l'évolution de la mortalité de 1955-1959 à 1975-1980, par grands groupes socio-professionnels, les regroupements étant ici nécessaires du fait des modifications intervenues quant au

L'espérance de vie en Europe

La comparaison des espérances de vie à trois âges différents dans les principaux pays européens confirme la similitude des conditions de vie, qui sont le résultat des transformations profondes de la vie humaine du fait des progrès de la médecine. La plus grande longévité des femmes par rapport aux hommes, qui est très frappante pour les tranches d'âge âgées, se retrouve dans l'ensemble des pays de la communauté. Ce qui semble infirmer les explications strictement sociales de ce phénomène ; à moins de considérer que les modes de vie et les rôles sociaux de la femme sont absolument standardisés dans toute l'Europe.

Néanmoins certains écarts résiduels s'expliqueraient plutôt par les différences de systèmes de soins. La femme irlandaise de 60 ans meurt en moyenne trois ans avant son homologue française : il est probable que cette différence tient directement au caractère plus rustique de la médecine irlandaise.

Cette situation peut conduire cependant à des conclusions inverses : si la femme irlandaise vit presque aussi vieille qu'une française, malgré le manque de soins, c'est que l'environnement social et culturel réserve un accueil plus favorable aux vieux.

L'espérance de vie en Europe (1976)

	À la naissance		À 40 ans		À 60 ans	
	H	F	H	F	H	F
Allemagne	68,6	75,2	32,2	37,7	15,8	19,9
France	69,2	77,2	32,4	39,3	16,7	21,5
Italie (1)	69,0	74,9	33,2	38,1	16,7	20,2
Pays-Bas	71,5	78,0	33,9	39,7	16,9	21,6
Belgique (2)	68,6	75,1	32,0	37,5	15,5	19,7
Luxembourg (2)	67,3	74,5	31,1	36,5	15,0	19,2
Royaume-Uni	69,6	75,9	32,4	37,9	15,7	20,3
Irlande (1)	68,8	73,5	32,1	36,0	15,6	18,7
Danemark	71,2	77,1	33,8	38,8	17,2	21,3

H : homme F : Femme

(1) 1970

(2) 1975

Source : Indicateurs sociaux pour la communauté européenne, Eurostat.

futuribles

Tableau 2 — Évolution de la mortalité masculine par grands groupes socio-professionnels de 1955-1959 à 1975-1980

	Probabilité de décéder entre 35 et 60 ans (en %)		Évolution (en %)
	en 1955-1959	en 1975-1980	
Ouvriers, salariés agricoles et manœuvres dont :	227	194	- 14,5
• ouvriers qualifiés	208	172	- 17,3
• ouvriers spécialisés, salariés agricoles et manœuvres	239	209	- 12,6
Autres catégories (sauf armée, police et personnel de service) dont :	158	124	- 21,5
• instituteurs, cadres supérieurs et professions libérales	126	93	- 26,2
Ensemble des actifs	190	156	- 17,9

contenu de certaines catégories (voir tableau 2). Alors que, pour l'ensemble des actifs, la probabilité de décéder entre 35 et 60 ans a diminué de 18 %, pour les «travailleurs manuels exécutants», la baisse n'a pas atteint 15 % (moins de 13 % pour le sous-groupe des ouvriers spécialisés, des salariés agricoles et des manœuvres), contre plus de 21 % pour les «cols blancs et agriculteurs» (voire 26 % pour le sous-groupe des instituteurs, des cadres supérieurs et professions libérales).

Le calendrier de la mortalité autrement plus favorable pour les femmes que pour les hommes, se traduit à l'heure actuelle, pour elles, par une durée de vie moyenne de 79 ans, qui excède de 8 ans celle de leurs contemporains. Dans ces conditions, il n'est guère surprenant de constater, à catégories sociales données, des probabilités de décéder entre 35 et 60 ans toujours très nettement plus faibles pour les femmes que pour les hommes. Les différences sont telles que les femmes classées dans la rubrique «personnel de service», autrement dit les femmes actives qui viennent au dernier rang de la hiérarchie en matière de mortalité suivant la catégorie socio-professionnelle (voir tableau 3), encourent, entre 35 et 60 ans, un risque de décéder inférieur à celui calculé pour les professeurs de sexe masculin (respectivement 67 et 71 %). Là encore et pour les mêmes raisons que précédemment, les femmes inactives occupent, au regard de la mortalité du moins, une position moins enviable que les femmes actives. On observera cependant qu'entre ces deux groupes de femmes, le différentiel de mortalité se situe dans un rapport de 1 à

1,6, soit dans rapport beaucoup plus faible que celui constaté pour les hommes (de 1 à 3,1). C'est là au demeurant une observation de portée générale. Ainsi, entre 35 et 60 ans, la probabilité de décéder des femmes «personnel de service», n'excède pas de 50 % celle des «employées». Encore s'agit-il là des deux catégories situées aux deux extrêmes de la hiérarchie. C'est justement cette faiblesse des différences de mortalité qui les rend d'autant plus délicates à interpréter, les phénomènes perturbateurs pouvant peser plus efficacement sur les résultats. Par phénomène perturbateur, on songe ici plus particulièrement, outre la difficulté très grande que l'on éprouve «à classer les femmes de manière stable suivant leur milieu social», à l'état matrimonial. Si, contrairement aux hommes relevant des mêmes catégories, les femmes «employées» précèdent dans la hiérarchie des femmes «cadres supérieurs», n'est-ce pas simplement en raison d'un taux de célibat deux fois plus faible ? Or, l'on sait bien que la mortalité des célibataires, même si les écarts sont moindres pour les femmes que pour les hommes, excède toujours celle des individus mariés. De plus, la hiérarchie qui se dégage, pour les femmes mariées, en fonction de la catégorie socio-professionnelle du conjoint reproduit à l'identique celle des hommes. Notamment, les femmes des cadres supérieurs ou d'instituteurs y précèdent les femmes d'employés.

En ce qui concerne *la mortalité selon la cause de décès* (qu'il convient d'étudier en prenant la précaution de regrouper certaines causes afin de limiter l'incidence des changements de nomenclatures, et de pouvoir dégager les grandes lignes d'évolution), on constate, pour les hommes du moins, que vers

Tableau 3 — Mortalité des femmes selon la catégorie socio-professionnelle sur la période 1975-1980

Catégorie socio-professionnelle	Probabilité de décéder entre 35 et 60 ans (en ‰)
Employées	45
Institutrices	49
Cadres supérieurs	49
Techniciennes et cadres administratifs moyens	50
Ouvrières qualifiées	55
Artisans et petits commerçants	57
Agricultrices	58
Ouvrières spécialisées et manœuvres	58
Femmes de ménage	63
Personnel de service	67

Ensemble des actives	54
Inactives	88

50 ans, quelle que soit la cause considérée, le classement des catégories sociales auquel on aboutit est pratiquement identique, les cadres supérieurs, les professions libérales et les instituteurs présentant en toute logique les risques les plus faibles et les manœuvres, les salariés agricoles et les ouvriers spécialisés étant les plus touchés. Une fois encore, les agriculteurs exploitants se distinguent avec des risques de décès dus aux maladies cardiovasculaires ou aux tumeurs, voisins de ceux des cadres supérieurs ou des instituteurs et, au contraire, des risques de décès par suicide, accident ou cirrhose du foie plus élevés. Ce particularisme suggère que le mode de vie urbain ou rural peut agir en phénomène perturbateur.

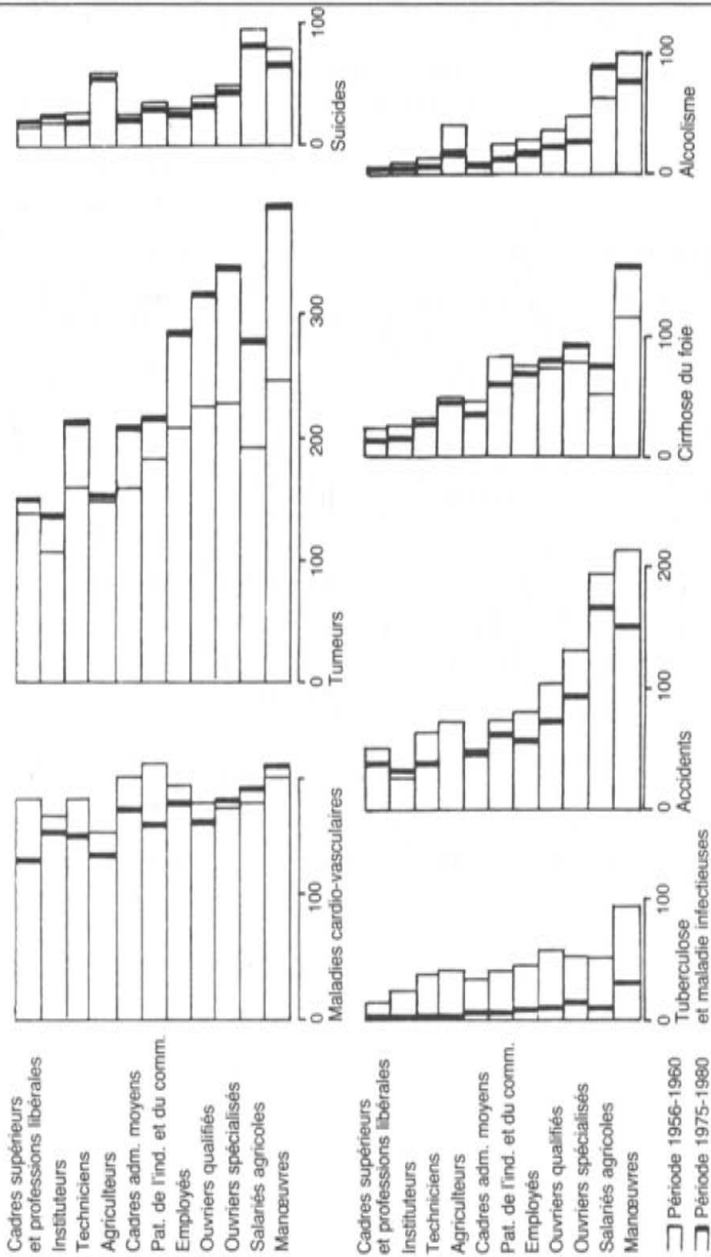
A l'heure actuelle, les tumeurs constituent la principale cause de décès. Le graphique 2 met en évidence leur importance accrue de 1956-1960 à 1975-1980, pour toutes les catégories socio-professionnelles. A l'inverse, les risques de décès dus à la tuberculose ou aux maladies infectieuses, aux accidents (hormis pour les instituteurs), à l'alcoolisme (hormis pour les salariés agricoles), enregistrent une baisse plus ou moins sensible. Le graphique 2 fait également ressortir que, dans un contexte général de baisse de la mortalité due aux affections de l'appareil circulatoire, cette baisse a exclusivement profité aux catégories les plus favorisées («plus soucieuses de prévention, elles ont pu tirer un grand bénéfice des progrès réalisés dans le traitement de l'hypertension»), les ouvriers, les salariés agricoles et les manœuvres étant au contraire plus exposés qu'hier à ce risque de décès. La même constatation vaut pour les cirrhoses du foie.

En matière de mortalité par cause, le critère d'appartenance à une catégorie socio-professionnelle est nettement moins discriminant chez les femmes.

Cependant, on observe que si les femmes cadres supérieurs et cadres moyens présentent, par rapport aux employés des risques de décès par alcoolisme et par maladie de l'appareil circulatoire plus faibles, elles ont en revanche une mortalité par accident et par tumeur du sein, des bronches et des poumons plus élevés. «Les femmes cadres conduisent et fument probablement davantage que les autres, leur mode de vie se rapproche de celui des hommes et a une influence défavorable sur leur mortalité».

En présentant en 1965 les premiers résultats de leur étude, MM. Calot et Febvay avaient insisté sur l'intérêt de rassembler des informations précises sur la mortalité des sous-populations particulières définies par le milieu social. Ils avaient alors mis en avant l'utilisation qui pourrait en être faite aussi bien par les services médicaux, pour orienter leur lutte contre la mortalité, que par les démographes, pour servir de support aux hypothèses faites sur la décroissance de la mortalité dans leurs perspectives («les niveaux qu'on observe dans les milieux sociaux les plus favorisés aident à l'évaluation des seuils qu'on peut espérer atteindre dans les années futures, compte tenu de

Graphique 2 — Évolution de la mortalité masculine entre 45 et 54 ans selon la cause du décès et suivant la catégorie socio-professionnelle entre les périodes 1956-1960 et 1975-1980 (1)



(1) Quotients moyens annuels de mortalité, pour 100 000 (= moyenne des 10 quotients de mortalité générale par âge, pondérée par la part relative des décès expliqués par telle ou telle cause. Rappelons ici, qu'un quotient de mortalité générale mesure statistiquement le risque que l'on court, à un anniversaire x de décéder avant l'anniversaire $x + j$. Il se calcule en rapportant à l'effectif de survivants à l'âge x , les décès qui se sont produits entre x et $x + j$).

Source : G. Desplanques. — *Economie et Statistique*, n° 162, janvier 1984.

l'état actuel de la science médicale et de son application par l'appareil médico-social»).

L'actualisation entreprise par l'INSEE sur la base de deux échantillons tirés dans les fichiers du recensement de 1975 confirme le bien-fondé des arguments avancés.

Même si elle ne s'est pas encore traduite dans les faits et même si elle sup-

Les mystères du suicide

Il est une forme de mortalité qui semble défier toute analyse sociale : le suicide. On ne dispose pas de statistiques permettant de vérifier dans quelles classes sociales ou dans quelles catégories socio-professionnelles on se suicide le plus. Les représentations collectives semblent entourer d'un même mystère la mort volontaire d'un écrivain célèbre, la pendaison d'un banquier ruiné et le suicide désespéré d'un chômeur démuné.

En France, l'augmentation du nombre de suicides semble directement liée à la situation économique. Plus fortement encore que dans les années 30, le taux de suicide est passé de 15,5 en 1973 à 19,7 en 1980 (1). Cette corrélation n'est pas significative en Grande-Bretagne et en Italie où le

taux de suicide est resté assez stable pendant cette décennie de récession économique.

La différence de sexe reste une distinction fondamentale vis-à-vis du suicide. Mais il convient d'ajouter que le taux de suicide des femmes tend à augmenter fortement et cela à tous les âges de la vie.

En France, l'aggravation des morts volontaires est due principalement à une montée des suicides chez les 15-24 ans et les 25-34 ans. Si le chômage peut expliquer en partie cette recrudescence, l'environnement socio-culturel s'avère déterminant. Par exemple, l'augmentation sensible du taux de suicide chez les plus jeunes a commencé en France dès 1965, en période d'euphorie économique et de croissance forte. S'il y a eu des modes d'emploi pour le suicide, il n'y a pas de mode d'emploi de l'explication du suicide.

(1) «Le suicide et la crise économique». — *Population et Sociétés*. — INED, n° 174, mai 1981.

Décès par suicide (pour 100 000 habitants de chaque sexe) (1976)

	Hommes	Femmes
Allemagne	29,1	14,9
France	22,9	9,0
Italie (1)	7,4	3,5
Pays-Bas	11,9	7,0
Belgique	22,1	11,4
Luxembourg	23	10
Royaume-Uni	9,6	5,9
Irlande	8,1	3,4
Danemark	30,2	11,1

(1) 1974

Source : « Indicateurs sociaux pour la Communauté européenne » — Eurostat.

L'inégalité devant les soins de santé : un domaine mal connu

Si l'inégalité sociale devant la mort fait l'objet d'études approfondies, les relations entre la morbidité et la condition sociale sont plus rarement étudiées. La situation est d'autant plus difficile que toute statistique de morbidité fait intervenir, selon Alfred Sauvy, deux facteurs : l'état sanitaire et l'ensemble des soins donnés, ce qui peut donner lieu à des interprétations contradictoires (1).

Une enquête a néanmoins été menée en 1975 dans la région lyonnaise par l'INSEE, la caisse d'assurance-maladie et les hôpitaux publics et privés.

Les premiers résultats permettent de conclure :

— que la fréquentation des spécialistes augmente avec le statut social. Le taux de consultation par personne est trois fois plus élevé pour un cadre supérieur (0,9) que pour un ouvrier spécialisé (0,3) ;

— mais le montant des prescriptions est inversement proportionnel au revenu du patient. Cette statistique ne peut

s'expliquer facilement. Le généraliste prescrit peut-être plus de pharmacie que le spécialiste et les ouvriers se rendent peut-être chez le médecin uniquement en cas d'affections graves qui exigent un traitement coûteux.

— l'offre de soins joue un rôle déterminant. La localisation des spécialistes correspond exactement aux zones qui ont une forte proportion de cadres et donc la « consommation » de spécialistes augmente en proportion. A. Sauvy conclut que « l'offre accroît encore l'effet de la différence sociale ».

— un cadre consomme à peu près deux fois moins de journées d'hospitalisation qu'un ouvrier. Pour ces derniers, le rôle d'accueil et de refuge de l'hôpital, en raison de conditions de vie et de logement précaires, tend à s'accroître.

Ce type de recherche est encore trop peu répandu.

Les distorsions socio-économiques face au système de soins appellent, selon Alfred Sauvy, des études approfondies à l'échelle nationale « qui semblent de la compétence directe des services du Plan ».

(1) A. Sauvy. — « L'inégalité sociale devant les soins de santé ». in, *Population, INED*, décembre 83, n° 6, 38^e année — p. 1060 et ss.

futuribles

pose la poursuite du rapprochement de certains comportements, les démographes ne peuvent plus exclure a priori l'hypothèse d'une réduction du différentiel de mortalité entre hommes et femmes.

Même si les progrès de la médecine et l'action du législateur et des services médicaux ont permis une éradication presque totale des maladies infectieuses et une diminution de la mortalité par accident, il reste que les différences de mortalité entre les « travailleurs manuels exécutants » et les autres catégories se sont, contre toute attente, creusées. Cette accentuation des écarts, qu'elle trouve son origine dans une possible inégalité d'accès aux soins (par exemple, contre les maladies de l'appareil circulatoire et contre les cancers) ou dans une attitude à l'égard de la maladie et de la mort et dans une aptitude à réagir variables selon les individus et le milieu social, constitue pour tout un chacun un encouragement à mieux faire. Et pas seulement dans le domaine médico-social. On pense par exemple ici à l'utilisation que pourrait en faire, en matière d'âge de cessation d'activité professionnelle, un législateur uniquement soucieux de promouvoir une plus grande justice sociale dans le respect des grands équilibres économiques.

URBA 2000 et le développement régional

Un cas : le Pays Basque

De nouvelles techniques, en cours d'évolution rapide, nous ouvrent des possibilités nouvelles de développement économique et d'amélioration de nos conditions de vie. Encore faut-il savoir en tirer parti. A cet égard, nous avons à gagner deux enjeux : parvenir à incorporer les novations dans notre système de production (de biens et de services) afin d'assurer notre avenir socio-économique dans la compétition des cerveaux, des procès et des produits ; les incorporer aussi dans notre cadre d'existence, qui est, pour l'essentiel, un cadre urbain (même diffus) irrigué de systèmes de communication en voie d'enrichissement et de «complexification» accélérés.

Aussi ne saurait-on trop souligner l'importance d'URBA 2000, l'initiative prise il y a un an par le Président de la République française de réaliser, dans deux sites bien délimités, des expériences coordonnées de mise en œuvre des nouvelles techniques. Il s'agit de cristalliser des initiatives locales autour de quelques opérations-pilotes, visant tout autant à «futuriser» (qu'on me pardonne ce néologisme) le milieu de vie qu'à susciter de nouvelles activités proprement économiques.

Les deux «pays» choisis sont l'arrondissement de Valenciennes, dans le Nord Pas-de-Calais, et l'agglomération Bayonne-Biarritz-Anglet au Pays Basque.

Sur ce dernier site, une première expérience vise à faire foisonner les utilisations de l'équipement en fibres optiques, prototype des équipements urbains futurs. Aussi bien, le premier congrès scientifique de l'image électronique s'est-il tenu à Biarritz du 22 au 25 mai dernier. Il s'est terminé par une vidéotransmission entre deux tables rondes, réunies à Valenciennes et à Biarritz.

Jean Saint-Geours, vice-président de l'Association Internationale Futuribles et président de l'Association pour la promotion de la recherche-développement en Pays Basque (créée en 1980 avec exactement les mêmes

objectifs qu'URBA 2000) participait à ce dialogue audio-visuel à travers la France.

Nous publions ici quelques extraits de cette intervention qui mettent bien en lumière les difficultés que peut rencontrer une région qui se propose de relever le grand défi technologique de cette fin de siècle.

Invité par URBA 2000 à participer le plus possible aux applications exemplaires des nouvelles technologies afin de «réussir son futur», qu'attend de ce projet le Pays Basque, à partir de sa zone littorale? : au terme le plus rapproché — tout en sachant qu'il sera assez long — la création d'emplois d'aussi bon niveau que possible.

Il est indispensable, en effet, d'enrichir le milieu technique et économique par la diversification des activités et l'augmentation de leur teneur en valeur ajoutée. Sans doute trouve-t-on dans la région un assez grand nombre d'entreprises industrielles et d'entreprises de services. Sans doute encore peut-on observer, depuis deux ans environ, quelques initiatives prometteuses telle la création, par des ingénieurs du C.N.E.T., d'A.M.A.I.A., société de production de matériels spécialisés dans le dialogue hommes-ordinateurs et l'intelligence artificielle. Mais la majorité des établissements mettent rarement en œuvre des techniques avancées et sont loin de constituer ensemble un tissu économique suffisamment riche pour permettre l'épanouissement sur place d'une population bien formée.

Or, il semble que le Pays Basque constitue une bonne structure d'accueil pour recevoir des éléments actifs de la société de communication dans laquelle nous entrons. Nous sommes en effet en présence d'un territoire peu encombré, d'un milieu

urbanisé de manière harmonieuse, favorable à la qualité de la vie, avec une bonne «réponse climatique» aux vœux généralement formulés par les protagonistes des activités dites «avancées».

Lieu privilégié, donc, pour des expériences d'organisation du travail et de la vie modernes, à base d'électronique, de techniques de communication et d'information.

Et pourtant, il ne serait pas sérieux de penser que la réussite d'URBA 2000 est assurée au Pays Basque. On s'est interrogé sur les handicaps et les blocages. Il y en a de diverses sortes. Ce n'est pas faire preuve de pessimisme et de découragement, mais bien de réalisme constructif que de les faire ressortir.

En premier lieu, un défaut d'information qu'explique la pauvreté de l'équipement universitaire et la faible participation de la population, et même de nombreux notables au mouvement de l'économie moderne. Qu'expliquent aussi chez beaucoup, sans doute, les charmes d'une existence peut-être peu ambitieuse, mais bien équilibrée, et qui incite à la pérennisation du repli sur soi. On peut supposer que les jeunes, moins intégrés, souvent sans emploi, ont d'autres aspirations, sans être nécessairement mieux au courant que les encadrements traditionnels de la région.

Aussi est-il très important qu'à l'occasion d'URBA 2000, des opérations

d'information en profondeur soient menées, en utilisant une pédagogie adaptée, c'est-à-dire des méthodes interactives. Le câblage en fibres optiques et les vidéocommunications viennent opportunément en donner des moyens. La fiche de la Mission URBA 2000 intitulée «Sensibilisation et information du public» est à ce sujet tout à fait satisfaisante ; mais il faut parvenir à mobiliser sur ce point les institutions locales (voir encadré). Plus essentielles encore doivent être les initiatives en matière de formation. Les deux premiers départements de l'I.U.T. de Bayonne consacrés à l'informatique ne sauraient suffire. Il est probablement opportun de situer à Bayonne une partie de l'Université de Pau. Un projet d'Institut du logiciel est envisagé. Souhaitons que sa mise en œuvre ne prenne pas de retard ; car, d'une manière générale, la formation ne peut progresser qu'au sein d'un enchaînement dynamique liant les unités d'enseignement et les unités d'utilisation de cet enseignement. La pauvreté du Pays Basque en ces derniers contribue à maintenir la pénurie des premiers.

Là encore, la réussite repose sur la coopération entre les initiatives venues du centre et les engagements locaux. En ce domaine comme en d'autres, qui ne voit cependant que le mouvement ne se déclencher pas si des projets — et des autorisations mobilisatrices d'hommes et de crédit — ne partent pas de Paris. D'un certain point de vue, le Pays Basque est insuffisamment développé pour démarrer aujourd'hui sans une bonne dose d'appui extérieur.

Nous touchons là à une grande difficulté de principe et de pratique. L'ins-

titution régionale, très centrée sur Bordeaux, ne portera peut-être pas un soin suffisant à l'évolution du triangle Bayonne-Anglet-Biarritz. Paris est loin, centralisateur et moniste dans ses conceptions. Il peut apparaître abstrait ou arbitraire. Il doit pourtant impulser, tout en associant le plus possible les gens du crû, qui doivent se sentir «concernés».

Et les projets ou expériences propres à entraîner l'ensemble de la région ne doivent pas être strictement «locaux». Certes, ceux qui intéressent la vie quotidienne des habitants — services domestiques de vidéocommunications, gestion du réseau hospitalier, gestion des réseaux urbains et des trafics routiers etc. — le seront par nature. Ils sont importants. Il ne sont pas suffisants.

Les progrès de la communication, expérimentés précisément dans la région, permettent de s'affranchir de beaucoup de contraintes de localisation. C'est pourquoi des entreprises industrielles déjà installées dans le pays, mais par des établissements voués surtout à l'exécution, devraient joindre à ces derniers — en relation avec les expériences collectives suscitées par URBA 2000 — des unités à forte teneur de matière grise : centres de recherche et d'expérimentation, labos, etc. C'est pourquoi aussi, avec l'aide de la DATAR, de l'Institut Pasteur et de l'A.F.M.E., l'Association «Développement Pays Basque» a étudié — et espère voir se réaliser dans la région de Bayonne — un Institut national de biomasse-énergie, assurant des fonctions de base de données et de vulgarisation.

On voit bien que dans tous ces cas — et quelle que soit la bonne volonté des

«Réussir le futur». La méthode de la mission «Urba 2000»

L'objectif de Réussir le Futur n'est pas d'accumuler les usages des technologies nouvelles, mais de susciter des enchaînements qui préfigurent la manière dont l'ensemble de la société française pourrait tirer parti des technologies nouvelles. Il existe bien d'autres endroits en France où telles ou telles technologies nouvelles sont appliquées de manière intéressante. L'originalité de l'opération Réussir le futur consiste dans une méthode de travail à la fois pragmatique et systématique.

Une méthode de travail

- partir de cas concrets,
- adopter le point de vue de l'utilisateur : la Mission de préfiguration ne se substitue pas aux utilisateurs potentiels des nouvelles technologies, mais se met à leur service,
- tenter de résoudre les difficultés qui empêchent de pousser jusqu'au bout la logique de la technologie utilisée : bien souvent celle-ci se heurte à des habitudes, des dispositifs, des procédures administratives et financières qui lui sont antérieures...
- essayer d'avoir une vue d'ensemble, de la mise en œuvre sur deux sites limités d'un grand nombre de projets différents, qui ne tarderont pas à être complémentaires,
- déclencher des enchaînements qui annoncent des évolutions nationales.

Un dispositif d'observation

Dans le cadre de la réalisation de l'opération Réussir le futur, un dispositif de recherche permettra d'observer : l'évolution des attitudes du public à l'égard des nouvelles technologies et les conséquences de l'utilisation de celles-ci sur la vie urbaine, la vie rurale et le cadre bâti ; les conséquences sur le budget des collectivités locales et le budget des ménages des nouveaux services offerts ; la naissance de projets industriels à partir d'innovations technologiques.

Ces observations, jointes à l'analyse des difficultés rencontrées par la Mission de préfiguration dans le montage des projets, permettra de mieux identifier les verrous technologiques, juridiques et financiers qui font obstacle à une utilisation intelligente des nouvelles technologies.

Les problèmes étant ainsi posés, le groupe de pilotage interministériel s'efforcera de provoquer avec les ministères et les organismes directement concernés les démarches nécessaires pour lever ces «verrous».

Sensibilisation et information du public

Pour tirer parti des nouvelles technologies, il est indispensable que l'utilisateur ait une attitude favorable à leur égard. Or, le public est encore très mal informé des possibilités qu'elles offrent et nourrit souvent des préventions à leur endroit.

Un travail en profondeur a été engagé récemment pour familiariser les Français — et en particulier les plus jeunes — avec l'informatique : équipement des établissements scolaires en micro-ordinateurs, création de lieux d'animation informatique, nouveaux dispositifs de formation... ces initiatives n'en sont qu'à leur début et n'ont pas de ce fait porté encore tous leurs fruits.

Deux types d'actions seront conduites dans le cadre de l'opération «Réussir le Futur».

— l'accélération de la mise en place d'un dispositif d'animation, notamment en multipliant les lieux où chacun peut se familiariser avec les nouvelles technologies (non seulement l'informatique, mais aussi l'audiovisuel, les énergies nouvelles etc.)

— l'engagement immédiat sur les deux sites d'une campagne d'information destinée au grand public : expositions, démonstrations, affichages, utilisation des médias, publication d'un petit guide de vulgarisation.

futuribles

instances et des personnes au Pays Basque — des décisions centrales initiales sont indispensables. Telles me paraissent être les données, les difficultés et les conditions de cette

entreprise de «futurisation» d'une petite région mal développée mais qui constitue un cadre privilégié pour la préfiguration de la Société de l'avenir.

Jean Saint-Geours

futur-informations

Juillet-Août 1984

Bulletin d'information sur les principales activités des centres de prospective et sur les idées et faits porteurs d'avenir, réalisé par l'Association Internationale Futuribles (55, rue de Varenne, — F 75007 Paris — France. Tél : (1) 222 63 10).

Les nouvelles de la prospective

Futuribles New look

Un incendie, survenu en décembre 1983, a gravement endommagé le siège de l'Association Internationale Futuribles qui s'est ainsi trouvée, au premier semestre 1984, confrontée à une lourde tâche de remise en état tant des locaux que des dossiers. Cette tâche s'achève ; un éventail nouveau de futurs possibles s'ouvre donc à l'Association.

Pour célébrer cette nouvelle installation, une Assemblée générale — suivie d'un cocktail — est organisée le 18 septembre à partir de 18 h. Cette réunion sera l'occasion de présenter et de débattre des principaux axes d'activités de l'Association Internationale Futuribles pour les deux prochaines années et de renouer, de tisser — avec tous ceux qui le souhaitent — des liens plus étroits.

Biotechnologie

Le troisième congrès européen de biotechnologie, Munich 10-14 septembre 1984, organisé par la Fédération européenne de Biotechnologie, traitera à la fois de la recherche fondamentale et des applications des biotechnologies. Parmi les thèmes retenus : chimie fine et

pharmaceutique, nourriture et nutrition, carburants et énergie, bioprocésseurs, culture cellulaire...

Une exposition se déroulera parallèlement au congrès.

DECHEMA, 3ECB POB 97 01 46, D-6000 Frankfurt am Main 97. R.F.A. Tél: (611) 75 64 254. Télex 412490 Frankfurt am Maim 97

Asie-Pacifique et croissance économique

Sous le thème «La région Asie-Pacifique, moteur de la croissance économique», la Chambre Internationale de Commerce tiendra sa sixième conférence annuelle à Séoul (25-28 mars 1985).

La Chambre Internationale de Commerce propose d'examiner ce qui rend cette région si attirante pour les hommes d'affaire, la signification des profonds changements sociaux entraînés par la croissance rapide de la région, et d'étudier les problèmes que celle-ci pose pour les autres régions du monde dans les échanges commerciaux.

Chambre Internationale de Commerce, 38 Cours Albert 1^{er}, 75008 Paris, France. Tél: (1) 562 34 56.

Énergie

Une conférence internationale ayant pour objet les systèmes énergétiques alternatifs se tiendra, du 10 ou 12 septembre 1984, à Coventry (Grande-Bretagne).

Conference Organiser Faculty of Engineering, Coventry Polytechnic, Priority Street, Coventry CV1 5FB, England. Tél (203) 24166. Ext. 7606

Les problèmes de la coopération industrielle en Europe (1)

L'Europe a provoqué la première révolution industrielle, partagé avec les États-Unis la deuxième. Se prépare-t-elle à son entrée dans la troisième ?

Comparativement aux États-Unis et au Japon, l'Europe a accumulé un retard important. Si les États-Unis du président Reagan ont mené une offensive industrielle de grande ampleur qui aujourd'hui porte ses fruits, le Japon, quant à lui, fournit l'exemple réussi d'un modèle de développement industriel à long terme.

L'Europe se différencie d'entrée de jeu de ces deux acteurs. D'une manière générale, elle souffre de cinq handicaps persistants : une baisse des profits, une hausse des prélèvements obligatoires, un sous-investissement notoire, un taux de chômage et d'inflation élevés. De plus, à l'heure des grandes unités économiques, le continent européen constitue un espace commercial et financier morcelé, un Marché commun incomplet et fragmenté qui aggrave ces déséquilibres et entrave toute tentative de créer un espace industriel homogène. L'Europe est également défavorisée par un manque d'adaptation sociétale aux nouvelles technologies, l'innovation étant trop souvent perçue comme une menace pour l'emploi.

En conséquence, pour la quasi-totalité des technologies du futur, l'Europe est en position de faiblesse : elle détient, dans les technologies de l'information, par exemple, 10 % seulement du marché mondial et à peine 40 % de son propre marché. 8 ordinateurs sur 10 vendus dans la Communauté sont importés des États-Unis et 9 magnétoscopes sur 10 du Japon. Une série de facteurs positifs ne doivent cependant pas

être négligés : le fait que la réflexion s'organise dans ces domaines ; que là où la coopération s'est faite, l'Europe a réussi (Airbus ou Ariane) ; que des programmes communautaires, tels «ÉSPRIT» et «FAST» ont été mis en place.

La tâche la plus difficile consiste en fait à rendre complémentaires deux types d'action, celle des États et celle de la Communauté, en développant la coopération à tous les niveaux entre travailleurs, entreprises, États et Communauté. Pour ce faire, un «Comité de Sages» composé d'entrepreneurs pourrait être institué. Ayant pour mission de constituer le cadre de référence d'une politique industrielle européenne à vocation mondiale, il disposerait de pouvoirs d'initiative, de conseil et d'arbitrage : — pour définir des stratégies européennes préférentielles ;

— sur le plan commercial et financier, pour concrétiser diverses initiatives (mobilisation des capitaux à risque, orientation des systèmes bancaires vers des investissements industriels porteurs d'avenir...);

— sur le plan douanier et tarifaire, pour protéger les industries naissantes ;

— dans les domaines juridique et éducatif.

En tout état de cause, la relance économique et la mutation industrielle seront communautaires ou ne seront pas.

La société de l'information

L'Association Nationale de la Recherche Technique organise en collaboration avec l'Association Française des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés un congrès qui se tiendra à Versailles du 12 au 14 juin 1985.

Au programme : les enjeux (enjeux politiques, activité information et économie des pays industrialisés, systèmes d'information et prise de décision, flux transfrontières de données...), les agents du transfert (qui sont les professionnels, relations professionnelles, utilisateurs, déontologie, confidentialité), Recherche, développement et technologies de l'information (traitement de l'image, systèmes experts, télématique et comportements sociaux...).

Comité IDT 85, ANRT, 101, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris.

(1) Ce texte est le compte rendu d'une conférence de Monsieur Mario Schimberni, prononcée dans le cadre de l'IFRI extrait de la *Lettre d'information* de l'IFRI (Institut Français des Relations Internationales).

Actualités prospectives : idées et faits porteurs d'avenir

Demain, des arbres pousseront deux à trois fois plus vite qu'aujourd'hui

«Demain, on cultivera du bois comme on cultive aujourd'hui des betteraves ou du maïs». Georges Touzet, le directeur du Centre de recherche de l'AFOCEL (1) ne mâche pas ses mots : «Des champs d'arbres, si vous préférez la culture du bois, c'est cela que nous mettons au point ici.»

Depuis 1968, les chercheurs de l'AFOCEL se penchent sur une technique qui permet de faire pousser les arbres plus vite. Pour cela ils misent sur l'amélioration génétique des arbres, l'amélioration des conditions physiologiques des plants au moment de la plantation et l'amélioration des conditions de culture.

En ce qui concerne la génétique, les chercheurs tentent par la sélection d'obtenir non seulement des arbres plus productifs, mais aussi mieux formés et ayant une meilleure qualité de bois. Deux modes de sélection sont utilisés : tout d'abord, la sélection généalogique, la plus classique. A partir de géniteurs remarquables, on sélectionne dans la descendance, et ainsi de suite... Ce type de sélection permet d'obtenir des gains de productivité allant jusqu'à 30% mais demande plusieurs dizaines d'années. Pour aller beaucoup plus vite, les chercheurs lui associent la sélection

individuelle, grâce à la multiplication végétative (multiplication *in vitro*). En associant les deux modes de sélection, les chercheurs obtiennent des gains de productivité dépassant 100% et pouvant être bouclés en une dizaine d'années pour certaines variétés d'arbres.

Deuxième facteur : l'amélioration des conditions physiologiques du plant. Avec un meilleur espace vital, avec des solutions fertilisantes mieux adaptées et avec la mise en place de cultures en mottes enrichies de micro-organismes, les chercheurs ont prouvé, notamment avec des expériences sur Douglas, que l'on obtient des suppléments d'accroissement de 35% en dix ans.

Enfin troisième facteur : l'amélioration des conditions de culture. Là aussi, les chercheurs ont prouvé qu'un sol bien préparé, assaini et ameubli pour permettre un bon enracinement, mais aussi fertilisé et sur lequel on a supprimé la végétation parasite donne des gains de productivité.

En associant tous ces travaux, les chercheurs sont parvenus à des résultats substantiels.

Ce qui revient à dire que (voir tableau) :

— au lieu de récolter 200 m³ de peuplier au bout de 30 ans, on en récolte 250 m³ au bout de 15 ans ;

— au lieu de récolter 400 m³ de pin

(1) AFOCEL : «Association Forêt-Cellulose». Domaine de l'Etançon. 77370 Nangis.

	Culture classique		Culture intensive	
	Révolution	Production	Révolution	Production
Peuplier	30 ans	6- 8 m ³ /ha/an	15 ans	15-18 m ³ /ha/an
Pin maritime	60 ans	6- 7 m ³ /ha/an	30-35 ans	16-18 m ³ /ha/an
Épicéa	60-80 ans	7- 8 m ³ /ha/an	35-40 ans	15-16 m ³ /ha/an
Douglas	60-80 ans	7-12 m ³ /ha/an	35 ans	18-20 m ³ /ha/an

Source : Science et Avenir, mai 1984.

maritime au bout de 60 ans, on en récolte 450 à 500 m³ au bout de 30-35 ans ;

— au lieu de récolter 550 m³ d'épicéa au bout de 70 ans, on en récolte 600 à 700 m³ au bout de 40 ans ;

— au lieu de récolter 600 m³ de Douglas au bout de 70 ans, on en récolte 650 à 700 m³ au bout de 35 ans.

A partir de ce premier pas, on entrevoit la possibilité d'avoir dans ces cultures des productions moyennes supérieures à 20 m³/ha/an.

Aujourd'hui, Georges Touzet n'hésite pas à dire : « Si l'on avait deux millions d'hectares de champs cultivés de manière intensive, comme nous le faisons ici à Nangis, et intégrant en plus les progrès de la recherche en matière de sélection, sur ces deux millions d'hectares, on récolterait autant de bois que sur les 12 millions d'hectares de forêts productives actuelles ». Il restera alors à coordonner en amont et en aval les déficiences d'une filière bois aujourd'hui moribonde dans le pays le plus boisé du marché commun.

Jean-Louis Calmejane
Science et Avenir,
mai 1984

Le financement des systèmes de soin : le plan Enthoven

L'alourdissement du poids des dépenses de santé a provoqué une large remise en question des systèmes de protection sociale. La plupart des réformes proposées visent à limiter le niveau des dépenses par des contrôles plus stricts de l'allocation des ressources, et un examen plus serré de l'utilité sociale mais aussi économique de certains postes. Norman Macrae a prononcé récemment, à l'occasion d'une enquête réalisée pour l'hebdomadaire britannique «The Economist», un jugement très sévère sur les réformes entreprises actuellement, tant en Grande-Bretagne qu'aux États-Unis, pour réduire le coût du système de soins. Il préconise le développement de systèmes d'assurance-volontaire, reposant largement sur la prévention.

Le diagnostic de Norman Macrae est tranché : chacun des grands systèmes de soins pratiqué depuis la dernière guerre développe des effets pervers, et les tentatives faites pour les amender risquent fort de répéter les erreurs passées des autres grands pays industrialisés. Une analyse globale des systèmes des principaux pays développés

en termes de coûts-bénéfices conduit à sacrer le Japon palme d'or (voir le tableau). Rien là de bien original en cette période d'engouement nippon, s'il ne s'agissait justement d'un système de soins fortement privatisé, très concurrentiel et nettement préventif. Selon Macrae, le service national de santé britannique — le NHS — est financièrement compétitif mais technologiquement dépassé et inadapté à la demande de soins rapides et performants. La longueur des listes

les projets de réforme respectifs de Madame Thatcher et du Président Reagan qui s'embourbent dans des contradictions parfaitement symétriques. Les projets britanniques visant à développer les assurances-santé privées risquent d'accroître le coût global du système sans ébranler les pesanteurs du NHS. A l'inverse, la tentative américaine de déterminer un barème fixe pour 467 types de traitements hospitaliers (diagnostic-related groups (DRG) risque d'introduire de

Une analyse coûts/efficacité des systèmes de soins					
	dépenses de santé par tête (1984) (dollars)	nombre de médecins pour 100 000 h	espérance de vie à la naissance	taux de mortalité infantile	morts par accidents cardiaques (pour 100 000 h)
États-Unis	1 500	192	75	12	435
Allemagne	900	222	73	13	584
France	800	172	76	10	380
Japon	500	128	77	7	266
Grande-Bretagne	400	154	77	7	266

Source : *The Economist*, 28 avril 1984.

d'attente pour certaines opérations courantes en est un symbole éclatant. Le système américain, qui a généralisé le « tiers-payant » par le biais des cotisations salariales versées à des organismes privés et les aides publiques, est très rapide et sophistiqué, mais son coût s'est révélé tout à fait exorbitant. Le premier système maîtrise les coûts et néglige le service rendu ; le second tend à gonfler les coûts, qui sont devenus explosifs, mais garantit une qualité de soins supérieure.

Le maintien de ces systèmes explique

rigidités aberrantes dans la conduite concrète des hospitalisations, sans réduire du tout le coût global du système Medicare (prestations pour les personnes âgées) et Medicaid (pour les pauvres).

Le système des bons-santé

Norman Macrae retient une solution qui tendrait à individualiser et à responsabiliser davantage les consommateurs de biens et de services médicaux.

Selon le « plan-santé » d'Alain Enthoven, professeur à l'université de Stan-

ford (1), «chaque année, chaque ménage aurait la possibilité de s'inscrire dans n'importe lequel des services de santé (health-plans) fonctionnant dans sa région. Le montant de l'aide reçue serait équivalent quel que soit le service choisi. Medicare, Medicaid, cotisations patronales ou prélèvement fiscal. L'aide pourrait être plus élevée pour les pauvres que pour les riches, pour les vieux que pour les jeunes, mais elle ne pourrait pas l'être pour ceux qui choisissent un service plus coûteux. Le ménage qui choisirait un plan-santé plus coûteux payerait lui-même le surcoût». Dans ce système, seuls les plans-santé qui exigeraient des primes et verseraient des prestations identiques pour une même classe d'âge ou de condition sociale seraient homologués. Ainsi les conditions d'accès aux soins seraient égalisées, tout en respectant la transparence des coûts de traitement et d'hospitalisation, qui seraient à la charge d'organismes financièrement autonomes.

Par exemple, un plan santé proposerait une souscription annuelle de 800 dollars pour un jeune adulte, mais de 2500 dollars pour une personne âgée ; les pouvoirs publics mettraient au point des mécanismes de déductions sur le revenu ou de bons-santé. La maîtrise des coûts résulterait du rétablissement de la concurrence entre plusieurs prestataires de services curatifs, qui chercheraient à augmenter leurs marges en développant le plus possible la prévention.

Du côté du «consommateur», la rationalisation aboutirait à exiger des pri-

mes supérieures du fumeur ou de l'hypocondriaque : un système fort peu éloigné du «bonus-malus» des assurances automobiles actuelles !

Un tel système n'est pas absolument théorique. Depuis 1970, la loi américaine a autorisé, voire favorisé, le développement des HMO (Health Maintenance Organisations) qui fonctionnent sur la base d'une cotisation annuelle de traitement préventif «care» opposé à «curing» en anglais). Mais les HMO n'ont convaincu que 4 % des Américains, essentiellement en Californie ! Deux obstacles majeurs s'opposent, selon Macrae, à leur extension : d'une part les cotisations actuelles sont associées à des avantages fiscaux, très intéressants pour les entreprises et d'autre part, le corps médical n'a aucun intérêt à tuer la poule aux œufs d'or. Plus le traitement est sophistiqué, plus le remboursement est copieux !

La France est loin de cette situation, essentiellement parce que le montant des frais médicaux par tête est nettement inférieur à ce qu'il est aux États-Unis : 800 dollars contre 1500 cette année. Néanmoins, ces propositions méritent d'être étudiées, dans la mesure où certains n'hésitent pas en France à proposer des systèmes de «chèques-santé» annuels, destinés à «responsabiliser» les malades.

Olivier Protard

PME : l'état des initiatives communautaires

«Attirer l'attention de l'opinion publique européenne sur les petites et moyennes entreprises», tel était

(1) Alain Enthoven. — The Health-Plan (Addison-Wesley).

l'objectif de l'année des P.M.E. et de l'artisanat qui a pris fin en décembre 1983. C'est chose faite et la Commission européenne vient de publier les grandes lignes d'une véritable politique communautaire.

A l'heure actuelle, les petites et moyennes entreprises et l'artisanat constituent l'essentiel du tissu économique communautaire; elles regroupent 90 % des entreprises européennes et près de 60 % de la population active. Disposant d'atouts incontestables — souplesse, dynamisme et faculté d'adaptation — les P.M.E. sont créatrices d'emplois et peuvent concourir à la relance économique dans la Communauté; encore faut-il mettre en place un environnement favorable à leur essor.

Les diverses manifestations qui se sont succédé en 1983, au cours de l'année des P.M.E. parrainée par la Commission européenne, le Parlement et le Comité économique et social, ont mis l'accent sur les handicaps majeurs des P.M.E. communautaires: fatras administratif inextricable, problème de trésorerie, difficile promotion de l'innovation, formation et information insuffisantes, etc.

Se fondant sur le programme d'action défini le 9 décembre à Strasbourg, lors de la Conférence de clôture de l'année des P.M.E., la Commission européenne vient de faire le bilan des progrès réalisés et des problèmes en suspens. Au chapitre des actions positives, citons plusieurs directives communautaires destinées à renforcer le marché intérieur européen (passage des frontières facilité, meilleure information concernant les normes techniques en vigueur).

Pour que les P.M.E. soient en mesure d'affronter sans dommage la concu-

rence des grandes entreprises, plusieurs règlements d'exemption ont été adoptés dans le cadre de la politique communautaire de concurrence. Outre ce régime de faveur, la Commission a publié, à l'intention des P.M.E., un guide pratique sur le bon usage des règles de concurrence.

En matière de fiscalité, il reste beaucoup à faire et la Commission entend attirer l'attention des administrations nationales sur les charges fiscales trop importantes qui pèsent sur les P.M.E., diminuant d'autant leur capacité d'investissement. Pour ce qui est du financement, les instruments de prêt communautaires, en particulier la Banque européenne d'investissement, restent d'importants bailleurs de fonds pour les P.M.E..

Pour promouvoir l'innovation, la Commission a parrainé la création de l'E.V.C.A. (association européenne pour le capital risque); elle a, par le biais du programme Esprit, associé les P.M.E. aux programmes communautaires de recherche et elle vient de proposer au Conseil de nouveaux prêts aux P.M.E. innovatrices.

Source: *Eurofocus* 21/84

Automobile : l'avenir à reculons

Selon une récente étude de l'OCDE, la demande d'automobiles va stagner d'ici la fin du siècle. La progression la plus sensible viendra des nouveaux pays industriels. La croissance de la demande atteindra 5 % par an dans les pays asiatiques, à l'exception de l'Inde, ainsi qu'au Brésil, au Mexique et en Turquie. En Afrique, dans les pays de l'Est et dans le reste de

l'Amérique latine, la croissance se situera dans une fourchette de 3 à 5 %.

Par contre dans les pays de l'OCDE, la demande d'automobiles ne progressera que de 1,2 % par an. Même le Japon, dont la croissance sera beaucoup plus forte jusqu'à la fin de la décennie — + 7 % par an — sera progressivement saturé de voitures. La demande tombera très bas aux alentours de 1,5 % l'an à partir de 1990.

Des chiffres à comparer au rythme annuel des années soixante dans les pays riches : 6,1 %, et des années soixante-dix où il était déjà tombé à 1,6 %. En France la demande d'automobiles devrait être légèrement supérieure à celle des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, mais un peu inférieure à celle de l'Italie.

Face à cet avenir sombre, dont on perçoit dès à présent les conséquences sociales spectaculaires, l'OCDE décrit trois types de réponse stratégique du côté des fabricants.

— Le scénario de la «voiture mondiale» : l'objectif est clair ; il s'agit de concevoir un modèle qui puisse se vendre sur tous les marchés et qui puisse éventuellement être fabriqué sur plusieurs continents. Cette stratégie est déjà amorcée par les constructeurs américains mais aussi par Renault, qui s'est associé à American Motors pour la fabrication aux États-Unis de la Renault 9/Alliance.

— Le scénario de la «spécialisation» : les constructeurs ne visent qu'un segment du marché. Cette stratégie semble bien adaptée aux constructeurs intermédiaires, qui s'en tirent plutôt mieux dans un contexte difficile que les gros constructeurs mondiaux. Ainsi BMW fonctionne

mieux actuellement en Allemagne qu'un grand comme VAG, qui réunit Volkswagen et Audi. La volonté du gouvernement Thatcher de démanteler progressivement le groupe British Leyland va aussi dans ce sens de la spécialisation à échelle moyenne. Par exemple, Jaguar, qui est bénéficiaire, va bientôt être vendu au privé.

— Le scénario de la «divergence technologique» : il tend à une multiplication des options technologiques à partir de modèles de base relativement standardisés. Cette tendance est déjà perceptible par l'extension des petits modèles vers le haut de gamme par l'augmentation de la puissance des moteurs et l'«habillage» du véhicule. Une grosse lacune dans ce rapport : l'OCDE ne publie aucune prévision sérieuse de l'évolution de l'emploi dans l'industrie automobile... De tels chiffres seraient-ils trop explosifs ?

Le plein, sans plomb

A partir de 1991, toutes les voitures neuves mises en service sur le territoire communautaire fonctionneront à l'essence sans plomb. Les récentes propositions de la Commission européenne visant à réduire la teneur en plomb des carburants et, partant, la pollution atmosphérique devraient recevoir la bénédiction du Conseil des ministres de l'environnement des Dix. En effet, le 18 juin à Stuttgart le Conseil européen demandait aux États membres de «réduire les quantités de plomb existant dans l'environnement» et plaidait pour l'utilisation à terme d'une essence sans plomb. S'appuyant sur ces déclarations, la Commission européenne vient donc

de proposer un calendrier qui laisse au secteur automobile et à l'industrie du raffinage le temps de se conformer aux exigences de la future législation communautaire.

Voici les grandes étapes de l'opération qui améliorera sensiblement la qualité de l'air que nous respirons : dès 1986, feu vert pour les États membres qui souhaitent anticiper et mettre sur le marché l'essence sans plomb. En 1989, l'essence sans plomb devra être disponible à la pompe sur l'ensemble du territoire et tous les nouveaux types de voiture fonctionneront exclusivement à l'essence sans plomb. Les voitures anciennes pourront encore faire le plein d'essence plombée qui ne dépasse pas la limite maximale de 0,15 g/l.

Meilleure façon de faire pencher la balance en faveur du nouveau carburant : le vendre moins cher que l'essence classique polluante, estime la Commission. L'essence sans plomb serait ainsi parée de toutes les vertus : elle ménagerait la santé humaine, l'environnement et le porte-monnaie des usagers.

Si tout se passe comme prévu, en 1991 la boucle serait bouclée et toutes les voitures nouvelles, même d'ancien type, fonctionneraient à l'essence sans plomb.

Outre l'élimination progressive du plomb dans l'essence, la Commission européenne vient de proposer une réduction substantielle des émissions de monoxyde de carbone (CO), d'hydrocarbures non brûlés (HC) et d'oxyde d'azote (NO_x) en provenance des véhicules à moteur.

Là encore, on procèdera par étapes : en 1989, tous les nouveaux types de véhicules devront respecter les valeurs

limites ainsi fixées ; deux ans plus tard, l'ensemble des véhicules neufs (modèles récents ou pas) devront s'y conformer.

En 1995, le but devrait être atteint et les performances communautaires en matière de réduction de la pollution atmosphérique en provenance des gaz d'échappement seront comparables à celles affichées par les États-Unis et le Japon.

Source : *Eurofocus* 21/84

Nouvelle donne pour les relations CEE/NPI

L'émergence de nouveaux compétiteurs sur la scène économique mondiale bouscule les positions acquises des vieux pays industrialisés. Le rapport établi par Sir Jack Stewart-Clark, parlementaire britannique démocrate européen au nom de la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen, examine les conséquences de cette nouvelle donne.

Les «nouveaux pays industrialisés» (N.P.I.), ce sont : en Asie, la République de Corée, Taïwan, Hong Kong et Singapour ; et en Amérique Latine, le Brésil et le Mexique. Autant de pays qui disposent d'atouts majeurs, notamment des taux de croissance industrielle élevés et une main-d'œuvre abondante, bon marché et de qualité.

C'est dans le courant des années 60 que les N.P.I. ont commencé de connaître une croissance rapide. On assista progressivement à un transfert de productions — essentiellement la sidérurgie, les chantiers navals, les produits électriques, etc. — des pays

hautement industrialisés vers les N.P.I. Sans compter que leurs exportations de textiles, de vêtements et de chaussures ont mis de nombreuses industries européennes en difficulté. Résultat : au cours des années 70, la forte progression des exportations en provenance des N.P.I. s'est doublée d'un accroissement notable des investissements, les N.P.I. devenant particulièrement attractifs pour les sociétés étrangères désireuses d'établir des bases industrielles hors métropole.

En 1982, 5,9 % des importations communautaires venaient des pays nouvellement industrialisés, dont 3,2 % en provenance des N.P.I. asiatiques. C'est peu, direz-vous, et les N.P.I. déçus souhaiteraient prendre pied plus largement sur le marché européen. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces pays concentrent leurs efforts sur un nombre limité de secteurs d'activité et affectent donc directement la compétitivité de l'industrie européenne. D'où le mécontentement des producteurs communautaires qui doivent faire face à la concurrence.

Quant à la part des exportations communautaires destinées aux pays nouvellement industrialisés, elle représentait en 1982, 4,6 % des exportations européennes totales. Les ventes couvrent toute une gamme de produits industriels, d'équipements de transport, de machines et de biens de consommation.

Aujourd'hui, la récession qui sévit dans les pays hautement industrialisés remet en cause les théories qui prévalaient en période d'expansion économique. Et les tentations protectionnistes gagnent du terrain. Dans ce domaine, Sir Jack Stewart-Clark se prononce assez nettement : il estime

qu'à court terme le recours à «un protectionnisme aveugle» atténuerait probablement les effets des importations compétitives en provenance des nouveaux pays industrialisés. Mais à long terme «il nuirait à la santé économique et sociale des pays de la Communauté».

A son avis, «l'expansion économique et industrielle des nouveaux pays industrialisés, comme celle des pays en voie de développement peuvent entraîner une amélioration des perspectives d'exportation des pays industrialisés».

Cependant, les N.P.I. ne doivent pas rester indéfiniment les bénéficiaires à part entière des préférences tarifaires accordées par les pays hautement industrialisés. Une fois atteint un certain niveau de développement — dont les critères restent à définir — ces pays devraient accéder au statut et aux responsabilités de pays pleinement développés.

Le rapport invite aussi les nouveaux pays industrialisés à abolir leurs propres barrières tarifaires, à diversifier leur production et à élargir leurs débouchés. Enfin la Commission européenne devrait effectuer, avant la fin de 1985, une étude d'ensemble sur les relations économiques de la Communauté avec les nouveaux pays industrialisés et les pays en voie d'industrialisation d'Asie et d'Amérique latine.

Source : *Eurofocus* 19/84.

Analyses critiques

SAUVY, Alfred. — *Le travail noir*. — Paris, Calmann-Levy, 1984.

«Un tour d'horizon instructif, qui stimule la réflexion», c'est l'expression qu'utilisent généralement les critiques pour parler d'un livre qu'ils n'aiment pas vraiment mais dont ils respectent l'auteur.

Je l'emploierais volontiers à mon tour, pour ce livre dont j'admire l'auteur, que je lis depuis je tète le biberon, mais qui me laisse sur ma faim et insatisfait, non par ce qu'il raconte mais surtout par ce qu'il ne raconte pas.

Car enfin, comment peut-on parcourir 287 pages sur ce thème sans évoquer ce fabuleux far-west qui nous attend : les prairies du temps libre, sans parler des robots qui vont supprimer à moitié le travail salarié, sans prononcer une fois le mot «autonomie», ce concept existentiel des années 2000, qui naîtra sur les cendres du travail noir libéré ?

A l'actif, une promenade

Pour parler comme Sauvy, j'inscrirais volontiers à l'actif de son livre le plaisir de la promenade dans les terres du travail noir.

Territoire d'autant plus large qu'il l'étend à toutes les activités plus ou moins illégales, ce qui nous vaut d'apprendre des choses sur la contrebande, sur la traite des noirs, sur les bouilleurs de crus, sur le marché noir, sur le trafic de drogue, sur l'évasion des capitaux, sur la prostitution, etc.

Territoire géographiquement diversifié, puisqu'il se livre à une étude documentaire sur le travail non officiel dans différents pays, qui constitue la partie la plus intéressante de son livre.

Angleterre, États-Unis, Allemagne, Suède, Italie, Espagne, Union Soviétique, Hongrie, Pologne, Inde, Israël,... autant de sociétés qui se révèlent soudain sous un jour nouveau, comme si l'on éclairait brusquement la pénombre derrière le décor officiel, découvrant le contrepoint des rigidités de façade, explorant cette zone trouble et intermédiaire entre l'ordre et la délinquance, cet interstice social un peu tiède et fangeux qui est généralement le genre d'écosystème d'où naît la vie.

En Angleterre, ce que l'on désigne poétiquement par «moon-lighting» (clair de lune) représente 5 à 7 % du PIB ; aux États-Unis 10 % de la produc-

tion, et en plus on fait pousser des salades non déclarées en plein Harlem ! ; en Allemagne il y a 4 millions de travailleurs noirs, sans compter les turcs (qui sont de race blanche) ; en Suède, il y a deux bons métiers dit-on, expert fiscal et travailleur au noir (je suggère de leur faire faire du *job-sharing*) ; en Italie, c'est le travail officiel qui paraît un peu marginal, et le travail noir s'exécute parfois dans le cadre de petites entreprises. Dans ce royaume du travail noir, 80 % des employés de l'Administration romaine font un second métier et on estime à 500 000 le nombre d'enfants de moins de 15 ans qui travaillent clandestinement ; en Espagne, le jour où l'on a obligé les fonctionnaires d'arriver à l'heure la circulation dans les rues a été embouteillée et 30 % du PIB échappe à l'impôt ; en U.R.S.S. le travail noir se dit « travail à gauche » et pour maudire quelqu'un on dit : « qu'il vive seulement de son salaire » ; en Hongrie, l'économie est officiellement divisée en deux : l'économie socialisée et l'économie parallèle qui occupe à peu près la moitié de la population active ; en Pologne l'illégalité est permanente et reconnue ; en Chine elle est très mal vue ; etc., etc.

Au fil des pages, Sauvy nous fait ainsi découvrir cet univers des économies officielles, ce dessous des chiffres qui rend soudain risibles les statistiques pimpantes des congrès.

Ce n'est pas seulement le roi qui est nu mais 52 millions d'enfants dans le monde, qu'il est convenu de ne pas voir pour respecter les apparences.

Au passif, une confusion

Le principal reproche que je fais au livre de Sauvy, c'est la confusion.

C'est bien de parler de contrebande et du meurtre des filles par noyade en Chine, mais il fallait changer de titre.

Sauvy réalise en fait un survol des activités de l'homme qui ont une incidence économique et échappent au contrôle des systèmes. Mais il s'intéresse beaucoup plus à l'immigration clandestine qu'au travail noir.

Comme il l'écrit, le travail noir n'est que « le point de départ de ses réflexions ». C'est selon lui « un péché véniel, tant qu'il ne touche pas les frontières ».

Curieuse affirmation !

Où est le péché quand on répare les plombs de sa voisine et où est le véniel quand on détourne 10 % du PIB et qu'on risque de déclencher une guerre civile entre des milliers d'artisans exaspérés à juste titre et des millions de chômeurs et de retraités, interdits d'activité ?

Quel dommage que Sauvy ne nous ait pas fait profiter de sa prodigieuse clairvoyance et du poids de son autorité en traitant vraiment le sujet.

Sans doute aurait-il pu rappeler alors que l'expression de « travail noir » recouvre deux concepts qui ont peu de rapports entre eux.

D'une part, un système de fraude fiscale qui consiste pour un employeur à

faire travailler des Pakistanais dans des caves. (C'est une problématique pour tribunaux correctionnels).

D'autre part, une forme d'entreprise individuelle, originale, créatrice, productrice de richesses, annonciatrice des sociétés post-industrielles qui a actuellement quelques difficultés à se faire reconnaître pour cause de pesanteur.

Je veux parler de l'entreprise qui consiste à produire son énergie avec une éolienne ou avec des piles photovoltaïques, à faire des cultures hydro-poniques dans sa cave, qui consiste à construire sa maison soi-même en assemblant des modules, à réparer sa voiture dans un atelier collectif, à récolter des légumes dans un collectif maraîcher, à animer une radio locale, à trafiquer des programmes d'ordinateur, etc.

Je parle de l'irrésistible besoin de s'activer, de vivre, c'est-à-dire de travailler, qui amène les retraités d'office à offrir des services bénévolement, (bientôt je prédis qu'on paiera pour avoir le droit de travailler), qui incite les chômeurs, les jeunes, et tous ceux qui sont rejetés par un partage du travail ségrégatif, à vouloir dépenser leur énergie, à bouger leurs mains et leurs neurones.

Car regardons froidement la réalité : le travail à plein temps pour tous, c'est fini. Les robots sont là pour nous remplacer. La grande aventure qui s'annonce, c'est celle du temps libre.

Personne ne nous fera croire que la moitié de la population (ou la totalité à mi-temps) va rester les bras ballants ou les mains jointes devant les mânes de l'assistance collective.

Précisément ce temps libre, s'il sait saisir la chance inouïe des nouvelles technologies, peut amener chacun à devenir plus autonome, en permettant à chacun d'avoir une seconde activité, une activité «pour de vrai» c'est-à-dire productrice et rentable.

Nous voici revenus au travail dit «noir».

Qui a tellement peu de rapports avec l'autre que dans un précédent ouvrage (1) j'en avais changé la couleur, le désignant par «travail bleu».

C'est le mode d'activité de l'homme de la Troisième Vague, que Toffler désigne comme un «prosommateur», c'est-à-dire à moitié consommateur du système, à moitié producteur autonome.

Or cet homme du futur, aujourd'hui, quand il avance la jambe pour bouger, il doit franchir 25 barrages administratifs et parcourir un *steaple-chase* procédurier. Alors soit il renonce, soit il entre en délinquance.

Le vrai sujet du travail noir c'est de savoir comment on peut le blanchir. C'est de savoir comment on peut créer un nouveau statut d'entrepreneur

(1) *Tous à mi-temps*, Le Seuil (1981)

individuel applicable aussi bien aux artisans qu'aux innombrables producteurs potentiels de richesses qui marchent en rasant les murs dans la honte du péché.

Je regrette que Sauvy n'y ait consacré que 15 lignes.

Sauvy sera toujours Sauvy

Fort heureusement le thème du travail noir est pour Sauvy un prétexte pour enfourcher ses chevaux de bataille favoris.

Avec la vivacité et la lucidité qui lui est coutumière il nous rappelle quelques vérités économiques fondamentales.

Le fait que l'on cherche un «emploi» plutôt que chercher à créer des richesses, le fait que notre société promet étourdiment, 40 ans d'avance, des retraites qu'elle a de fortes chances de ne pas pouvoir payer, le vieillissement de l'Europe «qui vit dans une superbe inconscience», etc.

N'hésitant pas, selon son habitude, à soutenir des points de vue provocateurs, même s'ils ne sont pas au goût du jour, il n'hésite pas à affirmer qu'«une nouvelle réduction de la durée du travail en France serait l'anti-solution absolue».

Évoquant la disparité entre les sociétés riches et les sociétés pauvres, et l'écart croissant entre leur niveau économique et leur taux de développement démographique, il s'emporte : «ne se lèvera-t-il donc personne, un jeune, une femme, ou mieux les deux pour jeter un cri?».

C'est dans ces moments que l'on retrouve le Sauvy que nous aimons.

A lui seul il mérite qu'on s'attarde longuement à son livre.

Guy Aznar

Le titre de mon livre aurait pu, je le reconnais volontiers, être différent. La rédaction a suivi le fil de la recherche, de découvertes en incertitudes.

Que l'auteur n'ait pas lu l'ouvrage n'a guère d'importance. Il est cependant d'usage de renseigner les lecteurs sur le fond et de ne pas mettre en guillemets une phrase qui n'y figure pas et ne traduit que bien mal la pensée.

*Reprenons Valéry : «Ni lu, ni compris
Aux meilleurs esprits
Que d'erreurs promises !»*

Il s'agit, du reste, moins d'une analyse que d'un exposé des conceptions de l'auteur sur le monde de demain. Elles attirent une vive sympathie et me rajeunissent d'autant plus que je les ai rencontrées chez des optimistes du XVIII^e siècle (même non utopistes), au lendemain de la découverte de la mule Jenny, ainsi que chez Jacques Duboin avant la guerre, sans oublier de nombreux

intermédiaires. «Ce sera un rien de régler la production sur les besoins !» écrivait Engels.

Mais l'enquête générale sur les besoins, base de toute l'économie, est l'objet d'un refus général, notamment du gouvernement actuel.

Alfred Sauvy

BOULARES, Habib. — *L'Islam, la peur et l'espérance*. — Paris, Jean-Claude Lattès, 1984. — 250 p.

Le problème que traite le livre de Habib Boularès est bien délimité. Pour un milliard de personnes, déshéritées le plus souvent, l'Islam incarne l'espérance. Mais les excès commis au nom de la religion musulmane terrifient les Occidentaux et consternent nombre de croyants qui y voient tout sauf l'expression authentique de leur foi.

Les faits sont là. Le débat religieux innerve, dans des contextes très divers, une agitation politique qui secoue presque tous les pays musulmans. Plutôt que de s'indigner, il faut comprendre, après quoi on pourra agir, car il faut agir.

L'auteur remarque d'abord que l'inquiétude des Occidentaux se nourrit surtout de pétrole ou de la peur d'en manquer. Le débat manque donc souvent d'objectivité. Habib Boularès commence donc par balayer quelques idées fausses bien ancrées dans l'esprit d'un public très peu informé. Il passe ensuite à l'essentiel. Lorsque de jeunes ingénieurs et universitaires musulmans, car ce sont eux les moteurs du mouvement, renouent avec leur glorieux passé, ils font plus que redécouvrir les richesses de leur religion et le dynamisme des premiers âges de l'Islam. Ils interviennent dans la vie même de la religion. Car la religion a été le ferment puis l'inhibiteur des sociétés musulmanes. Elle se trouve donc au cœur du débat politique. En conséquence c'est par l'approfondissement de leur réflexion religieuse que les islamistes entendent trouver des solutions politiques. Par sa capacité de mobilisation et d'encadrement des masses, la religion musulmane constitue une des forces politiques majeures de notre époque. Cette force qui eut raison des efforts anti-religieux d'Ataturc comme de ceux de l'URSS, fera-t-elle progresser ou régresser l'humanité ? Là est la question ; la réponse viendra du fonctionnement interne de l'Islam qui sera capable, ou non, de retrouver la diversité et la créativité de ses premiers siècles.

A l'origine, en effet, une libre discussion des questions théologiques irriguait l'essor scientifique et littéraire de la civilisation musulmane. Plus tard, les Turcs seldjoukides, qui exerçaient la réalité du pouvoir sous l'autorité des califes abassides de Bagdad, ont voulu calmer les esprits pour faire régner

l'ordre plus facilement. Ils ont alors imposé la coexistence des quatre voies du sunnisme, délimitant et rigidifiant de ce fait les interprétations possibles du Coran. Ils ont fermé le «bab al Ijtihad», la «porte de l'effort du jugement». Alors que tout musulman devait se faire une opinion personnelle sur la conduite à tenir à la lumière de l'enseignement du prophète, la vie sociale s'est vue codifiée. La vie intellectuelle a perdu sa vitalité. La lettre l'a progressivement emporté sur l'esprit. On a oublié la miséricorde qui devait accompagner la loi. La consultation des personnes a été remplacée par un enseignement systématique fondé sur une exégèse pétrifiée. Cette décision politique a entraîné l'engourdissement intellectuel du monde musulman après cinq siècles de splendeur et rendu possible ce totalitarisme qu'on associe à tort à l'Islam. Voilà donc le mauvais tournant de la route qu'il s'agit de redresser.

A ce sujet Habib Boularès est d'un optimisme raisonné. Si les structures juridico-administratives des pays musulmans se sont figées, l'effort d'approfondissement religieux, lui, s'est poursuivi. Les gouvernants ont souvent persécuté ces innovateurs et en ont martyrisé plusieurs, mais la vigueur de leur mouvement est attestée par sa permanence au cours des siècles et par la diversité géographique de ces foyers d'espoir. Le renouveau bien connu de la fin XIX^e siècle, la «Nahdha», était préparé de longue date. Pour ne citer que les plus célèbres, Mohamed ibn Abdulwahab au Moyen-Orient, Waliullah en Inde, Ahmed Tijani au Maghreb, Osman Dan Fodio en Afrique Centrale, Chihab ud dine Marzani et Ismail Bey Gosprinski en Crimée avaient ouvert la voie. Penseurs isolés au début, les prédicateurs du renouveau musulman ont rencontré une audience croissante qui leur a donné un début d'assise politique. Au même moment les gouvernants et responsables des pays musulmans cherchaient tous les moyens possibles pour endiguer la pression occidentale. Voyageur infatigable, Jamal ud Dîne Afghani allait cristalliser cette prise de conscience en fédérant ces perceptions disparates et en les éclairant de sa bonne connaissance de l'Occident. Le flambeau allait être repris en Egypte et en Inde où naquit au début du siècle Mawdoudy, l'ancêtre des islamistes modernes.

Pour Mawdoudy, l'État musulman doit être régi par des lois qui procèdent de la religion. Mais ces lois sont faites pour protéger la liberté des individus, jamais pour les contraindre. «Ce sont les limites de Dieu, les remparts de la liberté ». Les gouvernants ne doivent pas s'élever au-dessus des gouvernés, il leur est interdit de se porter candidat. Leur piété doit les désigner naturellement. Il leur est fait l'obligation de consulter avant de prendre des décisions ou d'édicter des règlements. Mais aucun parti ou faction ne doit diviser l'assemblée consultative car le croyant doit donner son avis en son âme et conscience.

Mawdoudy oppose ainsi la «théocratie démocratique» aux démocraties

occidentales où les gouvernants s'arrogent des pouvoirs discrétionnaires et personnels en jouant des mécanismes électoraux et juridiques.

Ces idées, auxquelles Habib Boularès ne semble pas adhérer totalement dans leur forme primitive, ont connu une diffusion considérable et soulevé de grands espoirs. Les islamistes modernes s'y réfèrent tous plus ou moins, même lorsque leurs opinions divergent totalement. Qotb, théoricien des Frères Musulmans, en est notamment un continuateur. Les jeunes intellectuels dévorent aujourd'hui une littérature foisonnante, hétéroclite, mais qui a le mérite d'ouvrir le débat et de nourrir l'enthousiasme.

Car un énorme travail reste à faire : construire une civilisation musulmane moderne et originale, à la fois religieuse, technique, capable d'étonner le monde par ses découvertes, sa production littéraire, la qualité de son mode de vie. Les musulmans de la fin du XX^e siècle ont besoin de redécouvrir l'Ijtihad, cet effort du jugement appliqué à l'interprétation des textes sacrés. Il se réapproprient alors leur religion en trouvant à partir de son enseignement des solutions aux problèmes actuels. Un milliard de croyants attend ces solutions.

Ce livre intéresse donc tous ceux qui, musulmans ou non, s'intéressent au devenir de ce milliard de personnes. L'humanité a certainement besoin que le message universel de l'islam associe, comme à son âge d'or, une capacité créatrice à ce dynamisme dont le monde a si peur de nos jours. Le lecteur trouvera un démontage précis des mécanismes qui ont conduit au blocage des sociétés musulmanes, puis à ce réveil déconcertant et explosif. Le plaidoyer en faveur d'un renouveau culturel, scientifique et social authentiquement islamique est convaincant. Il est étayé par une culture historique et religieuse dont l'étendue ne nuit pas, bien au contraire, à la lisibilité. Celui qui veut comprendre le phénomène islamiste a, avec le livre d'Habib Boularès, un outil de premier ordre. Il constatera que l'islamisme n'a rien à voir avec une internationale anti-occidentale, sorte de Komintern bis. Il s'agit plutôt d'un vigoureux courant de pensée, à la découverte de lui-même, donc tout sauf monolithique et coordonné. Ce courant manque plutôt des digues qui le canaliseraient de manière constructive. Comment orienter ce courant, telle est la vraie question sur laquelle débouche le lecteur de *L'Islam, la peur et l'espérance*.

Un seul regret, Habib Boularès passe sous silence la spécificité de l'islamisme afghan. Certes les Afghans représentent moins de 2 % de la population musulmane mondiale. Toutefois un examen approfondi de la situation afghane apporterait, ce me semble, un début de réponse à la question essentielle du livre : comment orienter le courant islamiste ?

Omayoun Tandar

Comptes-rendus

- **AF CET/AGENCE DE L'INFORMATIQUE.** — *Informatique et décentralisation : colloque Lyon, 15-16 mars 1984.* — Paris, AF CET, 1984. — 203 p.

Ces journées, s'adressant tant aux élus régionaux et départementaux qu'aux informaticiens concernés, ont dans un premier temps permis de faire le point sur l'informatisation des collectivités territoriales.

Les interventions qui ont suivi dressent un bilan de l'application de l'informatique à la gestion des collectivités locales (aide à la budgétisation, à la planification) ainsi qu'à l'urbanisme (gestion des P.D.S., gestion des données urbaines) pour aboutir à une véritable prévision urbaine et locale assistée par ordinateur.

L'amélioration des services rendus aux administrations s'en trouvera accrue d'autant.

- **CESTA (Centre d'Études des Systèmes et des Technologies Avancées).** — *Stratégies nationales d'automatisation ; sous la direction d'Arnaud Lafaille.* — Paris : CESTA, 1983. — 160 p.

Les différentes politiques nationales de Recherche et Développement en automatisation sont ici successivement passées en revue.

Cet ouvrage analyse, en partant des diverses interventions de la journée d'étude du CESTA, la manière dont le Japon et les États-Unis d'une part, les pays européens de l'autre (Suède, France, Grande-Bretagne, R.F.A., Italie, Autriche, Belgique, Espagne, Pays-Bas) s'efforcent de maîtriser les mutations technologiques en cours dans l'industrie.

La généralisation de la robotique dans l'usine de demain pose des problèmes de choix techniques, économiques, sociaux, autant que de formation aux nouveaux emplois ainsi créés.

La réponse de chacun des pays diffère face à la suprématie toujours actuelle du Japon.

- **CHALIAND Gérard.** — *Les faubourgs de l'histoire : tiers-mondismes et tiers-mondes.* — Paris : Calmann-Lévy, 1984. — 270 p.

Après un rappel historique de la naissance du « Tiers-Mondisme » au lendemain de la décolonisation, naissance liée à l'émergence du monde afro-asiatique, l'auteur a regroupé une série de textes, parus dans différentes revues de 1965 à nos jours, qui présentent l'exemple de différents pays : Algérie, Vietnam, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Palestine, Israël, Iran, Afghanistan.

Il évoque aussi le problème du terrorisme, des minorités (Kurdes, Arméniens, Palestiniens) qui n'ont toujours pas réussi à obtenir l'autodétermination.

- **LOCQUIN, Marcel V.** — « Où en est l'informatique en 1984 ? » : rapport d'étude à l'Association des Informaticiens de Langue Française (A.I.L.F.). — Paris : Marcel V. Locquin, C.G.L.F., A.I.L.F., 1984. — 336 p.

Ce rapport nous livre un panorama complet de l'informatique à ce jour, tant au plan technique : matériels ; logiciels, progiciels ; S.S.I.I. ; qu'au plan de ses applications : productique ; robotique ; bureautique ; monétique ; télématique.

Après ce tour d'horizon très descriptif, l'auteur dresse un bilan des réalisations informatiques françaises prises à l'initiative des pouvoirs publics et plus précisément de l'ADI, Agence de l'Informatique.

- **MAKRIDAKIS (S.); ANDERSEN (A.); CARBONE (R.) et al.** — *The Forecasting Accuracy of Major Times Series Methods.* — Chichester: John Wiley, 1984. — 301 p.

Cet ouvrage technique présente l'état de l'art en matière de prévisions à l'aide de méthodes économétriques :

— recherche empirique

— justesse des méthodes d'extrapolation : série temporelle.

Les auteurs décrivent en détail vingt quatre importantes méthodes de série temporelle et nous livre un des seuls outils pour évaluer l'exactitude de ces méthodes et par là même, l'exactitude des prévisions, point important pour toutes les études sur le futur.

- **MOREAU, Jacques.** — *L'Europe quand même.* — Paris, Ed. Syros, 1984. — 126 p. 45 F.

L'Europe doute d'elle-même, d'affaires budgétaires en marathons agricoles il n'est question chaque fois que de recoller les morceaux par de laborieux compromis ; un mot revient de plus en plus dans les commentaires : échec.

Après trente années, l'Europe commence de s'échouer par manque de volonté politique et de perspectives communes.

Il est important, plus que tout, de retrouver une inspiration fondamentale à la fois pour raffermir son identité, et d'engager les voies du futur. L'Europe peut encore retrouver les chemins de la compétitivité par une politique industrielle commune et un nouveau dynamisme social.

Les raisons d'espérer ne manquent pas, mais le temps presse.

- **O.C.D.E.** — *Indicateurs de la Science et de la technologie O.C.D.E. : ressources consacrées à la R.D.* — Paris : O.C.D.E., 1984. — 407 p. (also available in english : O.C.D.E. *Science and Technology indicators*)

L'étude porte sur l'évolution du niveau et de la structure des efforts nationaux de Recherche-Développement au cours des années 1970, ainsi que sur les perspectives pour les années 1980. Les pays membres sont regroupés selon l'importance accordée à la Recherche-développement et selon la structure de leurs efforts en la matière.

Dans cette optique suivent :

— un examen approfondi et chiffré des sources de financement,

— un exposé des contributions respectives des secteurs public et privé

— un panorama du rôle des secteurs industriel et universitaire,

— un bilan des tendances d'évolution des ressources en R.D. par les principaux groupes industriels.

Le financement des recherches en matière de défense, d'énergie et de santé est plus particulièrement examiné.

- **ROUX, Jean.** — *L'inventaire des richesses françaises : les chiffres clés dans un cadre comptable rénové.* — Paris : Dunod, 1984. — 173 p.

Les comptes de la nation sont présentés ici comme ceux d'une grande entreprise : bilan économique et financier, compte d'exploitation, actifs et passifs.

La clarté et l'effort de vulgarisation de l'ouvrage font écho à l'hermétisme traditionnel de la comptabilité nationale.

Le travail porte sur les années 81, 82, 83, mais une mise à jour peut être envisagée pour les années suivantes.

Association Internationale Futuribles

*Un réseau international d'information, d'étude et d'échanges
sur ce qui peut advenir et ce qui peut être fait...*

- Détecter, évaluer, les idées, les innovations, les faits porteurs d'avenir ; identifier — avant qu'ils ne deviennent brûlants — les problèmes-clefs de demain, cerner les futurs potentiels, définir ce qui peut advenir et ce qui peut être fait.
- Assurer une confrontation permanente entre la recherche et l'action et susciter l'échange entre personnes de disciplines, d'idéologies et de pays différents afin d'aider à la compréhension du monde contemporain et aux défis du futur.

1. Une fonction d'information et d'analyse documentaire

- un bulletin de bibliographie analytique sur les principaux travaux de prospective, prévision, planification, réalisés à travers le monde (Bulletin bimestriel **Bibliographie Prospective**) ;
- des **bibliographies analytiques** par thèmes, sur demande ;
- des **dossiers de synthèse** faisant le point des recherches prospectives sur un problème donné ;
- l'Association Internationale Futuribles assure une **fonction vigie** permettant de détecter et d'évaluer les innovations, les idées, les faits porteurs d'avenir.

2. Une fonction d'entraînement et d'assistance technique à la réflexion prospective

- l'élaboration de **matériel pédagogique** : initiation à la démarche prospective et à ses outils.
- des actions de **formation**
- des actions **d'assistance technique** à des groupes thématiques et/ou locaux.
- la mise sur pied de groupes de travail à dimension prospective, voire **d'instances de prospective régionales** (Futuribles régionaux).

3. Un instrument de réflexion et d'échange au plan international

Sur les principaux enjeux contemporains l'Association Internationale Futuribles organise régulièrement : des **tables-rondes**, des **journées d'études**, des **colloques** nationaux et internationaux.

4. Une fonction d'édition et de diffusion

Les opinions sur l'avenir doivent être livrées au public, clairement énoncées, ouvertement débattues, aussi l'Association Internationale Futuribles publie-t-elle :

- une **revue mensuelle Futuribles**
- un bulletin bi-mestriel **Bibliographie Prospective**
- une **lettre mensuelle d'information**
- une collection de livres

5. Une fonction d'études et de recherche

Catalyseur et coordonnateur, l'Association Internationale Futuribles engage des programmes prioritaires dont la réalisation est assurée par des équipes constituées à partir de son réseau d'experts, par exemple :

- Le programme **crise de l'Etat-protecteur et avenir des politiques sociales**
- **Progrès technique** (informatique) et **dynamique sociale**.

Elle mène, en collaboration avec les meilleurs spécialistes **des études de prospective appliquée** (avenir du livre, évolution des consommations et des modes de vie, risque pays).

*Président : Mahdi Elmandjra Vice-Présidents : Umberto Colombo, Jean Saint-Geours
Délégué Général, Secrétaire Général : Hugues de Jouvenel*

55, rue de Varenne. F-75007 Paris. France. Tél. (1) 222 63 10 + Telex FECPAR 201220 F

futuribles n° 79 – juillet-août 1984

Philippe de Dietrich	3	<i>Les transports maritimes en l'an 2000</i>
Chantal Euzeby	27	<i>Le financement de la sécurité sociale : les paradoxes d'une réforme</i>
Groupe Travail et Société	43	<i>Temps de travail et temps libre</i>

Forum

Alain Parant Jean Saint-Geours	38	<i>Initiative individuelle et solidarité collective</i>
	69	<i>L'inégalité sociale devant la mort</i>
	82	<i>URBA 2000 et le développement régional</i>

Futur-Information

86	<i>Les nouvelles de la prospective</i>
88	<i>Les actualités prospectives</i>

Bibliographie

96	<i>Analyses critiques</i>
103	<i>Comptes-rendus</i>